



*ECHOS DE L'AFFAIRE
DREYFUS
DANS LE JURA
1894-1906*

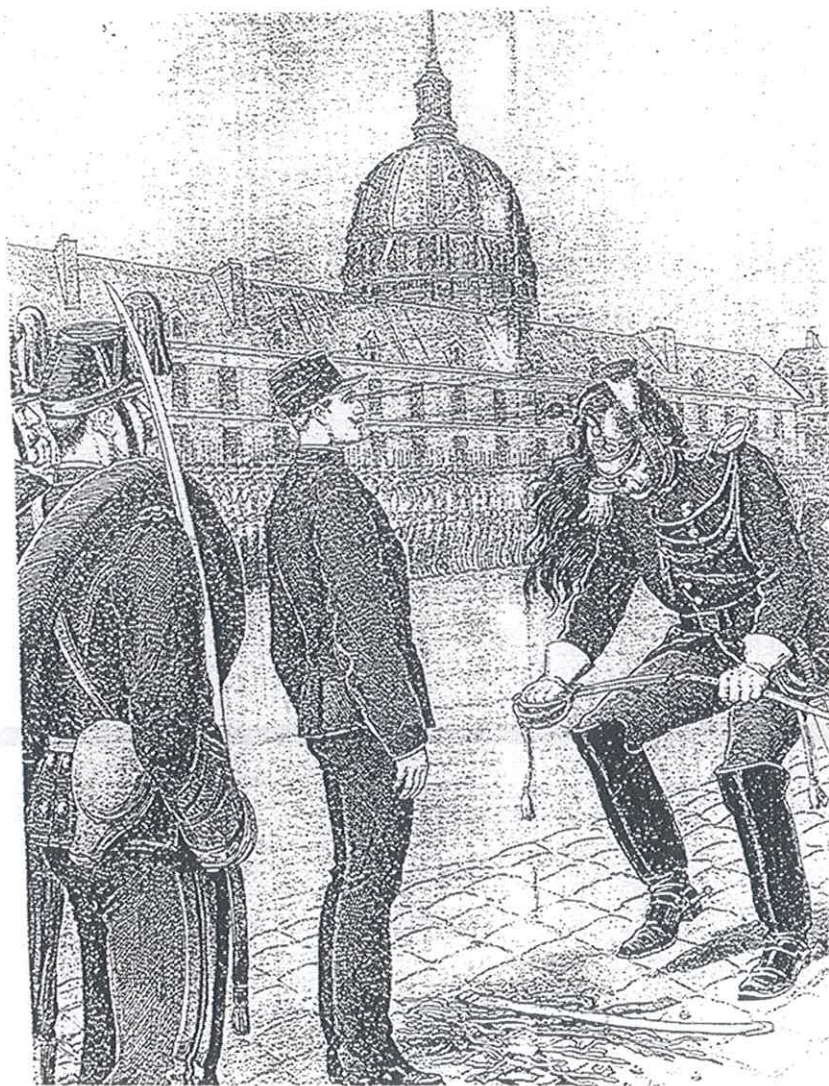
*service
éducatif*



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU JURA

Service éducatif

ECHOS DE L'AFFAIRE DREYFUS DANS LE JURA 1894-1906



Choix de documents

par Rémy Gaudillier

Montmorot
1995

***ECHOS DE L'AFFAIRE
DREYFUS
DANS LE JURA
1894-1906***

Choix de documents

par Rémy Gaudillier

Montmorot
1995

Liste des documents présentés

- Document 1 État mensuel des journaux qui se publient dans le département du Jura (Arch. dép. Jura, T 415, rapport du préfet, juillet 1898).
- Document 2 a.- « M. Trouillot et la L. ». », *L'Union jurassienne*, 4 mars 1899.
b.- « Mauvaise action », *Le Patriote Morézien*, 4 février 1899.
- Document 3 a.- « La condamnation d'un traître », *La République du Jura*, 29 décembre 1894.
b.- « La condamnation » *La Liberté du Jura et de la Franche-Comté*, 25 décembre 1894.
- Document 4 a.- « A propos d'antisémitisme » *Le Courrier du Jura et de la Franche Comté*, 8 novembre 1894.
b.- « Procès de trahison » *La Croix du Jura*, 24 décembre 1894.
- Document 5 « Dreyfus-Isariote » *Le Salinois*. 30 décembre 1894.
- Document 6 a.- « L'affaire Dreyfus » *La Croix du Jura*, 19 décembre 1897.
b.- « Projet de loi intéressant » *Le Courrier du Jura et de la Franche-Comté*, 14 décembre 1897.
- Document 7 a.- « Le coup de massue » *L'Avenir du Jura*, 11 décembre 1897.
b.- « La pièce secrète » *La Liberté Journal du Jura et de Franche-Comté*, 14 décembre 1897.
- Document 8 a.- « Informations : l'affaire Dreyfus » *La République du Jura*., 27 novembre 1897.
b.- « L'affaire Dreyfus » *l'Union républicaine*, 17 novembre 1897.
- Document 9 a.- « Aménités réactionnaires » *La démocratie jurassienne*, 21 juillet 1895.
b.- « Francs-maçons et Juifs conspués à Poligny », *La Croix du Jura*, 21 juillet 1895.
c.- « M. Monicat à Saint-Claude et à Saint-Lupicin », *La Croix du Jura*, 7 juillet 1895.
- Document 10 a.- « La juiverie », *La Croix Jurassienne*, 13, 20, 27 février 1898.
b.- « Évolution juive » *l'Union jurassienne*, 30 septembre 1899.
- Document 11 « Pour le peuple et la patrie », *La Croix jurassienne*, 23 janvier 1898.
- Document 12 a.- « Les accapareurs où sont-ils », *Le Courrier du Jura*, 17 mai 1898.
b.- « Les deux taches », *Le Courrier du Jura*, 3 décembre 1898.
- Document 13 a.- « La France me remerciera », *Le Courrier du Jura*, 24 février 1898.
b.- « La Dêbâcle », *La Croix du Jura*, 11 septembre 1898.
- Document 14 « L'Armée », *l'Avenir du Jura*, 18 mars 1899.
- Document 15 a.- « Scandales », *La Liberté du Jura et de Franche-Comté*, 3 septembre 1898.
b.- « Une grave affaire », *Le Salinois*, 4 septembre 1898.
- Document 16 a.- « Quelques réflexions », *Le Patriote Morézien*, 23 septembre 1899.
b.- « La grâce de Dreyfus », *Le Salinois*, 24 septembre 1899.
- Document 17 a.- « Calomniez », *La République du Jura*, 12 mars 1898.
b.- Profession de foi de Milcent, *Le Salinois*, 22 mai 1898.
c.- « Salins », *La Démocratie jurassienne*, 22 mai 1898.
- Document 18 a- *La Croix du Jura*, 8 mai 1898.
b - Affiche de Jobez (Arch. dép. Jura, M 1017).
- Document 19 a « Le rôle de Trouillot », *La Croix du Jura*, 2 octobre 1898.
b « Les 13 Brissonniennes et Trouillotades », *La Croix jurassienne*, 30 octobre 1898.
- Document 20 a.- « Manifestations antisémites », *l'Union républicaine*, 16 janvier 1898.
b.- « Le Bout de l'oreille », *l'Union républicaine*, 26 janvier 1898.
- Document 21 a.- « Jésuites », *La République du Jura*, 5 mars 1898.
b.- « La Politique », *La République du Jura*, 24 décembre 1898.

- Document 22 « L'heure de la Justice », *La République du Jura*, 10 juin 1899.
- Document 23 « L'affaire Zola », *La démocratie jurassienne*, 10 avril 1898.
- Document 24 a.- « Informations », *La démocratie jurassienne*, 4 décembre 1898.
b.- « Souscription pour propager la Vérité », *La démocratie jurassienne*, 9 avril 1899 ; « Lumière-vérité, justice », *La démocratie jurassienne*, 4 décembre 1898.
- Document 25 a.- « Le Procès Dreyfus », *La république du Jura*, 16 septembre 1899.
b.- « Les droits de l'homme et du citoyen », *La démocratie jurassienne*, 10 décembre 1899.
- Document 26 a. « La bonne agitation », *Le Jura socialiste*, 15 janvier 1899.
b. « L'effort socialiste », *La Croix du Jura*, 10 avril 1898.
- Document 27 « L'Armée contre le peuple, Alors ? », *Le Jura socialiste*, 16 septembre 1899.
- Document 28 a - « une affiche » *La Croix du Jura*, 9 octobre 1898.
b - « les deux Frances » *La Croix jurassienne*, 20 novembre 1898.
c - « Affiche antidreyfusarde », « Pas dreyfusards », « Dreyfus est un traître », « La culpabilité de Dreyfus », *La Croix du Jura*, 20 novembre 1898 .
- Document 29 a - « Les Juifs à Lons-le-Saunier » *Le Jura socialiste*, 25 février 1899.
b - « Leur Paix Sociale », *La République du Jura*, 17 juin 1899.
- Document 30 a - « Fête Patriotique » *La Croix du Jura*, 6 février 1898.
b - « Le tirage au sort à Morez » *La Croix du Jura*, 29 janvier 1899.
c - « A propos d'un dreyfusard » *La Croix jurassienne*, 16 février 1899.
- Document 31 a - « Pauvre France » *La Croix du Jura*, 22 janvier 1899.
b - « Patriotisme... de cabotins », *Le Jura socialiste*, 4 février 1899.
- Document 32 a.- « A propos du 21 janvier » *La République du Jura*, 28 janvier 1899.
b.- « Anarchistes et intellectuels », *La Croix du Jura*, 18 juin 1899.
- Document 33 a - « Méaventure de Deux Dreyfusards » *La Croix du Jura*, 27 novembre 1898.
b - « Orchamps » *La Croix du Jura*, 18 décembre 1898.
c - « Toujours l'affaire » *La Croix du Jura*, 9 avril 1899.
d - « La Réunion des fédérés » *La Croix jurassienne*, 11 juin 1899.
- Document 34 a - « La réunion de Lons-le-Saunier » *La Croix du Jura*, 30 avril 1899.
b - « La Loi sur les accidents du travail », *La Démocratie jurassienne*, 30 avril 1899.
- Document 35 « Leur esprit de Tolérance ... A la noce » *L'Union jurassienne*, 26 août 1899.
- Document 36 « Aux urnes, tous aux urnes », *La Croix jurassienne*, 3 juin 1900
- Document 37 a.- « La seconde lettre de Zola », *L'Avenir du Jura*, 29 janvier 1898 ; « Émile Zola », 4 octobre 1902.
b.- « L'affaire Dreyfus », *La Croix jurassienne*, 24 juin 1906.
- Document 38 « Champagnole », *La Démocratie jurassienne*, 9 octobre 1904.
- Document 39 a.- « La Lettre de Zola », *L'Union Républicaine*, 26 décembre 1900.
b.- « Lettre à Alfred Dreyfus », *Le Jura socialiste*, 22 janvier 1902.
- Document 40 « Les conclusions de l'affaire Dreyfus », *La Démocratie jurassienne*, 22 juillet 1906.

ÉCHOS DE L'AFFAIRE DREYFUS DANS LE JURA

Note liminaire. La presse périodique locale est la principale source d'informations sur les échos de l'affaire Dreyfus dans le Jura. Elle est alors bien vivante : seize journaux politiques sont imprimés dans le Jura en juillet 1898. Il faut y ajouter le *Jura Socialiste* imprimé à Oyonnax. Signe d'un climat politique plus tendu : trois titres nouveaux, paraissent entre janvier et juillet 1898 (*document 1*). Liés à des courants politiques ou à divers groupes organisés les journaux affichent bien haut leur opinion avec une liberté de ton étonnante aujourd'hui. Malheureusement cette presse n'a pas donné lieu à une étude systématique.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE, ET LES DÉBUTS DE L'AFFAIRE 1894-1898

La révolution, à la demande d'esprits éclairés tel l'abbé Grégoire, avait fait des Juifs des citoyens français à part entière. L'antisémitisme renaît à la fin du XIX^e siècle : Drumont dans la *Libre Parole* se déchaîne contre les "Youtres et "les chéquards" à l'occasion du scandale de Panama. Dans le Jura, la communauté juive se limite à quelques familles, à la différence des départements voisins il n'y a pas de groupes antisémites importants ;

L'opinion publique, comme le conseil général, se divise en 1892-1894 sur la question des tramways du Jura. Le département devait-il en assurer lui-même la construction, ou en attribuer la concession à une société ? Le député radical de Lons-le-Saunier, Georges Trouillot, futur président du conseil général, est accusé d'avoir voulu livrer le tramway à une bande d'escrocs : Alesmonières et consorts Kahn, Laffargue, Nahmias et Bernard Gresser. L'affaire va être évoquée à de nombreuses reprises durant les années 1898-1899 (*document 2*).

La Presse jurassienne va rendre compte des principaux temps de l'affaire, reprenant parfois des articles de confrères parisiens et lyonnais.

La première période est marquée par la condamnation et la déportation de Dreyfus, les affaires Picquart et Esterhazy. La place qui leur est consacrée reste limitée. La condamnation de Dreyfus n'est pas remise en cause même si certains journaux, tels le *Patriote Morézien* (droite libérale), *La République du Jura* (radicale), *L'union républicaine* (radicale), sont gênés par le huis clos. La sentence par contre leur semble bien peu sévère. (*document 3 a*). Un traître de haut rang peut échapper à la peine de mort alors que de simples soldats "sont fusillés sans grâce et sans pitié", comme l'a constaté Jaurès à la chambre des députés. (*document 3 b*).

L'opinion catholique affiche à cette occasion un profond antisémitisme dans le *Courier du Jura*, trihebdomadaire royaliste et catholique fondé en 1865, et qui arbore comme sous-titre la devise "Pour Dieu, pour la Patrie" ; dès novembre 1894, Charles Loiseau y présente Dreyfus comme "collaborateur malgré lui de *La Libre Parole*". (*document 4a*). Ensuite et surtout dans les *Croix* : *Croix jurassienne* à Dole depuis 1890, destinée aux arrondissements de Dole et Poligny, *Croix du Jura* à Lons-le-Saunier, fondée par Alphonse Lorain en 1891 pour les arrondissements de Lons et Saint-Claude. Les deux journaux se présentent comme compléments de la *Croix de Paris*, citent volontiers la *Libre Parole* de Drumont qui a "rendu d'immenses services à la cause catholique" (*La Croix du Jura* du 9 janvier 1896). Ils revendiquent un tirage important, 19 000 exemplaires selon la *Croix du Jura* du 17 février 1895. Leur succès pourrait être lié au fait qu'ils ont su toucher un public nouveau celui des paysans, négligé, jusqu'alors. Dès le 24 décembre 1894, elle dénonce les juifs, espions et traîtres, défendus par leurs coreligionnaires (*document 4b*). En dehors de cette presse, seul *Le Salinois* publie un article virulent dénonçant "Dreyfus-Iscaïote" (*document 5*).

Durant les années 1895-1896-1897 s'esquisse une division de la presse locale en trois grands courants. La presse catholique se présente comme antidreyfusarde de choc, violemment antisémite (*document 6 a et b*). La presse antidreyfusarde modérée, est agacée par les différentes démarches entreprises en faveur de Dreyfus et exaspérée par les attaques portées contre l'armée (*document 7 a*) ; il s'agit de la presse libérale et conservatrice : *L'Avenir du Jura*, journal opportuniste de Dole; *La Liberté du Jura et de Franche-Comté*, organe de MM. Prost et Labordère ; ajoutons-y *Le Salinois*, publié à Salins depuis 1839, et proche alors de la famille Bouvet. Les deux courants se font l'écho de multiples rumeurs liées à l'affaire (*document 7 b*).

Il n'existe pas encore de presse dreyfusarde. La presse radicale dénoncée par les *Croix* comme franc maçonnerie mène d'abord le combat anticlérical. *La République du Jura* à Dole, journal d'Antoine Mollard ; *L'Union républicaine* imprimée à Lons depuis 1882 par A. Verpillat, soutien du député Trouillot ; *La Démocratie jurassienne*, qui paraît à Poligny depuis 1892, journal de Victor Poupin, puis de Charles Dumont en 1898, ne parle pas d'une seule voix. Alors que la *Démocratie jurassienne* garde le silence, *La République du Jura* affiche une prudente sympathie pour les défenseurs de Dreyfus (*document 8 a*). *L'Union Républicaine* publie bien la lettre de Mathieu Dreyfus mais accompagnée, d'un commentaire qui lui enlève toute portée. (*document 8 b*).

L'opinion publique jurassienne ne semble pas encore mobilisée même si l'on signale en juillet 1895 quelques manifestations d'antisémitisme (*document 9 a, b et c*).

II - LES ANNEES 1898-1899, DE LA LETTRE DE ZOLA À LA GRACE DE DREYFUS

Les années 1898-1899, de la lettre de Zola (13 janvier 1898) à la grâce de Dreyfus (19 septembre 1899), constituent la période brûlante de l'affaire qui est désormais un enjeu essentiel du combat politique. La presse lui consacre une place considérable multipliant éditoriaux et informations diverses.

La presse antidreyfusarde semble dominer par le nombre de titres. Elle ne constitue pas toutefois un bloc monolithique.

Les journaux catholiques renforcés à partir de juillet 1898 par *l'Union jurassienne*, avec comme devise "Dieu et Patrie, justice et liberté", affichent un antisémitisme convaincu ; l'affaire Dreyfus aurait au moins un mérite, celui de démasquer le complot juif au double objectif : s'assurer par tous les moyens la domination sur la France et le monde, et détruire le christianisme. La lutte contre le peuple déicide rejoint le combat patriotique. Il est donc urgent de réagir et de tuer dans l'oeuf toute offensive juive par une modification conséquente de la législation existante (*document 10 a et b*). Fondamentalement cette presse refuse l'héritage révolutionnaire : la République laïque et assimilatrice y est présentée comme l'oeuvre des juifs, des francs-maçons et des protestants (*document 11*). En même temps la lutte antisémite veut répondre à la lutte contre les congrégations. (*document 12 a et b*). Ni la lettre de Zola, ni la découverte du faux Henry ne remettent en cause les certitudes acquises ; le jugement de Rennes ne peut que les conforter encore (*document 13 a, b*).

La presse opportuniste, libérale et conservatrice dénonce avec la presse catholique toute attaque contre l'armée, garante de l'ordre et bouclier de la France (*document 14*). Son ton est beaucoup plus modéré et mesuré. La découverte du Faux Henry, le suicide du Colonel l'amènent à adopter une attitude plus prudente encore (*document 15 a, b*). Si elle se réjouit du verdict de Rennes, elle accepte volontiers la grâce de Dreyfus ne serait-ce que pour assurer la tranquillité publique (*document 16 a et b*). Cette presse tente de transformer l'affaire en enjeu politique local en dénonçant comme dreyfusards, donc mauvais patriotes, les candidats radicaux de Lons-le-Saunier, Dole et Poligny, lors des élections législatives du printemps 1898 ; les dénégations de ces derniers prouvent s'il en était besoin combien l'opinion reste de façon écrasante convaincue de la culpabilité de Dreyfus (*document 17 a, b, c*).

Les *Croix* refusent, à la différence du *Courrier*, de soutenir des candidats opportunistes dont l'antidreyfusisme est le seul mérite. Jobez propriétaire du *Patriote Morézien*, "républicain à la mode du pape" pour ses adversaires radicaux, est dénoncé comme "soutenant les Juifs en général et Youssouf Reinach en particulier.

Cère, candidat radical, tente d'exploiter l'affaire à son profit (*document 18 a et b*)

Les campagnes de presse continuent par la suite surtout contre Trouillot avocat, député de Lons, devenu ministre des colonies le 28 juin 1898 dans le cabinet Brisson (*document 19 a, b*)

La presse radicale ne s'affirme comme dreyfusarde que bien tardivement, chaque titre gardant une tonalité propre. *L'Union républicaine* de Trouillot ne mentionne qu'incidemment la lettre de Zola. Au printemps 1898 elle reste marquée du sceau de la prudence ; plutôt que d'affirmer l'innocence de Dreyfus, elle préfère appeler à la défense de la république menacée par l'agitation antidreyfusarde et cléricale (*document 20 a, b*). A Dole, *la République du Jura* est davantage combative mais d'abord pour affirmer son rejet de l'antisémitisme, son attachement à l'armée, son souci de la justice de la vérité. (*document 21 a, b*) ; il faut attendre le 10 juin 1899 pour que l'engagement du journal en faveur de la révision du procès soit sans ambiguïté (*document 22*). A Poligny, Ch. Dumont, en campagne électorale en février 1898, reste prudent (*document 23*) ; à partir du faux Henry, *La Démocratie jurassienne* s'engage clairement pour la justice et le droit, contre le complot cléricale, en entendant bien jouer un rôle actif. (*document 24 a, b*). Les trois journaux s'élèvent contre le jugement de Rennes ; *La démocratie jurassienne* marque sa différence en s'engageant désormais aux côtés de la ligue des droits de l'homme et du citoyen (*document 25 a et b*)

Parmi les titres dreyfusards, *le Jura socialiste* tient une place à part. Il n'a aucune relation avec la franc-maçonnerie. Son évolution est influencée par celle de Jaurès. Voix du mouvement ouvrier san-claudien, *le Jura socialiste* dénonce le nationalisme fauteur de guerres, l'armée et l'église piliers de l'ordre bourgeois. Le combat pour la reconnaissance de l'innocence de Dreyfus ne peut être distinct de la lutte pour l'émancipation ouvrière. Il peut être l'occasion d'une prise de conscience et d'une combativité nouvelle reconnue par ses adversaires (*document 26 a, b*). Pour Ponard son principal dirigeant le verdict de Rennes ouvre la vie au militarisme (*document 27*)

III - MANIFESTATIONS ET INCIDENTS LOCAUX

Le Jura n'a pas connu de grande manifestation antisémite, il n'est pas resté pour autant à l'écart de l'agitation. Manifestations et incidents témoignent de l'existence nouvelle d'un antisémitisme populaire.

Il est entretenu encore par l'activité de chanteurs de rue et des campagnes d'affiches. *La Croix du Jura* y participe d'ailleurs à l'occasion de la foire de Lons-le-Saunier d'octobre 1898 (*document 28 a*). En novembre 1898, une campagne d'affiches touche les principaux centres du département (*document 28 b*). La campagne continue en 1899 : en février *le Jura socialiste* dénonce une campagne de boycott des magasins juifs à Lons-le-Saunier, en juin *la République du Jura* des placards antisémites (*document 29 a et b*).

Dans une France profondément marquée par le souvenir de la défaite de 1870, le sentiment national est particulièrement vigoureux. On compte sur la jeunesse pour faire face à un conflit éventuel d'où l'importance donnée à la conscription. On signale des incidents lors du tirage au sort (*document 30*). Un véritable cérémonial du drapeau s'est institué, dont les "Socios" sont bien les seuls à se démarquer (*document 31 a et b*).

En janvier 1899, une cérémonie pour l'anniversaire de la résistance de la ville de Dole face aux Prussiens en janvier 1871, est l'occasion de quelques cris antisémites (*document 32 a, b*). Les jeunes dreyfusards saluent à leur façon, en juin 1899, le rôle particulièrement militant joué par *La Croix du Jura*.

Autres signes d'une opinion publique mobilisée, la presse signale des bagarres à propos de l'affaire, lors d'un concert à Bellefontaine, entre voyageurs, à Saint-Claude dans un établissement public, à Dole entre civils et militaires (*document 33 a, b, c, d*).

Les patrons et chefs d'entreprises du Jura réunis à Lons-le-Saunier en avril 1899 pour discuter de la loi sur les accidents du travail en seraient venus aux mains (*document 34 a et b*).

La fameuse caricature de Caran d'Ache pourrait être l'illustration d'un fait divers jurassien (*document 35*).

EN GUISE DE CONCLUSION

L'affaire Dreyfus ne se termine pas avec la grâce de Dreyfus. Elle reste au centre des luttes électorales de l'année 1900. C'est particulièrement vrai lors des législatives partielles de Dole en mai-juin 1900 consécutives à la mort du député Bourgeois (*document 36*).

La presse continue de parler de l'affaire, dans un contexte marqué par l'âpreté de la lutte politique. Si la presse opportuniste peut accepter une certaine remise en cause pour la presse antidreyfusarde catholique, tout est dit depuis Rennes. Dreyfus reste le traître deux fois condamné, ses défenseurs voués aux gémonies (*document 37 a, b*). Il n'en reste pas moins que l'affaire a permis une forte mobilisation de l'opinion dont témoigne le développement, au début du siècle, de la Ligue des droits de l'homme (*document 38*).

Les radicaux de gouvernement type Trouillot s'accommoderaient volontiers du verdict de Rennes. Les socialistes et les radicaux socialistes continuent le combat pour la réhabilitation totale de Dreyfus. (*document 39 a*,

Les réactions de la presse devant l'arrêt de la cour de cassation semblent annoncer une nouvelle ligne de fracture politique. La presse antidreyfusarde dure reste égale à elle-même. La presse dreyfusarde laisse transparaître à la fois satisfaction et inquiétude. Réhabiliter Dreyfus sans condamner les responsables de l'injustice n'est-ce pas donner des gages aux partisans de l'ordre, permettre à terme le rapprochement des tenants de la propriété face à ceux de la révolution ? (*document 40*).

Le maître de maison - Surtout, ne parlons pas de l'affaire Dreyfus



Les en out paré



M. TROUILLOT ET LA L.

M. Trouillot vient de recevoir un bon point à propos de son attitude dans l'affaire Dreyfus.

Nos lecteurs savent en effet qu'à la Chambre, M. Trouillot a voté *contre* le projet du gouvernement tendant au dessaisissement de la Chambre Criminelle. Ce faisant, il a été fidèle à ses précédents et au culte profond qu'il professe pour le Juif bien argenté. Le protecteur des Nambias, des Cahn, des Laffargue et Cie, ces fameux administrateurs du *Comptoir des fonds nationaux* et de la *Société des Tramways à vapeur du Jura*, tous escrocs avérés qui engloutirent, grâce à l'appui du député de Lons-le-Saunier, plusieurs millions drainés à la petite épargne, le protecteur de ces gens véreux dont il n'ignorait pas les tripotages, se devait à lui-même de s'inscrire au nombre des défenseurs de l'officier juif qui, nouveau Judas, trahissait sa patrie et la livrait pour quelques deniers ainsi que l'a établi le jugement du Conseil de guerre.

MAUVAISE ACTION

Il y a deux mois, en disant quelques mots sur l'affaire Dreyfus devant la Cour de Cassation, nous ajoutions : La Cour pourra déclarer, si elle veut, que Dreyfus est blanc comme neige, on ne la croira pas. Nous ne pensions pas que ce serait de la Cour elle-même que viendraient les motifs de suspicion légitime ; aujourd'hui il n'y a plus de doute à avoir et, dès le début, on pouvait comprendre avec quelle partialité cette affaire serait conduite. Décider la révision du procès sans de puissants motifs, c'était bien montrer où l'on désirait en venir. Cela nous rappelait la conduite du Conseil général du Jura quand, sous la pression de M. Trouillot, il décidait que les escrocs de la fausse société des Tramways du Jura seraient entendus par la Commission des chemins de fer. Bon, se dirent les Nambias et C^e, voilà les gogos qui capitulent, nous allons réussir. Et en effet, sans tenir compte des renseignements accablants que nous avions reçus de divers côtés, nous perdions du temps à écouter les affirmations mensongères des Nambias et, à la séance publique de l'après-midi, il y eut au Conseil une majorité pour décider, malgré tous les rapports contraires, que les protégés de M. Trouillot étaient d'honnêtes gens. Si ce même jour une descente de justice avait eu lieu au *Comptoir des fonds nationaux* et que rien n'eût été détourné ensuite on en aurait appris de belles et les acheteurs d'actions des Tramways eussent certainement moins perdu.

La révision autorisée du procès Dreyfus a été aussi la lessive voulue du condamné de l'Île du Diable. Le projet aboutira-t-il ? Il est probable que non. En tout cas on ne croira qu'à la déchéance de la magistrature. On paraît trop oublier que la confiance ne se décrète pas. Et le public comprend d'avance que si dès les premiers jours la Cour avait trouvé dans les divers interrogatoires quelque possibilité de déclarer l'innocence du condamné, elle n'en serait pas chercher encore et si on ne cherchait qu'à faire justice, sans prévention aucune, les témoins seraient écoutés sans être étourdis et détournés de leur déposition par des remarques et par des interpellations propres à déconcerter d'honnêtes gens.

Continuez, messieurs de la Cour, vous tuerez la magistrature et vous n'aurez pas blanchi votre protégé.

D. MACLE.

Document 3 a et b

Document 3 a

La République du Jura, 29/12/94 - La condamnation d'un traître

"Le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus vient d'être reconnu coupable de trahison et condamné à l'unanimité des voix à la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire. Le procès a eu lieu à huis clos et dans des conditions de rigueur telles qu'il est probable que jamais on ne connaîtra le secret de la trahison du capitaine Dreyfus. Mais étant donné que le conseil de guerre a été unanime à reconnaître sa culpabilité, la conscience publique de la nation peut être tranquille et l'on peut tenir pour certain que l'arrêt du conseil de guerre ne frappe pas un innocent. Dès lors on ne peut que regretter une chose, c'est que le misérable qui a trahi sa patrie échappe de par l'insuffisance de la loi à la mort". (*Document 7 a*).

Document 3 b

La liberté du Jura et de Franche-Comté, 25 décembre 1894

La Condamnation

C'est à l'unanimité des voix que le capitaine Dreyfus a été reconnu coupable d'intelligences avec une puissance étrangère, en vue de lui procurer les moyens de faire la guerre à la France. La question de fait est donc tranchée juridiquement ; elle l'est en réalité dans toutes les consciences, car - la presse entière l'a proclamé - aucun soupçon de partialité ne peut atteindre les juges du premier conseil de guerre et l'accusation était trop grave pour que leur religion se contentât de demi-preuves. Reste la question d'application de la peine sur laquelle on discutera probablement beaucoup. Il est certain que le châtement dont est frappé le capitaine Dreyfus ne paraît pas proportionné à l'énormité de son crime et le public se demandera par quelles considérations le tribunal militaire a pu être amené à ne pas épuisier contre l'officier traître à son devoir et à sa patrie les sévérités de l'article 76 du code pénal.

L'article 76, en effet, duquel relève le cas du capitaine Dreyfus, vise la peine de mort ; mais il est admis par la jurisprudence que la rigueur en doit être atténuée par l'application de l'article 5 de la Constitution de 1848, lequel déclare la peine de mort abolie en matière politique. Que vient faire ici la politique ? Quel rapport peut-on établir entre le forfait monstrueux du soldat qui vend son pays et une politique quelconque ?

Jamais pareil abus de mots n'a été fait. N'importe ! Il paraît qu'il y a eu autrefois des juges qui ont imaginé cet honnête prétexte de la politique pour épargner les traîtres, et leurs arrêts obligent les juges d'aujourd'hui. Voilà pourquoi le capitaine Dreyfus, qui a livré à l'Allemagne les secrets de la défense nationale, le capitaine Dreyfus qui a conspiré avec l'étranger, qui a tenté de préparer la défaite et la ruine de son pays n'a été condamné qu'à la déportation. Un malheureux soldat qui eût levé la main sur son caporal eût été fusillé. Le traître vivra. La jurisprudence le veut. L'opinion s'inclinera. Mais il serait peut-être temps que la jurisprudence se mît d'accord avec le sens commun.

Document 4 a

Le Courrier du Jura et de la Franche Comté, 8 novembre 1894

A propos d'antisémitisme

L'émotion soulevée en France par la mort du tsar a détourné pour un instant l'attention publique de l'affaire Dreyfus, bien digne aussi pourtant d'irriter la fibre patriotique. Grâce à la presse indépendante, qui joue de plus en plus le rôle de quatrième pouvoir, et qui ne le joue pas toujours sans utilité, l'opinion est vivement ramenée sur cette trahison, et sur la question juive qu'elle éclaire d'un nouveau jour.

Nous sommes de ceux qui avons longtemps répugné à l'antisémitisme, parce que les guerres intestines de religion et de races nous paraissent contraires à l'esprit de l'époque et au développement régulier de la civilisation;

parce qu'aussi le procédé qui consiste à rendre un groupe ou une collectivité quelconques responsables des fautes et même des crimes d'un de leurs membres est le procédé révolutionnaire par excellence. On a tué la monarchie en ne montrant que ses abus; on a soulevé les esprits contre l'Eglise à l'aide de généralisations injustes et d'observations superficielles.

Mais, franchement, plus nous approchons des temps difficiles qui semblent préparés à notre génération, plus redoutable nous paraît la responsabilité de la race juive, dans l'œuvre de dissolution dont nous sommes témoins, collaborateurs ou victimes.

Il y a vraiment des jours où la haine de Drumont paraît avoir je ne sais quoi d'inspiré, et où les plus modérés des hommes ne peuvent se défendre du soupçon qu'il ait, lui tout seul, vu plus juste que tous ses confrères en psychologie sociale.

J'ignore au juste le rôle que jouent les Juifs dans les conseils de la Franc-Maçonnerie. On le dit prépondérant. En tous cas, ce n'est point les calomnier que de les accuser de souffler le mauvais esprit sur les mauvais chrétiens. Il est incontestable que l'idée supérieure de tolérance leur est étrangère et qu'ils ont gardé, sous des dehors tranquilles et obséquieux, un besoin aigu de domination, un instinct oppressif de lutte pour la vie. La République a eu le tort de les considérer comme aptes à bénéficier du

droit commun comme à subir l'application. Ce sont des gens à part, des vaincus tenaces qui ont une revanche à prendre, et qui ne l'oublient pas un instant, même à moitié prix.

Il est vraiment inouï que, dans les administrations publiques, les Juifs aient pu occuper la place qu'on leur connaît aujourd'hui. Il est encore plus étrange et surtout plus dangereux que les hommes chargés de veiller à l'équilibre économique de la civilisation les aient laissés devenir non, seulement les princes, mais les arbitres de la richesse.

On dira que c'est le jeu naturel de la liberté, et que la richesse va au plus laborieux, au plus habile, comme les ruisseaux à la rivière. Oui, si la législation est assez imprévoyante ou assez aveuglée sur la valeur de principes abstraits, pour ne pas découvrir un fait d'exception dans l'envahissement d'une race. Mais c'est ce fait lui-même qu'il fallait considérer, et qu'on devait empêcher de se fixer dans l'histoire.

Nous devons, pour une bonne part, aux Juifs la transformation de la richesse en mobilière, d'immobilière qu'elle était auparavant, l'esprit de spéculation qui en a été la suite, et en dernière analyse, la dépréciation morale du droit de propriété, qui prend trop souvent sa source dans une opération analogue au baccara et à la roulette. Nous leur devons le développement du luxe, les dépressions de conscience que ce besoin entraîne.

Ils ont hypnotisé le monde avec leurs banques, leurs entreprises sérieuses ou malhonnêtes, le mirage de la haute vie, tout ce qui ruine la vie familiale, l'attachement à la tradition. L'esprit qu'ils ont déchaîné sur les classes aisées est le mauvais génie de nos campagnes, qu'on abandonne, et il a déposé, dans les villes, la semence de l'antagonisme effrayant qui se déclare aujourd'hui entre le capital et le travail.

Somme toute, ce sont de grands démoralisateurs. Si ce titre ne justifie pas toutes les attaques dont ils sont aujourd'hui l'objet, il aide, du moins à les comprendre, et couvre les injustices partielles qu'on peut commettre à leur endroit. Le capitaine Dreyfus a mis ses coreligionnaires de l'armée dans une situation dont on abuse peut-être, mais en tant qu'il force l'opinion engourdie à prendre pour la race juive les sentiments qu'elle mérite, c'est un collaborateur malgré lui de la *Libre Parole* dont le besoin se faisait sentir.

Charles Loiseau.

Document 4 b

La Croix du Jura, 24 décembre 1894

PROCÈS DE TRAHISON

Jeu de commencement, à Paris, devant un Conseil de guerre que préside le colonel Maurel, assisté du lieutenant-colonel Echeman, commandant Florentin, commandant Patron, commandant Gallot, capitaine Roche, capitaine Freyhalter, et trois officiers-juges suppléants: lieutenant-colonel Altmayer, commandant Caré, capitaine Thibaudin, le jugement du capitaine juif d'état-major Alfred Dreyfus.

Le Commissaire du Gouvernement, le commandant Bisset, soutient l'accusation; M^e Demange, avocat, défend l'accusé.

Les Juifs tentent les plus grands efforts pour sauver leur coreligionnaire, et pour renverser le général Mercier, ministre de la Guerre et le général de Boisdeffre, chef d'état-major général, qui ont osé poursuivre un juif pour affaire de trahison.

On sait que la pièce établissant la culpabilité de Dreyfus a été dérobée à l'ambassade d'Allemagne; aussi est-il impossible de la produire dans un débat public, sans provoquer un scandale international et peut-être la guerre.

Aussi, les Juifs, qui n'hésitent pas à jeter la France dans les plus graves complications pour sauver leur Dreyfus, voulaient-ils des audiences publiques. Le Conseil a prononcé le huis-clos, et rien ne transpire des débats.

Plusieurs audiences ont été consacrées à cette triste affaire, et le dénouement n'en sera connu que ce soir dans la nuit ou même demain et peut-être après-demain.

La pièce établissant la culpabilité est certainement d'un officier de l'état-major général; mais l'écriture est contrefaite et il y a des fautes d'orthographe évidemment voulues. Trois experts sur quatre ont reconnu l'écriture de Dreyfus, un quatrième ne s'est pas prononcé.

Si Dreyfus était acquitté, on croit que le ministre de la Guerre et le chef d'état-major général démissionneraient aussitôt.

Quand serons-nous délivrés des Juifs? De tout temps ils ont fourni les espions et les traîtres; c'est en quelque sorte leur métier.

"LE SALINOIS"

A SES ABONNÉS & LECTEURS

Document 5

Salins, le 29 Décembre 1894.

BULLETIN

Dreyfus-Isariote. — C'est donc vrai ! Il s'est trouvé un homme, un Français, — et un Français d'Alsace ! — qui a collé son oreille aux portes pour écouter les mots mystérieux, qui a forcé des tiroirs pour lire les papiers sans prix ; et c'était un des gardiens à qui la patrie avait confié son secret, et qui le lui a dérobé, pareil à un prêtre qui briserait le tabernacle pour y voler le ciboire plein d'hosties. Il a porté ces choses sacrées chez l'ennemi et les a troquées contre des sacs d'écus ! Et demain, si son crime était resté inconnu et si les trompettes de guerre avaient brusquement sonné, notre armée, deux millions d'hommes, allait vers un guet-apens ! Et c'est par centaines de mille que cet infâme aurait compté ses assassinats !

Ah ! qu'on nous montre donc l'immonde face du traître, que nous crachions tous dessus l'un après l'autre !

Ainsi s'exprime, dans le *Journal*, M. François Coppée, parlant de l'odieuse trahison de l'ex-capitaine Dreyfus.

C'est samedi soir que le Conseil de guerre, après des débats qui se sont prolongés quatre jours, a prononcé sa sentence. A l'unanimité, le capitaine Dreyfus a été reconnu coupable de l'acte de haute trahison dont il était accusé et condamné à la peine perpétuelle de la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

Tant que ce juif, fils et gendre de juifs, n'était qu'un accusé, l'indignation que soulevait, dans tout cœur français, la seule pensée de son crime, a pu se taire ; aujourd'hui que la sentence est rendue, l'expression de l'horreur et du mépris qu'inspire à tous la félonie de ce frère de Judas ne saurait se contenir.

Son crime est sans nom ; mais il paraît moins monstrueux peut-être s'il avait pour auteur un de ces pâles et obscurs voyous, n'ayant pas la moindre notion ni de l'honneur ni de la patrie, placés, comme il arrive parfois, dans la cruelle alternative de crever de faim ou de se vendre.

Mais point, Dreyfus-Isariote était au contraire un de ces rares privilégiés sortant de la plus haute et la moins accessible de nos grandes écoles nationales ; il avait l'honneur, le misérable, de porter l'uniforme de notre vaillante armée, dans la hiérarchie de laquelle il occupait même le rang de capitaine et de capitaine-brevet. Il avait reçu, le lâche, la mission sainte de défendre la France, et il a vendu cette France à l'Allemagne pour quelques poignées de poudre d'or.

C'est à se demander si le judaïsme, au lieu d'être, comme on l'a cru jusqu'ici, une religion, ne serait point avant tout et surtout une nationalité.

Et c'est avec un réel soulagement que nous nous écrivons avec M. Paul de Cassagnac : « Que Dieu soit béni ! pour avoir permis que ce ne fût pas un fils des Gaulois et des Francs qui porte l'infamie d'un crime aussi monstrueux. »

« Le crime abominable de Dreyfus, dit, de son côté, *l'Univers*, a moins atterré l'opinion que s'il avait été commis par un autre qu'un juif. »

Et c'est la vérité !
Il s'en est bien trouvé un pour vendre son Dieu, du moins si surprenant qu'il s'en rencontre un pour vendre sa patrie.

Ajoutons que l'opprobre qui inonde le traître lui est absolument personnelle. C'est un individu, une unité qui, seule, emporte le poids. L'armée

a pu compter momentanément dans ses rangs un félon sans être le plus légèrement effleurée par son crime et par sa honte. Qui, d'ailleurs, oserait même concevoir la pensée d'une pareille solidarité ?

Non ! Nous ne saurions trop le répéter, la flétrissure est personnelle ; celui-là seul qui a forfait à l'honneur est déshonoré ; et vouloir tirer de son déshonneur des conclusions contre qui que ce soit, en dehors du coupable, serait à coup sûr agir contre la vérité et contre la justice.

Nous venons de dire que le traître Dreyfus était condamné à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire. C'est la peine la plus forte, paraît-il, que la loi ait permis de lui appliquer.

S'il en est ainsi, et nul ne saurait en douter, cette condamnation laisse apparaître, avec une évidence aveuglante, une lacune colossale dans nos lois. S'il y a des degrés dans l'infamie, nul ne contestera que, de tous les crimes, le pire est la trahison envers la patrie. Comment expliquer, alors, que nos codés ne le punissent pas du dernier supplice ?

On rêverait de voir ce Dreyfus écartelé en place de Grève, et la loi n'autorise même pas qu'on le cloue devant un peloton d'exécution !

Mais, me direz-vous, vivre misérablement de l'existence qu'il va traîner dorénavant, après avoir subi les horreurs de la dégradation militaire, n'est-ce pas subir mille morts ?

Oui, certes ! pour un homme d'honneur et de cœur ! Mais en est-il de même pour le lâche qui a descendu un à un tous les degrés de l'infamie ?

D'ailleurs, les phrases ici sont inutiles ; tout ce qu'on pourrait dire n'égalerait jamais en éloquence la brutalité du fait en face duquel se trouve placée la conscience publique. M. le ministre de la guerre l'a si bien compris qu'il n'a voulu laisser à personne le soin de réclamer du Parlement une loi punissant le plus odieux des attentats de la plus sévère des peines.

Nous n'aurons donc plus dorénavant le spectacle attristant d'un code militaire punissant de mort le pauvre *bleu* qui se sera oublié jusqu'à lever la main sur son caporal et ne permettant pas qu'on fusille un Dreyfus.

Nous lisons dans le *Journal* :

D'après les renseignements que j'ai recueillis, le vote sur la culpabilité de Dreyfus n'a pas duré une minute. Les sept « oui » se sont succédés, immédiats, nets, formels.

La délibération a été longue sur l'application de la peine.

Quelques membres du conseil de guerre voulaient absolument prononcer la peine de mort contre le criminel.

Cet avis allait l'emporter, quand le commissaire du gouvernement, consulté, déclara que le conseil de révision casserait cette condamnation comme illégale et renverrait l'affaire devant un autre conseil de guerre, qui serait obligé de se conformer à la loi.

C'est ainsi que Dreyfus a la vie sauve.

Quant à l'emplacement où il sera procédé à sa dégradation, il est aujourd'hui certain que ce sera comme pour tous les autres militaires condamnés à la même peine, dans la grande cour des casernes de l'École militaire.

Il est même fort heureux qu'il en soit ainsi. Cela évitera bien des difficultés qui n'auraient pas manqué de se produire si la parade d'exécution avait eu lieu sur un emplacement où le public aurait eu librement accès. Il aurait fallu, en effet, un grand déploiement de forces pour tenir, en respect la foule. Qui sait même si des désordres ne se seraient points produits et si, sous prétexte d'infliger une plus grande humiliation au traître, on n'aurait pas compromis la vie de braves gens dans des bagarres toujours à craindre lorsqu'il s'agit de ces brûlantes questions où le patriotisme est en jeu.

Le Salinois
30 décembre 1894

« Dans trois ans, mon innocence sera proclamée ! » s'écria Dreyfus dans la cour de la prison, alors que, pâle et défilé, il venait de subir devant les officiers, ses pairs, et les soldats, ses anciens subordonnés, l'ignominieuse cérémonie de la dégradation militaire.

Le traître comptait, en effet, sur l'or d'Israël, et il espérait que, la première indignation passée, l'argent semé par ses amis retournerait l'opinion publique.

Cet espoir est aujourd'hui déçu. En vain le *Figaro*, M. Clémenceau et un vice-président du Sénat ont mis leur influence au service de la Juiverie; pour la première fois depuis longtemps, l'honneur a vaincu l'argent.

Certes, la lutte a été rude; mais plus terrible est la bataille, plus désastreuse aussi est la défaite, et l'insolence sémite a reçu aujourd'hui un affront qui la forcera longtemps encore à courber la tête.

La première chose qui soit apparue aux yeux des moins clairvoyants, est l'étonnante solidarité de cette race qui, pour sauver une « brebis galeuse », n'hésite pas à prodiguer les millions et à s'exposer à de redoutables aventures.

Quel exemple pour nous, Catholiques! Dès que, dans notre parti, quelqu'un ne partage pas nos idées, on oublie et son talent, et sa foi, et son dévouement; pour se souvenir seulement de divergences secondaires; et on critique ou abandonne lâchement le frère dont le seul tort est quelquefois d'avoir une intelligence différente des intelligences variées de ses autres frères.

Est-il étonnant dès lors que les Catholiques n'aient pas de chefs, lorsque tous se plaignent de n'être pas commandés et refusent avec une égale énergie d'obéir?

L'affaire Dreyfus a montré ensuite où se trouvaient les fanatiques et les sages.

Pendant longtemps, il a été de mode de railler les antisémites, qu'on faisait passer pour des exaltés ou des révolutionnaires.

De braves modérés répétaient partout, en levant au Ciel des bras et des yeux éplorés: « Quel fou que ce Drumont! Il veut ressusciter les guerres religieuses et faire reculer jusqu'au moyen âge le siècle du progrès! Les juifs sont des hommes comme les autres, et nous n'avons qu'à les laisser tranquilles! »

En vain les antisémites chrétiens rappelaient les traditions sévères de l'Eglise et démontraient qu'une nation n'est pas bien gouvernée lorsque domine chez elle la race que Dieu a maudite.

Les modérés riaient des enseignements des Conciles et des Papes. N'est-ce pas leur caractéristique de se croire toujours plus sages que l'Eglise?

Or, si l'on avait écouté ces prudents, si le peuple n'avait été mis en éveil par la presse indépendante, aujourd'hui Dreyfus reviendrait en triomphateur de l'île du Diable, et l'Allemagne insulterait de son gros rire l'armée française déshonorée.

Car, remarquez-le bien, telle est encore la puissance juive, qu'elle a pu impunément attaquer notre chef d'état-major général et l'accuser fausement de relations compromettantes avec le commandant Esterhazy, qu'il n'avait jamais ni vu ni connu.

Et le gouvernement laissait faire, et il a fallu qu'un ancien soldat et un catholique, comme de Mun, vint sommer le ministre de la Guerre de

Document 6 a et b

partir, pour que ce dernier consente

à lever l'arme: **des accusations portées par les cosmopolites.**

Si, même à cette époque, où le courant antisémite gronde comme un torrent, les ministres montrent tant d'hésitations, qu'eussent-ils fait, il y a vingt ans, quand la presque unanimité de la presse, et par conséquent de l'opinion, était la servante des juifs?

Je crois aussi que l'aventure de Panama n'a pas été sans exercer une certaine influence sur l'affaire Dreyfus.

Sans doute, malgré les efforts de nos amis, pleine justice n'a pas été faite; mais le discours de Delahaye et les révélations de Drumont ont jeté dans certains milieux une terreur salutaire.

Il est apparu qu'il devenait dangereux de se vendre et difficile de chiquer en secret.

Aussi, beaucoup d'offres d'argent ont été accueillies avec dédain, et la crainte de la *Libre Parole* et des antisémites a été, pour quelques consciences un peu faibles, le commencement de la sagesse et de la vertu...

Nous pouvons donc le dire avec fierté: en dénonçant la juiverie, nous avons rendu service à la patrie. Maintenant le peuple voit qu'il n'y avait rien d'exagéré dans nos attaques; il constate quel est le patriotisme de cette race qui essaie de compromettre l'armée pour sauver un de ses membres; et il en vient à penser que bien des catastrophes eussent été évitées si, au lieu de railler l'Eglise, on eût compris l'enseignement de ses Conciles: (*partiel* *Judeos Christianis subiacere*; il faut que les juifs soient subordonnés aux chrétiens.

Pierre MONICAT.

BONNES PENSÉES

Eh! qui donc replacera le crucifix sur les murs de nos villes, dans les foyers et sur le poitrine des enfants du peuple, si les ministres du Crucifix redoutent d'accomplir eux-mêmes cette œuvre de réparation et de salut!

Il ont peur des foules maçonniques... Ils oublient que la France chrétienne est avec ceux qui défendent le Christ, et que les jours de l'antichristianisme sont comptés.

Ah! qu'ils reportent plutôt leur pensée à cette journée fameuse de 1848. Le peuple amenté, surexcité, hurle comme un fauve dans la rue. Soudain passe à côté de la foule un prêtre qui porte les derniers Sacraments à un mourant. Par une inspiration sublime, un homme jeune encore — un polytechnicien — s'adresse à cette foule houleuse, et, lui montrant le prêtre qui passe: « Voilà, s'écrie-t-il, le véritable ami du peuple! »

Ce fut comme un coup de foudre. Les têtes se découvrent, on se précipite derrière le prêtre, on l'accueille et on lui fait une véritable ovation...

MIRIAM, Debout!

Projet de loi intéressant

La *Libre Parole* annonce que M. de Beauregard, le nouveau député de Bressuire, déposera mardi à la Chambre la proposition de loi suivante:

« Article 1^{er}: Il est interdit à tout individu d'origine juive de faire partie d'aucune administration publique; »

« Article 2: Tout Français né de parents étrangers ne pourra qu'à la seconde génération être admis à une fonction relevant du contrôle de l'Etat. »

« Dans l'exposé des motifs de sa proposition, l'auteur constate que depuis un siècle les juifs ont envahi, tout accaparé chez nous. Ils semblent avoir pour mot d'ordre de mettre la France en coupe réglée et à la merci des puissances étrangères. La campagne engagée dans l'affaire Dreyfus est une manifestation de plus de leurs sentiments anti-français.

« Ils sont responsables de tous nos krachs financiers, ils ont envahi également le patrimoine intact de notre armée. C'est un des leurs qui a livré les secrets de notre défense nationale.

« Le danger que M. de Beauregard dénonce du côté des juifs il le signale aussi du côté des étrangers, que bien que naturalisés français, on s'empresse trop d'admettre à tous les bénéfices de leur nouvelle qualité. »

Le Courrier du Jura et de la Franche Comté,

14 décembre 1897

La Croix du Jura
19 décembre 1897

Document 7 a et b

Document 7 a

L'Avenir du Jura, 11 décembre 1897

REDACTED

Le coup de massue.

Les meneurs de l'incroyable, de l'« odieuse » campagne en faveur de Dreyfus avaient eu l'audace, l'imprudence, faut-il dire, de s'attaquer aux chefs de l'armée, qu'ils mettaient en cause ou dont ils suspectaient l'honneur. Le général de Boisdeffre, en particulier, était représenté comme le protecteur mystérieux de l'officier accusé d'avoir commis le crime pour lequel Dreyfus avait été condamné.

Le général, bondissant sous l'outrage, a adressé au ministre de la guerre la lettre suivante, qui a été communiquée aussitôt à l'agence Havas et affichée dans les couloirs de la Chambre à l'ouverture de la séance de samedi :

Paris, le 4 décembre 1897.

Monsieur le Ministre,

Certains journaux parus hier soir annoncent la prochaine publication d'un télégramme qui aurait été soi-disant adressé par moi au commandant Esterhazy à Londres.

J'ai l'honneur de vous demander d'envoyer à l'agence Havas, pour être communiquée à la presse, la note suivante :

« Le général de Boisdeffre n'a jamais télégraphié ni écrit quoi que ce soit au commandant Esterhazy, qu'il n'a jamais vu ni connu et auquel il n'a jamais fait ni fait faire la moindre communication. »

BOISDEFRE.

Le démenti ne pouvait être ni plus catégorique, ni plus énergique. Aussi a-t-il fait une profonde impression sur la Chambre qui, par son vote, a porté un véritable coup de massue aux meneurs de la triste campagne de démoralisation et a brisé leur élan.

Document 7 b

La Liberté, journal du Jura et de la Franche Comté, 14 décembre 1897

L'AFFAIRE DREYFUS

La « pièce secrète »

A propos de la « pièce secrète » dont il a été tant parlé et qui, communiquée aux membres du Conseil de guerre en la chambre du Conseil, aurait entraîné la condamnation du capitaine Dreyfus, M. Charles Roger publie dans *l'Intransigeant* les renseignements qui suivent et que nous reproduisons en en laissant toute la responsabilité à leur auteur :

Dreyfus était exaspéré depuis longtemps de la campagne antisémite menée par plusieurs journaux.

Très ambitieux, il se disait que, juif, il ne pourrait jamais atteindre aux sommets de la hiérarchie qu'il rêvait.

Et il pensait que, dans ces conditions, il serait préférable pour lui de reconnaître comme définitifs les résultats de la guerre de 1870, d'aller habiter l'Alsace, où il avait des intérêts, et d'adopter enfin la nationalité allemande.

C'est alors qu'il songea à donner sa démission, à quitter l'armée.

Mais, auparavant, il écrivit directement à l'empereur d'Allemagne, afin de lui faire part de ses sympathies pour sa personne et pour la nation dont il est le chef, et lui demanda s'il consentirait à lui permettre d'entrer avec son grade, dans l'armée allemande.

Guillaume II fit savoir au capitaine Dreyfus, par l'entremise de l'ambassade d'Allemagne, qu'il était préférable qu'il servit le pays allemand, sa vraie patrie, dans le poste que les circonstances lui avaient assigné, et qu'il serait considéré, à l'état-major allemand, comme un officier en mission en France.

La promesse lui était faite, en outre, qu'en cas de guerre il prendrait immédiatement rang dans l'armée allemande.

Dreyfus accepta ces conditions. Et la trahison commença ; elle dura jusqu'au jour où le traître fut arrêté.

Ce préambule était nécessaire à ce qui va suivre.

Une des fameuses pièces secrètes est une lettre de l'empereur d'Allemagne lui-même.

Elle fut dérobée, photographiée et replacée où elle avait été prise.

Dans cette lettre, adressée à M. de Münster, Guillaume II nommait tout au long le capitaine Dreyfus, commentait certains renseignements et chargeait l'agent de l'ambassade communiquant avec lui d'indiquer au traître les autres renseignements à recueillir, nécessaire à l'état-major allemand.

Un attaché militaire étranger à qui ses renseignements ont été communiqués par le rédacteur de *l'Intransigeant* les aurait confirmés dans les termes suivants :

— J'ignorais les détails extrêmement curieux que vous possédez sur les relations de Dreyfus avec le grand état-major allemand ; mais ce que je sais du fond de l'affaire y correspond admirablement.

De même que la plupart de mes collègues, attachés militaires des puissances étrangères, j'ai entretenu des relations de camaraderie assez intimes avec le colonel Schwartzkoppen, et il m'arriva souvent, dans les conversations nombreuses que j'eus avec lui, de faire allusion à l'affaire Dreyfus.

Et voici, résumé, ce que j'ai appris :

Quelques jours avant l'arrestation de Dreyfus, le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne, s'était rendu chez M. Charles Dupuy, président du conseil des ministres, et lui avait tenu le langage suivant :

« On a soustrait dans les bureaux de l'ambassade une liasse de documents, huit lettres qui m'étaient adressées.

« C'est une véritable violation de territoire en temps de paix.

« J'ai le regret de vous informer que, si ces lettres ne me sont pas restituées immédiatement, je quitterai Paris dans les vingt quatre heures. »

Les documents furent rendus, séance tenante, au comte de Münster.

Seulement, ils avaient été photographiés.

Et ce sont les photographies qui ont été mises sous les yeux des juges du Conseil de guerre.

Sur les huit lettres, sept émanaient de Dreyfus.

Les révélation de *l'Intransigeant* sur l'ex-capitaine Dreyfus ont produit une grande impression ; un de nos confrères est allé ce matin interviewer à ce sujet M. Rochefort, qui a fait la déclaration suivante :

Tout ce que je puis vous dire, c'est que mes renseignements sont exacts ; la seconde version qui confirme la première a été donnée à Charles Roger par un de ses amis, que je ne puis nommer et que je ne puis désigner autrement, admirablement en situation pour être au courant de tout le côté occulte de cette scandaleuse affaire.

Un Démenti Officiel

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Le journal *l'Intransigeant* fait ce matin, à propos de l'affaire Dreyfus, sous ce titre : « La Pièce secrète. — La Vérité sur le traître. » un récit inexact en tous points. Nous sommes autorisés à dire que le gouvernement donne le démenti le plus formel à ce récit et affirme que les pièces visées dans cet article n'existent pas et n'ont jamais existé.

« M. Charles Dupuy, de son côté, proteste contre de pareilles allégations. »

Document 8 a et b

Document 8 a

La République du Jura, 27 nov. 1897
- Informations. L'affaire Dreyfus.

"Scheurer-Kestner croit avoir acquis les preuves indiscutables que le capitaine Dreyfus est innocent du crime pour lequel il a été condamné et il a entrepris des démarches dans le but de faire réviser le procès. Scheurer-Kestner dont la bonne foi la loyauté sans hors de contesté se trompe-t-il, c'est fort possible mais au lieu d'attendre avec calme le résultat de l'enquête commencée la presse parisienne s'est lancée dans une campagne qui chez certains est beaucoup trop passionnée pour être sincère et dont le résultat le plus clair est de dérouter le public qui ne sait plus se reconnaître à travers le dédale des racontars d'interviews et d'incidents à ce point romanesques qu'on les croirait empruntés aux romans de Ponçon du Terail". (Document 14 a).

Document 8 b

L'Union républicaine,
17 novembre 1897

NOUVELLES

L'affaire Dreyfus. — Voici le texte de la lettre qui a provoqué de la part du commandant Esterhazy, la protestation que nous apportait les dépêches de notre dernier numéro.

Monsieur le ministre,

La seule base de l'accusation dirigée, en 1894, contre mon malheureux frère, est une lettre missive, non signée, non datée, établissant que des documents militaires confidentiels ont été livrés à un agent d'une puissance étrangère.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'auteur de cette pièce est M. le comte Walsin-Esterhazy, commandant d'infanterie, mis en non activité pour infirmités temporaires, au printemps dernier.

L'écriture du commandant « Walsin-Esterhazy » est identique à celle de cette pièce... Il vous sera très facile, monsieur le ministre, de vous procurer de l'écriture de cet officier.

Je suis prêt, d'ailleurs, à vous indiquer où vous pourriez trouver des lettres de lui, d'une authenticité incontestable et d'une date antérieure à l'arrestation de mon frère.

Je ne puis pas douter, monsieur le ministre, que connaissant l'auteur de la trahison, pour laquelle mon frère a été condamné, vous ne fassiez prompt justice.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect.

Signé : Mathieu DREYFUS.

On fait remarquer à propos de cette lettre que bien que M. Scheurer-Kestner ne néglige aucune occasion de faire dire qu'il n'a aucun rapport avec la famille de Dreyfus, c'est celle-ci qui répond aux questions posées au vice-président du Sénat.

Ceux qui ont de la mémoire rappellent aussi, à propos de cette campagne en faveur de l'innocence de Dreyfus, que celui-ci a répondu, au cours de l'instruction, qu'il faisait des révélations à un gouvernement étranger dans le but d'en obtenir de plus importantes. A ce moment là, si le fait est exact, Dreyfus se contentait de plaider les circonstances atténuantes, aujourd'hui on plaide non coupable.

Il faut bien dire que ni M. Scheurer-Kestner, ni M. Bernard Lazare, ni M. Mathieu Dreyfus n'ont réussi à donner cette preuve éclatante qu'ils promettent depuis si longtemps.

A la Chambre des Députés, le ministre a annoncé que le dénonciateur allait être mis en demeure de prouver ses affirmations.

On a remarqué aussi qu'en répondant à la question du comte d'Alsace, le général Billot a déclaré — après avoir entendu les merveilleuses explications que M. Scheurer-Kestner nous ménagea si parcimonieusement — que l'enquête n'a cessé d'être poursuivie et qu'elle ne présentait rien qui pût porter atteinte à l'autorité de la chose jugée.

Document 9

Document 9 a

La Démocratie jurassienne, 21 juillet 1895

Aménités réactionnaires

Le 14 juillet au réveil les Polinois ont trouvé les murs de leur ville couverts d'affiches clandestines ainsi libellées :

A bas les Franc-maçons et les Juifs !
VIVE LA REPUBLIQUE
Honnête et libre

Le maire a immédiatement adressé aux habitants le manifeste suivant : 14 juillet 1895

"Une infâme provocation vient d'être affichée dans la ville de Poligny. Cet appel à la guerre civile ne peut provenir que de vils intrigants dont l'insatiable ambition n'a d'égale que les colères où les jettent les progrès toujours croissants de la République.

Dans ce jour d'allégresse qui nous réunit pour fêter l'anniversaire de notre émancipation, toute discorde doit disparaître.

Du calme Citoyens,

Laissez à la loi le soin de châtier les provocateurs.

Nous comptons sur le patriotisme de la grande majorité républicaine de Poligny et l'invitons à ne crier à bas personne, mais à crier avec nous :

Vive la République !

Le Maire de Poligny,

H. CLER.

Document 9

Document 9 b

La Croix du Jura, 21 juillet 1895

POLIGNY

Francs-maçons et Juifs conspués à Poligny

Poligny. — La veille du 14 juillet, après la retraite aux flambeaux, notre bonne ville s'endormait tranquillement, comme à l'ordinaire, et se préparait, dans un repos profond, aux brillantes fêtes annoncées pour le lendemain.

Pendant ce temps, un inconnu se glissait dans l'ombre et appliquait sur tous les murs des affiches gigantesques portant ces mots :

A bas les francs-maçons et les juifs !
Vive la République honnête et libre !

Nous en avons compté cinquante environ, et bien collées, je vous assure. Au point du jour, les boîtes d'artillerie, c'est-à-dire les pétards de la sous-préfecture réveillaient quelques voisins qui aperçurent immédiatement les affiches vertes. En un moment, la nouvelle s'en répandit dans toute la ville et la mit sur pied mieux que les pétards.

Des groupes se forment bientôt : dans les plus nombreux, on rit, on se tord ; dans quelques autres, on trépigne, on serre les poings, les yeux roulent d'une façon effrayante dans leurs orbites.

M. Henri Cler, maire de Poligny, descend à l'Hôtel-de-Ville. On l'examine, on croit qu'il va éclater et on s'efface de peur de recevoir des éclaboussures.

Quelques heures après, l'imprimerie de la *Démocratie Jurassienne*, autrement dit la *petite Lanterne polinoise*, faisait gémir ses presses, et il en sortait la proclamation suivante, adressée par M. le maire à ses fidèles :

Citoyens,

Une infâme provocation vient d'être affichée sur les murs de la ville.

Cet appel à la guerre civile (oh ! oh !) ne peut venir que de vils intrigants dont l'insatiable ambition n'a d'égal que la colère de voir les progrès toujours croissants de notre République.

En ce jour d'allégresse qui nous réunit pour fêter l'anniversaire de notre émancipation, tout désordre doit disparaître.

Du calme, citoyens !

Laissez à la loi le soin de châtier les provocateurs ; Nous comptons sur le patriotisme de la grande majorité républicaine de Poligny, et nous l'invitons à ne crier à bas personne, mais à crier avec nous :

Vive la République !

Henri Cler.

C'est du style de conventionnel. Pendant la journée, quelques affiches furent lacérées entièrement ; pour d'autres, on se contenta d'enlever la ligne supérieure : « A bas les francs-maçons et les juifs ! » Pour d'autres enfin, on gratta aussi les mots « honnête et libre ». Ce dernier

grattage ne fait pas honneur aux ongles qui en sont les auteurs.

Toutes les affiches portaient un timbre de 0,12 centimes. Néanmoins, celles qui étaient appliquées sur le mur d'affichage de la sous-préfecture furent publiquement enlevées par un lavage. Inutile d'ajouter que personne n'a songé à se battre ce jour-là, sinon dans la soirée, quelques ivrognes. Le calme auquel M. le maire avait invité les citoyens, fut, même pour un 14 juillet, un calme plat, et l'attitude du premier magistrat de notre ville nous avait sauvés de la guerre civile.

Quelques bavards insinuent que M. Cler lui-même aurait fait coller les affiches en question, pour le plaisir de lancer l'éloquente proclamation qu'on a lue.

Il est bien entendu que nous n'accueillons pas ces insinuations.

La Croix du Jura, 7 juillet 1895

M. MONICAT

A SAINT-CLAUDE ET A SAINT-LUPICIN

Les hommes d'action qui ont organisé la conférence de M. Monicat à Saint-Claude, doivent s'applaudir de leur initiative. Le succès a dépassé leurs espérances, et la soirée du 29 juin laissera à Saint-Claude de profonds et durables souvenirs. Nos félicitations et nos remerciements à MM. les membres du Comité de la *Croix* et à la vaillante jeunesse qui s'est unie à eux pour assurer à la cause catholique une victoire plus belle, un triomphe plus éclatant.

Il ne reste plus à nos amis de Saint-Claude qu'à exécuter la résolution qu'ils ont prise, et qui sera pour eux le résultat pratique de la conférence de samedi : s'organiser sans plus tarder en comité d'action sociale catholique, agissant au moyen de la presse et de conférences bien préparées. Ils gagneront ainsi et ramèneront au christianisme cette population ouvrière, si intéressante, de Saint-Claude, indignement exploitée et trompée par la franc-maçonnerie. Quoi qu'on en dise, elle n'est pas moins accessible que les autres à la vérité, on l'a bien vu samedi. Mais il faut la lui faire entendre ; et comme elle ne vient pas l'écouter à l'église, il est nécessaire de la lui porter à où nous pouvons l'atteindre.

Dès huit heures et demie, un millier d'auditeurs remplit la salle Lacuzon.

Le Drapeau national du Sacré-Cœur, drapeau de victoire, a été arboré à l'avant-scène.

Assisté de MM. Charles Lorge et Alexandre Meynier comme assesseurs, et de M. Alfred Perrier comme secrétaire, M. le docteur Gros, qui avait bien voulu accepter la présidence, présente à l'auditoire le sympathique orateur lyonnais ; il le fait avec une délicatesse charmante et cette éloquence du cœur qui a le double mérite de la simplicité et de la sincérité. Il est longuement applaudi, et il donne la parole au conférencier.

Nous ne pouvons malheureusement donner ici qu'un pâle aperçu, qu'un résumé très incomplet de son discours.

LE RÉGIME JUDEO-MAÇONNIQUE

M. Monicat, après avoir remercié les organisateurs de la réunion d'avoir permis à un orateur catholique d'exposer ses idées, dans une salle habituée aux déclamations révolutionnaires, débute par la critique du régime maçonnique que nous subissons.

Il montre les scandales du Panama et des Chemins de fer du Sud, prouvant l'influence néfaste de la Juiverie et de la Maçonnerie. La France d'aujourd'hui a répudié la monarchie chrétienne pour adorer le Veau d'or, dont les grands-prêtres sont les juifs et les francs-maçons. Lorsque la grande Révolution éclata, elle montra son profond amour pour le peuple en confisquant les biens des Corporations. Puis, par la loi de 1791, elle défendit aux ouvriers de se réunir ensemble pour défendre leurs intérêts. Et en face de l'ouvrier spolié, elle établit la toute-puissance du juif, proscrit autrefois, et devenu, par la force de la Révolution, le roi de la société moderne, fondée sur l'argent. Ces cosmopolites, qui n'ont pas de patrie, qui mesurent, au profit qu'ils en retirent, l'amour du pays où ils vivent, dominant aujourd'hui la terre des Francs. Les fils des usuriers sont devenus les maîtres des fils des Croisés. L'aristocratie du Triangle, qui n'a montré ses exploits que dans tous les scandales de notre époque, a remplacé l'aristocratie du sang, fière d'avoir gardé l'intégrité de notre territoire et conquis son prestige sur tous les champs de bataille. Les FF. honteux qui, une fois par semaine, rasant les murs et les

INCIDENT

M. Delmorès, ancien directeur du *Montagnard* socialiste, et actuellement rédacteur du *Journal de Saint-Claude*, demande alors la parole pour répondre à M. Monicat.

Avec beaucoup de loyauté, M. Delmorès fait l'éloge de M. Monicat, dont il rappelle les brillants succès dans nombre de réunions publiques auxquelles il assistait. Il ajoute que la religion chrétienne, bien qu'il ne la pratique point, est celle dont la morale est la plus belle, et il regrette qu'il n'y ait pas plus d'orateurs comme M. Monicat pour oser défendre leurs principes devant le peuple.

Puis le contradicteur prétend que le Christianisme, en laissant subsister le servage, a manqué à son programme de charité. L'orateur socialiste ajoute que la République opportuniste a fait ce qu'elle a pu pour punir les corrompus du Panama.

Enfin, M. Delmorès, prenant la défense des juifs, prétend que la banque catholique de l'*Union générale* n'était pas plus respectable que la banque qui a émis les emprunts du Honduras ou de la République argentine.

A ce moment, des protestations violentes s'élèvent de divers points de la salle, et des cris formidables : *A bas les juifs ! Conspuez les juifs !* obligent le contradicteur à se rasseoir.

RÉPLIQUE DE M. MONICAT

Prenant une à une les objections émises par M. Delmorès, M. Monicat répond, aux enthousiastes applaudissements de la salle, que le servage, toléré par le Christianisme, était un progrès immense sur l'esclavage condamné par l'Eglise. Il montre, dans les premières années de notre religion, les temples catholiques convertis en temples de liberté, puisque les évêques et les empereurs chrétiens établirent les affranchissements dans les sanctuaires. Quant au servage, il était un progrès sur la barbarie antique. Si le serf était attaché à la terre qu'il cultivait, il ne pouvait du moins être expulsé de sa chaumière pour insuffisance de paiement, le seigneur chrétien s'intéressait à lui ; et la preuve de sa prospérité est dans ce fait, que beaucoup de serfs refusèrent, sous Louis XVI, les affranchissements qu'on leur offrit.

M. Delmorès avait donné la partie trop belle à M. Monicat en prétendant que les opportunistes avaient tout fait pour punir les voleurs du Panama. Le jeune orateur catholique montre alors M. Brisson nommé président de la commission d'enquête et alléguant la maladie, pour ne pas juger ses amis.

Puis M. Monicat cite la brochure de M. Dupas, agent de police, qui donna sa démission parce qu'on lui envoya l'ordre de lâcher Arton, au moment où il l'avait saisi.

Enfin, M. Monicat, répondant à M. Delmorès, montre la différence profonde qui sépare la religion juive, qui permet de voler les non-juifs, et la religion chrétienne, dont la doctrine enseigne à tous le respect de la propriété du voisin.

LA CROIX JURASSIENNE

Journal populaire de l'Arrondissement de Dole

ABONNEMENTS

La Croix Jurassienne seule, un an 3 fr.
 (Pour les départements non limitrophes, 50 c. en plus)
 La Croix Jurassienne et son supplément, six mois,
 2 fr. un an, 8 fr. 50.
 La Croix Jurassienne expédiée de Dole et la Croix
 quindienne expédiée de Paris, six mois, 10 fr.;
 un an, 18 fr. 60.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

37, Grande-Rue, 37

DOLE - d - JURA

Directeur-Gérant, A. JACQUES

ANNONCES & RÉCLAMES

Jura : Annonces 0.16 la ligne
 Réclames 0.25
 Hors le Département : Annonces 0.40
 Réclames 1 D.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque
 mois et se paient d'avance.

ANTICLÉRICALISME

Le célèbre évêque d'Orléans à l'Assemblée nationale, disait un jour aux membres de la gauche républicaine : « Vous trouvez que Dieu vous gêne. Non il vous manque ». A tous nos politiciens, sectaires ou inconscients, à M. Bourgeois et à ses amis qui battent en brèche la religion du Christ, sous prétexte de poursuivre l'hydre du cléricisme, nous pourrions adresser les mêmes paroles : « Vous trouvez que Dieu vous gêne. Non, il vous manque ».

Dans l'origine, le mot anticléricisme a été le cri de guerre jeté contre l'alliance de l'église et des partis monarchistes : il a dénoncé le clergé partisan des conservateurs, les conservateurs partisans du clergé. Ensuite, à cause de l'antique union du trône et de l'autel, en haine de l'ancien régime, il s'est attaqué à tout ce qui de près ou de loin concernait la religion ; et l'anticléricisme a agi, et son œuvre néfaste a un nom : c'est la laïcisation. On a laïcisé le Concordat, pour n'en laisser que l'enseignement public aux congréganistes et l'immunité militaire aux clercs ; on a laïcisé les cérémonies officielles, l'attitude, le langage, les démarches et les gestes des ministres et du chef de l'Etat. Le nom seul de Dieu, une porte d'église ou de couvent, un emblème religieux, tout cela était sédition et inspirait une superstitieuse terreur au laïcisme régnant. Et comme c'est une religion de n'en montrer aucune, la peur d'un cléricisme a fait tomber dans un autre cléricisme bien autrement tyrannique...

Mais voici que des hommes politiques, et non des moindres, de ceux qui avaient mené le suffrage universel au plus fort de la bataille, se sont aperçus que la guerre déchaînée par eux avait entraîné des excès, que la conscience catholique était exaspérée, et que la religion, de leur opposition systématique, avait gagné quelque popularité. M. Spüller, à la Chambre, et M. Challemet-Lacour, au Sénat, ont prononcé un solennel *mea culpa* ; ils ont parlé d'apaisement, de « République ouverte et tolérante », animés d'un esprit nouveau. Et tout dernièrement, M. Méline, président du Conseil, convenait qu'à l'idée religieuse le gouvernement doit le respect et la liberté...

La liberté ! Voilà ce que les catholiques demandent ! Dès sa fondation, l'église en a senti le prix, et ne la trouvant pas sur la terre, elle l'a fait éclore comme une fleur du sang chrétien. Mais les juifs et les franc-maçons nous l'ont volée : nous sommes 36 millions, et nous tolérons que 25.000 sectaires nous gouvernent. Eh bien, nous ne voulons plus être traités comme des esclaves ou des parias, nous voulons, nous aussi, avoir notre place au soleil, et les droits qu'on nous refusait comme catholiques, nous les demandons comme citoyens. Et nous les demandons avec tant d'énergie que nous les obtiendrons...

Du cléricisme abattu, la République s'est fait un trophée ; de temps en temps elle le ressuscite pour avoir le plaisir et l'honneur d'en triompher ; mais la manœuvre est évanouie, car s'il se trouve toujours des gens assez intéressés pour crier au péril cléricel, il n'y en aura plus d'assez naïfs pour y croire. Le drapeau de l'anticléricisme a été trop longtemps agité devant le peuple, il a trop servi, et n'est plus qu'un haillon qui ne trouble

Ce haillon, les partisans de M. Bourgeois continuent de l'agiter dans la République du Jura et un peu partout. Les travailleurs détournent la tête et répondent : montrez-nous donc des réformes.

A. D.

LA JUIVERIE

La triste affaire Dreyfus et ses honteuses conséquences ont élevé le sentiment national à un haut degré. Le peuple français, si longtemps opprimé par la pieuvre juive qui l'encaçait, l'étouffait, suçait en elle ce qui faisait sa force, s'est ressaisi. Il a ouvert les yeux et son réveil annonce enfin l'heure prochaine de la délivrance.

Le coup qui vient de nous être porté par la nation maudite a blessé bien profondément notre honneur, notre dignité et notre patriotisme. L'échec de nos armes cosmopolites contre l'armée, purgée du traître infâme déporté à l'île du Diable, montre bien qu'ils poursuivent la réalisation d'un projet qui mettrait dans leurs mains non seulement les richesses, mais la puissance et l'influence nécessaire à la reconstitution du royaume d'Israël.

Oui, les juifs veulent s'emparer de la France, où ils comptent rétablir le royaume d'Israël, et ce que nous avançons ici n'est pas une fiction. Pour que les lecteurs de la Croix Jurassienne soient bien édifiés sur ce sujet, nous nous proposons de leur montrer le danger juif dans toute sa réalité en puisant nos renseignements aux meilleures sources.

Pour aujourd'hui, nous emprunterons au *Contemporain* du 1^{er} juillet 1887, le discours d'un grand rabbin publié par sir John Readell, sous le titre de : « Compte rendu des événements politico-historiques survenus dans les dix dernières années ».

Voici un extrait de ce discours : « Voilà déjà dix-huit siècles que dure la guerre d'Israël avec cette puissance qui avait été promise à Abraham, mais qui lui a été ravie par la croix. Foulé aux pieds, humilié par ses ennemis, sans cesse sous la menace de la mort, de la persécution, de rapt et de viols de toute espèce, le peuple d'Israël n'a pas succombé, et s'il est dispersé par toute la terre, c'est que toute la terre doit lui appartenir... »

Lors donc que nous nous serons rendus les usagers possesseurs de tout l'or de la terre, la vraie jouissance passera entre nos mains, et alors s'accompliront les promesses qui ont été faites à Abraham.

Dix-huit siècles ont appartenu à nos ennemis, le siècle actuel et les siècles futurs doivent nous appartenir à nous, peuple d'Israël, et nous apparteniront sûrement.

L'agriculture restera toujours la grande richesse de chaque pays. La possession des grandes propriétés territoriales vaudra toujours des honneurs et une grande influence aux titulaires. Il suit de là que nos efforts doivent tendre aussi à ce que nos frères en Israël fassent d'importantes acquisitions territoriales. Nous devons donc autant que possible pousser au fractionnement de ces grandes propriétés afin de nous en rendre l'acquisition plus prompte et plus facile.

Sous le prétexte de venir en aide aux classes travailleuses, il faut faire supporter aux grands possesseurs de la terre tout le poids des impôts, et lorsque les propriétés auront passé dans nos mains, tout le travail des prolétaires chrétiens deviendra pour nous la source d'immenses bénéfices.

On dit que nos frères en Israël se convertissent et acceptent le baptême chrétien. Qu'importe ! Les baptisés peuvent nous des auxiliaires pour marcher vers de nouveaux horizons qui nous sont encore actuellement inconnus, car les néophytes tiennent toujours à nous.

L'église chrétienne étant un de nos plus dangereux ennemis, nous devons

travailler avec persévérance à amoindrir son influence ; il faut donc greffer, autant que possible, dans les intelligences de ceux qui professent la religion chrétienne, les idées de libre-pensée, de scepticisme, de schisme, et provoquer les disputes religieuses si naturellement fécondes en divisions et en sectes dans le christianisme.

Tous les emplois publics doivent être accessibles aux Israélites, et une fois devenus titulaires, nous saurons par l'obéissance et la perspicacité de nos facteurs, pénétrer jusqu'à la première source de la véritable influence et du véritable pouvoir.

Nous devons encourager les alliances matrimoniales entre Israélites et chrétiens, car le peuple d'Israël sans risquer de perdre à ce contact, ne peut que profiter de ces alliances.

En échange de l'argent que nous donnerons, il est juste que nous obtenions l'équivalent en influence sur tout ce qui nous entoure.

Remplacer le sacrement de mariage à l'église par un simple contrat devant une autorité civile quelconque, serait pour nous d'une grande importance, car alors les femmes chrétiennes s'afforeraient dans notre camp.

Si l'or est la première puissance de ce monde, la seconde est sans contredit la Presse. Mais qui peut la secourir sans la première ? Comme nous ne pouvons réaliser ce qui a été dit plus haut, sans le secours de la presse, il faut que les autres président à la direction de tous les journaux quotidiens dans chaque pays.

Lorsqu'un des nôtres fait un pas en avant, que l'autre le suive de près ; que si le pied lui glisse, qu'il soit secouru et relevé par ses coreligionnaires. Si un Israélite est cité devant les tribunaux du pays qu'il habite, que ses frères en religion s'empressent de lui donner aide et assistance.

Notre intérêt est qu'au moins nous simulations le zèle pour que les questions sociales à l'ordre du jour, celles surtout qui ont trait à l'amélioration des sorts des travailleurs, mais en réalité nos efforts doivent tendre à nous emparer de ce mouvement de l'opinion publique et à le diriger.

Il faut, autant que possible, entretenir le prolétariat, le soumettre à ceux qui ont le maniement de l'argent. Par ce moyen nous soulèverons les masses quand nous le voudrons. Nous les pousserons aux bouleversements, aux révolutions et chaque fois ces catastrophes s'avancent à un grand pas nos intérêts intimes et nous rapprocheront rapidement de notre unique but, celui de régner sur la terre, comme cela avait été promis à notre père Abraham.

Quand on examine comment les juifs ont, depuis la Révolution c'est-à-dire depuis qu'on leur a accordé le titre de citoyen français, travaillé à la réalisation de ce programme. Quand on les voit aujourd'hui partout dans toutes les administrations, dans tous les corps d'état, dans l'armée, la magistrature, le commerce, les finances, l'enseignement, la presse, etc., occuper les premières places, on éprouve cette terreur de quelqu'un qui va être jeté à la porte de chez soi, et on se demande s'il est encore temps de crier : Le juif ! Voilà l'ennemi ! T. M. J.

UNE INTERVIEW

avec un agent des chemins de fer

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

J'ai eu l'occasion de rencontrer M. A., agent de la C^p.-L.-M., et j'en ai profité pour lui demander ce que ses collègues pensent de l'attitude de M. Bourgeois, à la Chambre, au sujet des questions intéressant les employés de chemins de fer.

Je vais vous renseigner, m'a-t-il dit, et vous ferez de mes paroles l'usage que vous voudrez, car je ne crains pas d'être démenti.

ÉVOLUTION JUIVE

Vous avez abattu quelques tyrans et il en est venu d'autres pires que les premiers.

Vous avez aboli des lois de servitude et vous avez eu des lois de sang et, après, encore des lois de servitude.

LAMENNAIS.

Il est une race qui a traversé les siècles avec un signe d'opprobre au front; qui, n'ayant point de patrie a trahi tous les peuples, et qu'ont, chassée tous les peuples, remplis de colère et de dégoût.

Et cette race a survécu, parce qu'elle est comme le chancre qui rongé la chair vive et que n'arrête que la mort. Elle a lassé les colères qu'amoncelaient ses malversations; les malédictions entassées sur elle n'ont pas semblé l'atteindre; elle a semé les haines; son nom est un outrage;

Elle a rampé, elle a séduit, elle a vaincu;

Et maintenant elle voudrait broyer les nations sous une même et implacable tyrannie, car elle est devenue une puissance: la puissance juive.

Elle ensérne l'Europe d'un réseau d'intrigues; elle possède des journaux, des agences, des hommes d'état, des financiers surtout; elle fait absoudre les traîtres et organise le silence autour des assassins (1).

Comme une apparition funèbre, elle se montre surtout aux époques troublées: sur les champs de bataille, les corbeaux voraces plongent leurs becs sanglants dans les faces bleuies, ils annoncent le carnage: la Juiverie qui s'agite nous présage la honte.

Il y a 110 ans, lorsque nos pères chassèrent les rois et combattirent l'Europe, les Juifs ne s'enrôlèrent pas dans les armées du Rhin, ils ne coururent pas défendre nos frontières; ils ne montrèrent leur tête ignoble que lorsqu'il y eut du sang à boire et des malheureux à ruiner.

(1) Le crime de Polna dont nous parlons plus loin.

Car les Juifs sont sanguinaires par essence, qu'on ne s'y trompe pas; et certains de leurs rites les obligent même de boire du sang chrétien, témoin le crime de Polna; et chacun connaît l'amour profond qu'ils portent au dieu argent.

Il est manifeste que les Juifs jouèrent un rôle dans la grande Révolution, et il suffit d'en étudier l'histoire pour se convaincre que ce n'est pas le plus beau des rôles. On peut d'ailleurs y distinguer deux phases.

La première dominée par la grande figure de Mirabeau: elle symbolise la lutte des élus du peuple contre la puissance royale. La Constituante ouvre le combat, et, comme tout ce qu'inspire l'idée de liberté, on sent qu'un grand souffle l'anime et qu'elle a entrevu ce bel idéal de l'égalité des hommes devant la loi. Pourquoi manque-t-elle d'énergie en chemin, et, s'effrayant des cris de la rue, abandonne-t-elle son œuvre trop tôt?

Elle déserte en quelque sorte le champ de bataille, et c'est alors que la révolution de l'ombre et du crime apparaît, ourdie dans les caves et les égouts, lancée et soutenue par l'écume des nations, par les chefs Juifs et la Franc-Maçonnerie, ancêtres hideux et rouges encore du sang Français, et dont se glorifient les Youpins d'aujourd'hui.

Bandes sinistres d'où sortirent le livide Robespierre et le hideux Marat, l'ignoble Hébert et la tourbe des dénonciateurs.

Etaient-ils Français? avaient-ils un mandat du peuple ces égorgeurs? et Marat qui aurait voulu couper 270.000 têtes! et Hébert qui pleurait et demandait grâce lorsqu'en juste expiation de ses crimes, on le conduisait à l'échafaud!

Lesquels étaient les vrais fils de la France, les lâches qui assassinaient les femmes et les vieillards pour piller leurs maisons, ou les enfants du peuple qui se couvraient de gloire à la frontière, en repoussant l'Europe coalisée?

Mais la Juiverie clamait le mot magique de Liberté et guillotinaient en son nom, et le peuple trop

crédule n'osait rien dire parce qu'on lui affirmait qu'il ne posséderait la liberté qu'à ce prix.

Et aujourd'hui, nous avons encore à subir la tyrannie des Juifs et des francs-maçons, bien autrement dure et humiliante que celle qu'on dit avoir régné avant la Révolution.

Qu'ont-ils fait de cette liberté sacrée, payée si cher? réside-t-elle dans les charges écrasantes qu'on nous impose? dans la sujétion de tous les instants que fait naître le fonctionnarisme? dans l'interdiction qu'on fait à toutes les associations patriotiques pour faire place à la franc-maçonnerie internationale?

Voilà ce qu'a fait la Juiverie maçonnique dans le passé; que fait-elle maintenant?

Parce qu'un Juif, perpétuant chez nous les traditions de sa race, a trahi son pays et vendu à l'ennemi le sang des soldats qu'il devait protéger;

Parce qu'il a été découvert et justement condamné, la nation juive s'est levée tout entière;

Elle s'est levée en poussant des cris d'alarme, parce que cette condamnation d'un Juif traître stigmatisait à nouveau la race de Judas. Elle s'est solidarisée avec le coupable et l'or a roulé à flots pour son salut.

Et les Juifs ont retrouvé pour alliés ceux qui se disent fils légitimes de la grande Révolution, fils non pas du Tiers-Etat, mais des Robespierre et des Fouquier-Tinville, et qui applaudiraient encore le lugubre accusateur venant leur déclarant comme jadis en ricanant que les têtes tombent ainsi que des ardoises.

Et tous, sinistres bourreaux, ont eu des larmes hypocrites pour pleurer sur le martyr du traître, de l'homme qui avait mérité dix fois la mort! Ils ont organisé la coalition de l'argent pour défendre un accusé à l'innocence duquel ils n'ont jamais cru, et cela uniquement parce que cet accusé était Juif. Leur or, répandu à profusion, a acheté tous ceux qui étaient à vendre; il a produit et entretenu dans le pays l'agitation dreyfusarde si nuisible à la vitalité de la nation.

Cette agitation, ils la continuent avec acharnement, même après la sentence de Rennes, prêts qu'ils sont à sacrifier la France à la Juiverie pour bien montrer qu'ils sont plus Juifs que Français.

Grâce à leur influence néfaste, être dreyfusard était une excel-

lente note pour monter plus haut. Avons-nous assez entendu les intellectuels, les médiocres et les besogneux surtout! Les ministères vendus qui se sont succédés étaient fiers de leurs professeurs d'éloquence!

On a crié à la trahison, c'est commerce qu'il faut dire!

Qu'importent les fils de France si le prix de leur sang rapporte un gros revenu! Qu'importe la trahison quand elle enrichit le Juif qui ne vit que pour l'argent!

Comme Dreyfus-Judas, vendez tout pour le prix de l'or; vendez nos enfants, vendez nos soldats, vendez la France. Sur cette terre, vous trouverez toujours des âmes vénales pour vous défendre, des ministres pour vous absoudre, des Loubet pour vous gracier; et puis, dans l'au-delà, il n'y a plus ni juges ni patrie; donc rien à craindre, ni ici-bas, ni ailleurs.

Voilà les conclusions que l'on peut tirer de la campagne actuelle des Juifs et des judaïsants, les Reinach, les Zola, les Clémenceau, les Yves Guyot et autres Dumont et Trouillot.

C'est l'apothéose de la pièce de cent sous.

Charles AIGROT.

LA CROIX JURASSIENNE

Journal populaire de l'Arrondissement de Dole

23 janvier 1898

ABONNEMENTS
Croix Jurassienne seule, un an 3 fr.
 ou les départements non limitrophes, 60 c. en plus)
Croix Jurassienne et son supplément, six mois,
 1; un an, 3 fr. 50.
Croix Jurassienne expédiée de Dole et la *Croix*
neuchâtaine expédiée de Paris, six mois, 10 fr.;
 un an, 18 fr. 50.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 37, Grande-Rue, 37
DOLE-du-JURA
 Directeur-Gérant, A. JACQUES

ANNONCES & RÉCLAMES
 Jura : Annonces 0 fr. 15 la ligne
 Réclames 0 fr. 25
 Hors le Département : Annonces 0 fr. 20
 Réclames 0 fr. 30
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque
 mois et se paient d'avance

Pour le Peuple et la Patrie

La campagne antipatriotique menée par le syndicat judéo-protestant-maçonnique, ouvre les yeux aux plus incrédules; on a vu l'inanité des preuves apportées pour la défense du traître, mais en même temps on a pu mesurer l'influence de cette toute puissance occulte qui peut en un instant jeter le désarroi dans le pays.

Les meneurs de cette abominable campagne ont reçu le juste châtiment de leur crime. Les écrivains et journalistes stigmatisés par la juiverie sont déconsidérés; Scheurer-Kestner, au Sénat, a été éconduit du fauteuil de la vice-présidence; le macaronique Zola tombe sous le poids d'un universel mépris. Mais là, ne doit point se borner la vengeance, c'est toute la bande des politiciens sectaires et inconscients que la France devrait voir mourir.

Catholiques, ne pourrions-nous, ne voudrions-nous jamais nous débarrasser du choléra juif et du microbe maçonnique?...

Tout le mal vient de la timidité des catholiques. En Autriche, le grand mouvement libérateur conduit par Lueger, a purgé la ville de Vienne d'une municipalité sectaire, et ce sont les catholiques qui ont procuré cette victoire au prix d'efforts longs et obstinés. — En Suisse, une sève de liberté et d'indépendance coule dans les veines de ces hommes vaillants; là, les citoyens connaissent leurs droits et accomplissent leurs devoirs par le *referendum*, tous sont appelés à se prononcer, et ils le font en connaissance de cause. A force de persévérance ils ont obtenu l'affranchissement des catholiques par le règne de la liberté. — En France, hélas! nous n'avons pas conscience de nos droits de chrétiens et de citoyens. Ce sont les catholiques, dirigés par les évêques qui ont fait la France. Les francs-maçons et les juifs la leur ont volée pour l'exploiter à leur profit, et nous tolérons que de nouveaux venus confisquent nos libertés et nous refusent le droit commun accordé par les pays les plus sectaires, tels que l'Angleterre, la Hollande, la Suède et la Norvège. Le Dieu du jour, c'est Mammon, l'or règne en maître et la foule s'écrase autour du piédestal de l'infamie idole. Le juif a tout souillé, tout sali, la religion, la patrie; il a bavé sur toutes nos institutions, sur la magistrature, même sur l'armée; il a désorganisé toutes les forces vitales de notre pays, éterné et affaibli toutes nos énergies. L'on en est à se demander si le fleuve de l'histoire de France, qui a pris sa source dans l'eau pure de Reims, ne va pas se perdre dans des marécages...

Mais nous, qui aimons la patrie, nous voulons l'arracher aux étreintes des cosmopolites et de leurs affiliés. Trop longtemps l'audace a été le monopole des mauvais. C'est par elle qu'ils triomphent malgré la faiblesse de leur cause, et c'est par leur timidité que les bons succombent, malgré la force de la vérité, car nous en sommes convaincus, la vérité a une force intrinsèque qui maintient dans les âmes, même les plus dévoyées, un secret attrait pour la justice et la vérité. Et dans toute âme française vibre la passion de la justice, et quand on fait appel à ce sentiment, on est toujours sûr d'être entendu. Il suffit de réveiller l'âme populaire pour y susciter des enthousiasmes pour le Dieu de la Crèche et du Calvaire, qui est toujours le Dieu des Français. Notre ambition est, dans

la mesure de nos forces, de conquérir les multitudes égarées, et de rendre à Dieu le peuple de France; étant des semeurs d'idées chrétiennes, nous aurons pour récompense la moisson des âmes et le relèvement de la patrie. Nous voulons jeter, dans la génération présente un ferment antisémite qui lèvera en gerbes de délivrance, une semence chrétienne qui lèvera en gerbes de gloire. Si nous disputons aux sectaires l'âme et l'intelligence du peuple, ce n'est pas pour le vain orgueil de le diriger, mais par amour pour lui, par dévouement sincère à sa cause, pour le conduire pacifiquement à un état meilleur et plus juste, et pour les sauver, lui et la patrie, de la barbarie que lui préparent le collectivisme, athée et le radicalisme impio.

Dans la bataille d'idées, ceux qui possèdent la vérité ont le droit et le devoir d'être audacieux pour la servir. Nous possédons la vérité, et c'est elle qui défie. Et bientôt, c'est notre espoir, les roses divines renaitront dans le jardin désolé de nos rêves.

A. B.

Apprétons-nous !

Le moment des élections approche. Encore trois mois, peut-être deux seulement, et l'heure décisive à laquelle chacun aspire depuis longtemps aura sonné. Déjà, les divers partis en présence travaillent dans le silence, ils tracent leurs plans, appréhendent leurs armes, dressent leurs batteries; des flots d'encre coulent sur le papier, dans les journaux; les candidats pérorant à qui mieux mieux, faisant miroiter aux yeux du public des programmes plus séduisants les uns que les autres, mais aussi plus ou moins mensongers. Des affiches de toute taille, de toute couleur, couvriront nos murs, elles contiendront de superbes professions de foi où vibreront les plus vifs sentiments d'honneur, de patriotisme, de prospérité nationale. Nous assisterons aux mêmes scènes, aux mêmes manœuvres, aux mêmes péripéties que précédemment, mais obtiendrons-nous les mêmes résultats?

Électeurs catholiques, c'est à vous de répondre.

Depuis quatre ans, la *Croix Jurassienne* s'efforce chaque semaine de vous guider, de vous instruire afin qu'au moment décisif vous soyez assez éclairés sur vos devoirs d'électeurs.

Nous vous avons dit maintes et maintes fois que ceux qui étaient au pouvoir n'avaient pas assez fait pour soulager le cultivateur et l'ouvrier, mais qu'au contraire plus on allait avant plus les charges devenaient lourdes.

Nous vous avons dit que notre législation franc-maçonnique et radicale, avec son laïcisme à outrance avait plongé la France dans une situation financière désastreuse, et ce qui est encore plus déplorable, avait provoqué une recrudescence de la criminalité de l'enfance.

Nous vous avons dit que la presse immonde qui inondait notre pauvre pays, de publications immorales, tuait parmi nous l'honnêteté et les bonnes mœurs.

Nous vous avons montré l'influence juive et protestante s'imposant à la France pour lui faire perdre la foi catholique et lui soustraire son épargne.

Dans cette Chambre qui finit si lamentablement, il y a eu des criminels, des malhonnêtes gens, qui, ne croyant plus à la justice divine, ont été forcés de comparaître devant celle des hommes pour y rendre compte de leurs agissements. Ceux-là qui se drapaient dans leur dignité d'intègres législateurs, dites, où se trouvaient-ils? Dans les rangs des modérés, des conservateurs, des honnêtes républicains? Non. Tous étaient francs-maçons et opportunistes ou radicaux.

Bientôt l'heure du scrutin sonnera. Électeurs catholiques, à ce moment-là vous vous souviendrez de ce passé si hideux et vous vous direz: « Nous vous avons vus à l'œuvre, nous savons ce que vous vâlez, à nous maintenant de prendre notre revanche. »

A. B.

Document 12 a

Le Courrier du Jura, 17 mai 1898.

LES ACCAPAREURS OU SONT-ILS ?

Sous ce titre, on lit dans le dernier numéro du Bulletin des Congrégations :

Le syndicat de malheur composé de juifs et de francs-maçons, voyant monter le flot de l'indignation de tous les vrais Français, voudrait tenter une diversion.

Pour faire oublier, qu'en France, les juifs maudits ont tout accaparé, les salariés du Syndicat vont répétant que les vrais accapareurs ce sont les religieux.

MENTEURS ET FAUSSAIRES

Pour mener cette campagne de calomnie intéressée, ils envoient, sur tous les points de France, un document où ils affirment que les religieux ont 10 milliards de fortune, et ils déclarent qu'on devrait les en dépouiller.

DREYFUSARDS ET SANS-PATRIE

Malfaiteurs anonymes, qui n'osez même pas mettre un nom d'imprimeur sur votre factum inepte, à vos chiffres de faussaire.

Nous voulons opposer la vérité.

En effet, 200 000 religieux ou religieuses possèdent ensemble, non pas 10 milliards, mais seulement un demi-milliard soit 500 millions.

Ce chiffre officiel a été donné à la Chambre par Brisson lui-même, qui n'est point l'ami des congrégation.

Cela fait donc un capital de 2500 francs en moyenne par tête de religieux.

Avec 2500 francs on n'est qu'un bien petit Rothschild. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les accapareurs.

OU SONT-ILS DONC ?

Trois cent mille juifs, venus en France dans les fourgons de l'étranger ont accaparé notre patrie.

Ces 300 000 échappés des ghettos de l'Allemagne possèdent plus du tiers de notre fortune, tant mobilière qu'immobilière soit :

75 milliards sur 225 qui composent la fortune totale de la France.

Cela fait donc en moyenne, un capital de 250 000 francs, c'est à un **quart de million par tête de juif.**

Un juif possède à lui seul autant que cent religieux.

Et maintenant, valets du Syndicat et des Loges, n'essayez point de nous donner le change.

Les accapareurs de la fortune de La France

Ce sont les Juifs

Mais d'où vient l'argent des religieux ?

Et à quoi sert-il ?

Les richesses des religieux viennent ou de leur fortune de famille, ou de leur apport personnel, ou de dons et de générosités libres.

L'argent des religieux, il sert à construire des maisons nombreuses ce qui fait travailler les ouvriers, il sert à donner un asile aux pauvres, aux malades, aux orphelins et aux vieillards.

L'argent des religieux est le patrimoine des pauvres, il se convertit en pain pour ceux qui n'en ont pas.

L'ARGENT DU JUIF ?

Souvent il vient des *coups de bourse* coupables des spéculations criminelles, des *étranglements financiers*, des tripotages les plus ignobles.

L'argent du Juif ? il va à l'étranger il sert à l'égoïsme, à l'étranglement du commerce, aux accaparements, à l'usure vorace, à l'anéantissement de notre industrie, à la trahison.

Et bien ! oui, il y a un danger immense, Mais il n'est pas dans la richesse des religieux.

Il est dans l'accaparement de la France par les Juifs.

Document 13 a

Le Courrier du Jura, 24 février 1898

Lons-le-Saunier, le 23 février 1898

« La France
me remerciera »

L'autre jour, quand le général de Pellieux, en quelques mots d'une éloquence toute militaire, fit vibrer devant le jury les accents de la loyauté française, l'immense écrivain dont les écrits jetés à travers les deux hémisphères ont fait à la France un si triste renom, le Zola de l'Assommoir, de Pot-Bouille, de Nana, de la Débâcle, osa proclamer que ces productions ignobles lui constituaient autant de victoires, et qu'un jour la postérité prononcerait entre le général de Pellieux et lui.

Après ce comble d'impudence, il semblait que rien ne pût dépasser désormais cet accès de démenée orgueilleuse. On se trompait. Bravant les sifflets, les huées et les malédictions qui avaient justement accueilli cet audacieux parallèle, le répugnant personnage a repris hier, sous une autre forme, cette auto-apothéose et, s'il est possible, ce nouvel exploit surpasse tous les autres en inconscience ou en cynisme.

Pour lui, rien n'existe de ce qui s'est passé avant ou pendant le procès. Qu'importe, que sept officiers supérieurs, connaissant tous les faits propres à former leur conviction, aient déclaré, en conscience, sur leur honneur, que Dreyfus était coupable. M. Zola déclare à son tour : « Sur mon honneur (!), je jure que Dreyfus est innocent ! » Et devant cette attestation l'honneur des juges militaires doit disparaître en un instant, et leur témoignage, le cédant devant le jury, aux multiples témoignages des généraux, l'honneur de l'armée, qui se sont mis dans le cas de n'être point d'accord avec M. Zola.

Un journal raconte que dans certains groupes, hier, on se montrait un journal philételiste contenant une annonce curieuse, relative à une carte postale que l'on répand en ce moment en Italie dans le but d'organiser une sorte de plébiscite en faveur de Zola.

Ce journal est le *Francobollo*, on y trouve ce spécimen de la carte postale en question :

Pro Zola.
Plébiscite d'admiration, pour le courageux défenseur de la vérité.
Siège social, Milan.

Plébiscite en faveur de Zola, à quoi bon ! Cet homme est à lui seul son plébiscite, il se proclame à l'encontre de tous, la loyauté, la lumière, la vérité, l'honneur ! Lui, l'homme de toutes les ordures et de toutes les hontes, il ose conclure par cette phrase monumentale : « Un jour la France me remerciera d'avoir aidé à sauver son honneur ! »

En vérité, l'on se demande où trouver des janitres assez vengeresses pour châtier comme elle le mérite une infamie pareille ! Et quelle force n'a-t-il pas fallu aux jurés pour ne pas bondir sous cet outrage inouï fait à la France par le misérable qui, de sa plume souillée, a tout fait pour la salir et la déshonorer !

Mais le châtiement approche. Bientôt on saura l'écho que, dans toute la France, obtiendra cet impudent défi à la conscience et à l'honneur, d'un pays, qui a déjà vu bien des tristesses et bien des hontes, mais qui n'avait jamais subi d'aussi viles insultes !

Auguste ROUSSEZ.

Document 13 b

La Croix du Jura, 11 septembre 1898

LA DÉBÂCLE

Après le lieutenant-colonel Henry qui se suicide, voilà le chef de notre Etat-Major, le général de Boisdeffre, qui donne sa démission, bientôt suivie de celle de Cavaignac, notre ministre de la Guerre.

Pour un petit officier juif, vingt fois convaincu de trahison, la Franco halète depuis des mois, notre armée est désorganisée, et, tous les matins, en lisant son journal, chaque citoyen se répète les vers du poète :

Ab ! ça, ah ! mais,
Ça se fera donc jamais !

Cette affaire Dreyfus apparaît comme la condamnation du régime parlementaire, tel qu'il est pratiqué depuis la Constitution de 1875.

Avec un président de la République ou un ministre de la Guerre ayant quelque autorité, il y a longtemps que cet incident Dreyfus serait clos...

Puisqu'il y a les aveux du coupable, aveux constatés par deux officiers supérieurs, pas n'est besoin d'autre preuve : il n'y a qu'à traduire devant les tribunaux ceux qui entrent dans le pays une agitation qui nous fait plus de mal qu'une bataille perdue...

Au point où en sont les choses, il ne s'agit plus de faire de la sentimentalité et d'écrire des tirades sur la liberté de penser, la libre discussion, le droit de chaque homme à défendre une cause qui lui semble juste.

Entre Zola le pornographe, Jaurès le rongeant, Trarieux le rebute de l'opportuniste, les juifs rédacteurs de *L'Aurore*, et tous nos officiers, tout notre Etat-Major, toute la cohorte des braves qui, après comme avant le suicide du colonel Henry, affirment sur leur honneur de soldat la culpabilité de Dreyfus, il faut choisir...

Le ministère radical que nous subissons vient de faire son choix.

Le vieux franc-maçon qu'est Brisson a sacrifié Cavaignac aux juifs ; et, pour faire sa cour aux Rothschild, il demande la révision d'un procès qui s'est déroulé déjà deux fois devant deux Conseils de guerre différents.

Attendez-vous à ce que les démissions des officiers supérieurs se multiplient, à ce que le général Gonse et le général de Pellieux suivent l'exemple du chef de notre Etat-Major. Qu'est-ce que cela peut faire à Brisson ?

Cet homme est habitué à toutes les vilaines besognes : à ses passions antireligieuses, il a déjà sacrifié des milliers d'âmes de charité ; il est mûr pour faire cadeau aux juifs de l'honneur de notre armée.

Voyez-vous maintenant les sentiments qui agitent l'âme de nos officiers, en présence de l'inqualifiable conduite d'un gouvernement qu'en cas de crise extérieure, ils sont chargés de défendre de leur épée ?

Quel cœur auront-ils à conduire leurs soldats à la bataille, quand ils se diront que les gouvernants ont employé leur influence et leur prestige à faire perdre la confiance que l'armée peut avoir en ses chefs ?

Déjà les journaux juifs annoncent que les bureaux de notre Etat-Major sont une « fabrique de faux papiers ». Et, pour défendre l'honneur de l'armée, M. Félix Faure chasse dans le Nord, M. Bourgeois respire l'air de la Suisse, et le président du Conseil affiche bruyamment ses sympathies dreyfusardes.

Pendant ce temps, l'étranger se

rit de cette France qui se trouve à la merci de quelques politiciens sans valeur ; l'empereur d'Allemagne part content pour Jérusalem, se disant que nous sommes trop occupés de ce qui se passe chez nous pour avoir le temps de prendre garde à nos intérêts d'Orient, et le tsar de toutes les Russies estime que le désarmement général n'est point une utopie, puisqu'il suffit de Dreyfus pour faire tomber les armes des bras de nos officiers...

Le plus heureux de tous est encore le condamné de l'Île du Diable.

Grâce à la tendre sollicitude de madame Dreyfus, il reçoit par chaque courrier les journaux qui lui annoncent la désorganisation de notre armée.

Il a le plaisir de voir s'effondrer un à un tous ses chefs : Henry, de Boisdeffre, Cavaignac. Et il se dit que sa trahison n'a pas été inutile, puisque, découverte, elle a fait autant de mal à cette France qu'il a vendue, que si elle était restée cachée...

C'est seulement dans le peuple qu'il réside l'espoir. Les masses, dont le sain jugement n'a jamais hésité entre les tartuferies des « intellectuels » et la loyale parole de nos généraux, sentent chaque jour croître en elles du sourd colosse.

Pendant que les juifs poussent des cris de triomphe, on entend monter des clameurs de révolte du sein des masses profondes.

Si les justiciers légaux ne font pas leur devoir, qui sait s'il n'en surgira pas d'autres ?

Et toute la responsabilité en retombera sur ces ministres sans énergie dont la lâche complaisance prépare peut-être les pires excès...

Pierre MONICAT.

L'ARMÉE

Le procès Urbain Gobier a mis plus que jamais l'armée à l'ordre du jour.

Cet écrivain a étalé, en les exagérant, certains vices inhérents à toute collectivité, à toute armée, et d'une suite d'articles isolés qu'il avait publiés dans *L'Aurore*, il a fait un volume, un bloc, qui a eu plus d'effet, mais un effet déplorable.

Il a généralisé à dessein ce qui tend de moins en moins à se généraliser, par suite de l'élévation du niveau moral et intellectuel du soldat.

Le ministère public avait requis contre M. Urbain Gobier en raison des injures que contient son livre à l'adresse de l'armée : *L'Armée contre la Nation*.

Son défenseur et ses partisans ont invoqué en sa faveur la liberté de la presse et le droit d'écrire.

Le jury de la Seine, se plaçant sans doute sur ce terrain, l'a acquitté.

Il n'aurait pas pu le faire s'il n'avait envisagé que les atteintes à l'armée, malgré toute l'habileté de son défenseur, M^e Albert Clémenteau, parce que, en admettant que quelques-unes des accusations de M. Urbain Gobier soient vraies, le pays n'a qu'à perdre à l'étalage de nos fautes et de nos faiblesses, au grand profit de l'étranger.

Nous avons tous ou presque tous passé par l'armée, et nous savons que si des fautes sont commises et si des vices existent parmi les soldats, ce n'est pas avec la complicité des chefs, qui ne manquent pas de punir les coupables, lorsqu'ils ont connaissance des faits délictueux.

Nous ne voulons pas dire que certains militaires sont des modèles de vertu, mais nous refusons à étendre à toute notre armée ce qui n'est que du fait de quelques-uns.

L'ivrognerie, le vol, les injures, l'inconduite y sont réprimés, et, au lieu de nous appesantir sur des faits partiels, nous aimons mieux rendre hommage à la discipline, à l'instruction virile qui est donnée à la caserne, à cette école du devoir et de l'honneur qu'est l'armée française.

Quand nous parlons de l'armée, nous devons nous placer au point de vue le plus élevé, qui est celui de la représenter comme étant la suprême ressource de la République et de la France.

Dès lors toute diminution de son prestige est une atteinte au pays, à sa sécurité.

Que les chefs et la justice militaire puissent les délits et les crimes dont peuvent se rendre coupables des soldats, c'est dans l'ordre, et ils n'y manquent pas, mais que des écrivains, soit dans les livres, soit dans la presse, sous prétexte de liberté, s'érigent en justiciers et attaquent l'armée au risque de l'amoindrir, c'est ce que l'on ne saurait admettre sans insinuer que la justice militaire n'existe pas, ou qu'elle est insuffisante.

D'ailleurs, il y a dans tout ceci une affaire de moralité sociale.

Si chaque écrivain peut impunément bâtir un roman avec des documents dont son passage dans l'armée lui aura fourni la matière, si chaque citoyen, sans endosser de responsabilité, a le droit de se substituer à ceux qui ont mission de veiller sur elle et qui sont responsables, il n'y a plus d'autorité, plus de discipline, plus de prestige possibles, et ne l'oublions pas, ce sont ces trois éléments qui font la force de l'armée.

De plus, c'est la confusion de tous les droits, de tous les pouvoirs : c'est le gâchis.

Déjà, en France, on est en train de tout désorganiser, de saper les assises de toutes nos institutions.

Jusqu'à l'affaire Dreyfus, l'armée avait été respectée. Mais depuis, elle est en butte aux attaques les plus passionnées, et sous couleur de tout critiquer, de tout égaliser, on est en train de tout démolir.

Quant à nous, nous défendrons passionnément l'armée, parce que nous sommes pour l'ordre et que nous voulons avant tout la grandeur de notre pays.

Or, sans armée, pas de France. Qu'on soit bien pénétré de cette vérité.

Et que, pour l'immense service qu'elle rend à la nation en lui assurant l'existence, on ne l'humilie pas en se chargeant de faire une police qu'elle fait parfaitement elle-même.

On a dit que c'est par la discussion

et le libre examen qu'on fera disparaître les abus, et que, grâce à eux, un Sedan, un Metz, ne seraient plus possibles.

Soit, mais le Parlement suffit à cette tâche sans que l'armée ait l'humiliation de subir journellement les piqûres d'épingles du premier venu à qui il plaira de la prendre à partie.

Est-ce que toutes les armées étrangères n'ont pas des tares qu'on s'efforce de faire disparaître sans bruit, tout en les cachant avec soin aux autres puissances, pour ne pas affaiblir le prestige de l'armée et par conséquent celui de l'Etat?

Nous savons bien que les partisans de la suppression des armées permanentes et de leur remplacement par une garde nationale n'entreront pas dans nos vues ; mais nous n'admettons pas la garde nationale en France, et avec M. de Freycinet, nous croyons que c'est la discipline plus que le nombre qui fait la force d'une armée.

Et, dans l'état actuel de l'Europe, c'est plus la science militaire et la discipline que la multitude qui donnera la victoire.

C'est pourquoi nous voulons qu'on respecte l'armée, et son attitude dans cette époque troublée que nous traversons dit assez que nous pouvons compter sur elle.

N'oublions pas surtout que c'est l'étranger qui se réjouit le plus des coups que nous lui portons.

Or l'intérêt de l'étranger n'est pas le nôtre, et si nous ne voulons pas faire son jeu, défendons notre armée.

Depuis que les hommes se sont réunis en société, il y a eu des armées, entraînant parfois avec elles des abus effroyables, de criminelles trahisons.

Eh bien, si nous mettons d'un côté les services rendus et de l'autre les méfaits, nous devons avouer que les premiers l'emportent de beaucoup sur les seconds, puisque toutes les nations ne doivent leur existence qu'à leurs armes.

A plus forte raison devons-nous soutenir l'armée française, dont la solidarité entre ses membres, le prestige, l'honneur sont au-dessus de tout soupçon, et n'ont rien à redouter des quelques abus qu'on peut relever contre elle.

Déjà Lucien Descaves, dans son

livre *Sous-Offs*, avait signalé les turpitudes de certains sous-officiers, et, comme tout écrivain, il avait corsé les faits. Eh bien, nous a-t-il appris quelque chose en disant qu'en apercevant un baudet, des sous-offis s'écriaient : « Voilà le ministre ! » Non, nous le savions avant lui, et maints autres détails très particuliers encore.

Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que derrière eux il ne s'est pas trouvé un officier pour les punir ?

Mais tout cela ne peut atteindre l'armée.

On ne peut pas conclure, du particulier au général, et l'armée ne sera pas plus diminuée par le livre d'Urbain Gobier que par celui de Descaves.

L'armée, c'est le palladium de la France, surtout en ces temps de troubles politiques. Il faut que ce soit un bloc contre lequel toutes les entreprises se brisent.

C'est à cette seule condition que nous aurions raison de l'étranger, s'il voulait nous attaquer.

NEMO.

SCANDALES

Depuis trois jours, les événements se précipitent avec une telle rapidité qu'il devient difficile de les suivre, et encore plus d'en distinguer tout de suite la portée.

Nous avons appris mercredi l'arrestation du colonel Henry ; nous apprenons maintenant qu'il s'est suicidé, que le général de Boisdeffre a donné sa démission de chef de l'état-major général, enfin que le commandant Esterhazy a été mis en réforme. Le dernier point a moins d'importance que les autres : on savait déjà depuis longtemps à quoi s'en tenir sur le compte du commandant Esterhazy.

La démission du général de Boisdeffre causera une pénible impression. Depuis six ans qu'il était à la tête de notre état-major, le général de Boisdeffre ne s'était pas montré, au point de vue technique, inférieur à sa lourde tâche. Il avait la confiance de l'armée. Son malheur a été de se trouver mêlé à cette affaire Dreyfus, qui a jeté du trouble dans un si grand nombre de consciences.

Quant au colonel Henry, il s'est fait justice : sa mort, qui finit tout pour lui, ne finit rien pour nous. Il a échappé par le suicide aux conséquences morales de l'acte qu'il avait commis. Cet acte, d'ailleurs, n'est pas excusable. Dans la haute situation qu'il occupait, chargé du bureau des renseignements, c'est-à-dire de l'espionnage, il avait malheureusement été amené par son service même à une certaine absence de scrupules, à l'emploi des moyens les moins avouables pourvu que la fin les justifiait ; c'est pour cela que, certain de la culpabilité de Dreyfus, et ne pouvant rendre publiques les pièces établissant cette culpabilité, il n'hésita pas à en fabriquer une qui pouvait sans danger être publiée.

Absurde calcul, d'ailleurs, car la lettre dont il s'agit, portant la date d'octobre 1896, ne prouvait ni n'infirmais rien la validité de la sentence du conseil de guerre de 1894.

Les conséquences de cette falsification sont lamentables ; les partisans de Dreyfus et de Zola exultent et se félicitent ; l'état-major est compromis tout entier par le fait d'un seul de ses membres ; et son chef, le général de Boisdeffre, n'a pas hésité à résigner ses fonctions pour se punir de la trop grande confiance qu'il avait mise dans le colonel Henry.

Document 15 a

soldat sorti des rangs et parvenu par son courage et par son mérite au grade élevé qu'il occupait. L'affaire Dreyfus ne nous vaut pas seulement la démoralisation au dedans et la déconsidération au dehors ; elle atteint maintenant nos officiers ; celui-ci paie de son honneur, celui-là de son sang pendant que d'autres songent à briser leur épée au moment où elle serait si utile à la patrie.

Tous ces événements produisent dans les esprits une commotion profonde, et la conscience publique reste troublée et ébranlée. C'est au gouvernement à lui donner les moyens de se rassurer et de rentrer en paix avec elle-même. Par quel moyen final ? Nous ne le savons pas encore. Une enquête est ouverte au ministère de la guerre, et on vient de voir qu'elle se poursuit dans les conditions les plus méthodiques. Il faut en attendre les résultats. Mais ce qu'il faut dire et répéter, c'est que, quoi qu'il arrive, l'honneur de l'armée n'est pas, et ne saurait être en cause. Dans tous les corps organisés, dans toutes les agrégations d'hommes, se rencontrent des malhonnêtes et des tarés. Il y en a dans l'armée moins qu'ailleurs, parce que l'état militaire porte à l'observation plus stricte du devoir, au dévouement et au sacrifice ; toutefois, il y en a. L'armée ne saurait être exempte d'un mal qui est adhérent à l'espèce humaine ; mais elle ne saurait, non plus, être atteinte par des fautes qui restent personnelles.

Peut-être est-ce là une exagération de scrupules ; le pays était déjà assez secoué et meurtri par cette interminable affaire pour ne pas l'affaiblir encore en le privant subitement des services de l'homme sur lequel reposait le soin de notre organisation militaire.

Rien ne pouvait établir aux yeux du général de Boisdeffre la faule de son subordonné ; s'il est coupable d'avoir ajouté foi à une affirmation mensongère, non moins coupable serait M. Cavaignac qui a montré la même crédulité, et avec lui toute la Chambre qui a voté l'affichage du discours. On voit combien il serait ridicule de faire remonter les responsabilités au-delà de l'auteur de la falsification.

Celui-là s'est tué : triste mort pour un

UNE GRAVE AFFAIRE

Arrestation du lieutenant-colonel Henry.

Avant-hier nous parvenait de Paris, la dépêche suivante :

« Cet après-midi, dans le cabinet du ministre de la guerre, le lieutenant-colonel Henry a été reconnu et s'est reconnu lui-même l'auteur de la lettre, en date d'octobre 1896, où Dreyfus est nommé. »

Le ministre de la guerre a ordonné immédiatement l'arrestation du lieutenant-colonel Henry, qui a été conduit et incarcéré au Mont-Valérien.»

L'importance et la gravité de cette nouvelle n'échapperont à personne.

On connaît le document dont il s'agit : il a été fait allusion à son existence devant la Cour d'assises de la Seine, au cours du procès Zola. Ensuite, M. Cavaignac en a donné lecture à la Chambre, le 7 juillet dernier, dans le discours qu'il a prononcé en réponse à l'interpellation de M. Castelain, et dont la Chambre a ordonné l'affichage.

M. Cavaignac a déclaré alors que le gouvernement, ayant eu le devoir de rechercher si des faits nouveaux justifieraient dans l'affaire Dreyfus l'initiative que la loi confie au ministre de la justice pour provoquer la revision des procès criminels, avait reconnu qu'au contraire les faits recueillis avaient confirmé l'autorité de la chose jugée et prouvée d'une manière indubitable la culpabilité du condamné.

La lettre dont le lieutenant-colonel Henry vient de s'avouer l'auteur, figurait malheureusement parmi les faits recueillis, et était une des bases sur lesquelles s'appuyait le ministre de la guerre pour dire à la tribune :

En présence des tentatives tantôt directes et tantôt indirectes qui ont été faites pour arracher au gouvernement l'acte gouvernemental qui aurait seul permis de détruire les jugements rendus, le pays attend que nous déclarions notre résolution inébranlable de nous opposer à ces tentatives quelles qu'elles soient. Cette déclaration, je l'apporte, parce que j'ai la certitude absolue de la culpabilité de Dreyfus.

Jamais, aucune raison de salut public, si je n'avais pas cette conviction, ne me permettrait d'apporter la déclaration que je viens de faire. Jamais aucune raison de salut public, quelle qu'elle fût, ne pourrait me déterminer à maintenir au bagne un innocent. S'il s'agissait d'un innocent, Messieurs, tout ce qu'on voudrait ; mais, puisqu'il s'agit d'un coupable : rien.

Quelle est maintenant la conséquence de l'événement qui est survenu hier ? Quelle influence peut-elle exercer sur l'affaire Dreyfus elle-même ? Il est hors de doute que nous nous trouvons en présence d'un fait nouveau, et il ne faut pas nier que l'importance en soit considérable. Nous sortons des insinuations, des allégations, des conjectures et de toute la confusion des polémiques. Voici un fait positif, précis, constaté par une enquête officielle, et qui bientôt, sans doute, le sera par un arrêt de justice.

Ce fait, pris isolément ne prouve point assurément l'innocence de Dreyfus, puisque, somme toute, ce qui disparaît n'est qu'une preuve postérieure au procès, qui n'a, par conséquent, pu exercer aucune influence sur la décision des juges du premier Conseil de guerre.

Il n'est pas douteux, néanmoins, que la fausseté reconnue, avouée du document dont il s'agit, crée une situation nouvelle et atteint, dans sa base même, la thèse que M. le ministre de la guerre a soutenue le 7 juillet dernier.

Document 15 b

pièce considérée comme capitale ait été fabriquée par un officier de l'état-major, et qu'un faux ait été commis pour prouver, après coup, la culpabilité du condamné, qu'un fait, disons-nous, d'une telle gravité, doit nécessairement provoquer de sérieuses réflexions et appeler l'examen le plus attentif sur les autres documents qui ont servi à édifier l'accusation portée contre Dreyfus, et sur les preuves produites, ostensiblement ou secrètement, dans son procès.

Pour nous, l'affaire Dreyfus entre dans une nouvelle phase. Et, si c'est avec une profonde tristesse que nous avons aujourd'hui à enregistrer l'acte infâme d'un officier supérieur de notre brave armée, nous n'en saluons pas moins avec joie, dans notre souci supérieur de la vérité, la découverte de son odieuse scélératesse.

SUICIDE DU COLONEL HENRY

Le lieutenant-colonel Henry s'est suicidé ce soir dans sa prison, au Mont-Valérien. Le lieutenant-colonel Henry s'est donné la mort en se coupant la gorge avec un rasoir qu'il avait emporté dans sa valise. Le ministre de la guerre en a été aussitôt informé par le commandant d'armes.

Le Salinois
4 septembre 1898

Document 16 a et b

Document 16 a
Le Patriote morézien, 23 septembre 1899

Document 16 b
Le Salinois, 24 septembre 1899

QUELQUES REFLEXIONS

On écrit de Paris à un journal de province :

L'arrêt du Conseil de guerre a provoqué de la part de quelques journaux de véritables accès de fureur. Mais soyez bien persuadé que ces sentiments ne sont pas du tout ceux de la masse du public. Ce que celui-ci demande et espère, c'est que l'on use une bonne fois ces campagnes diaboliques injures et d'ineptes canailleries qui durent depuis trop longtemps.

Pour notre part nous estimons que le Conseil de guerre a bien jugé et si le journaliste peu estimé a eu le respect de traiter de lâches les cinq juges de la majorité, nous n'essaierions pas, nous, de sonder la conscience des deux juges de la minorité. Espérons qu'elle ne leur reprochera rien et passons.

En raison de toutes les pressions qui ont été exercées sous cent formes diverses sur le Conseil de guerre, nous estimons que les cinq officiers sont conduits comme des héros. Nous essaierions maintenant de leur reprocher les circonstances atténuantes à leur avoir reproché la condamnation. C'est pure mauvaise foi. Les juges ont tenu compte des cinq années passées à l'île du Diable et ils ont compris que la réexpédition du condamné eût été plus dure que le premier départ. On sent cela du premier coup, il n'est pas indispensable de se donner un air de sensibilité pour reprendre l'impression qu'on ressentit les juges, certains quand même la culpabilité de Dreyfus.

Parce que juif on n'a pas fusillé le condamné de 1894, cela a été la première faute ; cette faiblesse, cette ascendance ont entraîné les autres. Les Israélites riches et influents ont cru qu'il n'y avait plus à se gêner appuyés sur leurs millions, ils ont corrompu une partie de la presse française. De là cette campagne odieuse qui n'avait nullement pour objet la recherche de la vérité et l'auteur de la justice.

De braves gens cependant s'y sont efforcés de prendre et sont persuadés qu'ils se liguaient pour la défense de l'opprimé. Cette honorable aberration

est désastreuse et il faudra longtemps travailler pour en effacer les traces.

D'autres enfin, les derniers entrés dans la lutte, ont pensé avantageux de saisir la balle au bond pour faire campagne contre l'armée. Ils se sont joints aux corrupteurs et aux complices pour accuser l'armée de toutes les abominations.

Suivant eux, dans tout l'Etat-major jusqu'au plus bas galonné, il n'y a que de la fripouille ; mais bonheurs, cette fripouille sort du peuple et y retourne. Il serait peut-être juste de ne pas tout englober dans la même probation.

Maintenant qu'on fasse grâce à Dreyfus ou qu'on le tienne à grands bras dans une prison en Corse, peu nous importe ; l'essentiel était d'arriver à prouver que la puissance de l'argent est pas tout en France et les juges de Rennes viennent de remettre les choses au point.

D. MACLE.

LA GRACE DE DREYFUS

Dreyfus est grâcié.

Quantité de journaux, les uns favorables, les autres hostiles à Dreyfus, font, à qui mieux mieux, depuis quelques jours, un tapage infernal autour de cette nouvelle, répandue dans la presse deux jours seulement après l'élargissement du prisonnier de Rennes.

Tandis que les uns affectent d'y voir, de la part du président de la République, un manque absolu et scandaleux de ce respect de la chose jugée si hautement proclamé par lui dans son discours de Rambouillet, les autres n'en paraissent que plus acharnés contre l'arrêt du Conseil de guerre de Rennes, qu'ils continuent d'avoir la prétention de briser.

Ils se sont engagés à poursuivre leur campagne de violence et de haine contre les juges, et ont jusqu'ici tenu parole. Ils continuent de prendre l'armée à partie et de dénoncer l'esprit militaire comme le grand coupable.

Ils ont à grands cris réclamé des représailles, tantôt contre tel général, tantôt contre tel autre. Rien, disent-ils, ne les désarmera avant qu'ils aient obtenu pleine et entière satisfaction. Ils parlent comme s'ils étaient maîtres de la situation, comme s'ils étaient maîtres du gouvernement.

Quand nous cherchons la paix, ils s'acharnent à la guerre. Il leur faut, semble-t-il, encore un peu d'agitation et de trouble.

Pour nous, comme nous avons accepté la sentence de Rennes, nous acceptons la décision présidentielle. Et ce, surtout parce que la grâce de Dreyfus, nous apparaît, pour ainsi dire, comme le complément, la suite, la conséquence du jugement de Rennes.

Le conseil de guerre, en effet, avait admis des circonstances atténuantes et avait abaissé la peine de deux degrés.

Il avait ainsi visiblement obéi à un sentiment de pitié pour un homme qui avait déjà subi une expiation très dure, et certainement supérieure à celle que ses premiers juges avaient voulu lui infliger en 1894. Et c'est évidemment à ce même

sentiment de commisération qu'a obéi M. Loubet.

Beaucoup pensent, et nous sommes de ceux-là, que Dreyfus, même coupable, a assez souffert, et les autres, s'il y en a, attachent vraisemblablement peu d'importance à ce qu'il fasse le reste de sa peine.

Et puis, qui pourrait affirmer qu'à ce sentiment de pitié ne se soit jointe, pour dicter sa conduite au Président de la République, cette pensée que peut-être la grâce du condamné de Rennes ramènerait un peu de calme dans les esprits ?

Parmi ceux qui ont pris la défense de Dreyfus, il y a eu des hommes très convaincus de son innocence, absolument sincères, parfaitement désintéressés : peut-être un acte de clémence, arrivant à propos, était-il capable de produire en eux une détente délicate, un apaisement salutaire.

Liquider tout ce passé, ou n'en laisser désormais l'exploitation qu'aux seuls entrepreneurs de révolution et d'anarchie, telle fut, sans doute, la pensée du Président, et nous y applaudissons franchement.

CALOMNIEZ !...

Les Basiles de la *Croix* possèdent, parmi leurs alliés opportunistes, des imitateurs qui, pour peu qu'ils s'y exercent, finiront par passer maîtres à leur tour dans l'art de calomnier.

C'est ainsi qu'un article de l'*Avenir du Jura* de dimanche dernier attribue, par insinuation, au député radical de Dole, une attitude que M. Bourgeois n'a jamais prise, à propos du procès Zola.

En quelle circonstance notre député se serait-il, ainsi que l'*Avenir* et la *Croix* le donnent à entendre, rangé parmi les députés qui voulaient à tout prix la révision du procès Dreyfus ?

Nos adversaires seraient fort embarrassés de préciser leur accusation, parce que cette accusation ne repose sur rien ; elle est toute gratuite et qui plus est, mensongère.

Il ne s'en faut, cependant, que d'une légère nuance, que l'*Avenir* aille jusqu'à dire que M. Bourgeois fasse partie du syndicat.

Calomniez l'— pensent les Basiles ; il en restera toujours quelque chose.

Eh ! bien, nous opposons à leurs infâmes mensonges, à leurs odieuses calomnies, le démenti le plus énergique.

M. Bourgeois — nous sommes autorisés à le déclarer — a toujours blâmé les partisans de Dreyfus de n'avoir pas employé les voies légales de recours pour réclamer la révision du procès et d'avoir, au contraire, provoqué dans toute la France une agitation très dangereuse.

Aucune preuve de l'innocence de Dreyfus n'ayant été fournie, il n'a jamais pris rang parmi les partisans de la révision du procès.

Mais, s'il ne s'est pas mêlé aux défenseurs de Dreyfus, il ne s'est pas mêlé davantage aux cléricaux qui ont vu, dans l'agitation suscitée, une occasion de manifester bruyamment en faveur de leur cause électorale.

Il s'est toujours rangé du côté des hommes de bon sens, qui demandaient qu'on en terminât au plus tôt avec cette agitation et qui blâmaient le gouvernement de l'avoir prolongée, au lieu de l'arrêter, comme il lui eut été facile de le faire, en disant simplement la vérité.

Que reste-t-il, après ces franches déclarations des perfidies de l'*Avenir* et de la *Croix*.

Il en reste pour ces deux journaux la honte d'avoir essayé de commettre une mauvaise action, en calomniant un adversaire politique.

La République du Jura
12 mars 1898

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS LÉGISLATIVES

MES CHERS CONCITOYENS,

En déposant dimanche votre bulletin dans l'urne, agissez en citoyens libres.

Pensez à vos enfants, à votre famille ;

Pensez à la France, à la République ;

Si vous ne croyez pas que la morale de nos pères est inutile et qu'il faut fermer nos églises ;

Si vous ne voulez pas obéir au mot d'ordre des loges maçonniques ;

Si vous ne voulez pas que la République tombe aux mains des socialistes ;

Si vous ne voulez pas le renversement du ministère qui a le plus fait pour l'agriculture ;

Si vous ne voulez pas, pour vous représenter, d'un étranger sans résidence, sans intérêts dans le pays ;

Si vous ne voulez pas d'un ami des partisans de Zola et des Juifs,

Votez contre M. Dumont.

Pour moi, je crois la morale chrétienne nécessaire pour rendre les hommes honnêtes et les peuples prospères.

Je ne courberai jamais la tête sous le joug de la Franc-maçonnerie.

Vivant au milieu de vous, ayant les mêmes intérêts, je n'ai aucune ambition si ce n'est celle de me rendre utile aux cultivateurs, aux ouvriers, aux commerçants, tous solidaires les uns des autres.

Je veux surtout des réformes pour que *les pauvres soient dégrevés de plus en plus et que les revenus sans travail soient plus chargés d'impôts.*

Je suis franchement républicain. Vous pouvez croire à ma parole, car je n'y ai jamais manqué.

Électeurs,

Les calomnies odieuses que l'on a répandues sur moi ont soulevé votre dégoût et votre indignation, vous y répondez en repoussant avec une indomptable énergie, le candidat néfaste qui a semé partout la haine et la division.

Vive la France ! Vive la République !

MILCENT.

SALINS

Quelle belle salle et quelle belle séance ! Notre ami Georges Trouillot a exposé à longs traits la politique qui lui est chère d'union entre tous les républicains contre tous les réactionnaires avec une vigueur admirable d'accent. A la politique du piétinement sur place, il a opposé la politique du progrès incessant et des réformes démocratiques.

Georges Trouillot est encore vibrant d'une lutte ardente de quinze jours où des wagons de journaux, une pluie d'or, des charretées de mensonges ont été versées sur l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

Lui aussi, parce qu'il défend vigoureusement la France contre Rome et la République contre le pape, il a été appelé Juif et Dreyfusard.

Douze mille électeurs ont acclamé sa candidature et fait triompher le travailleur du banquier, le républicain du cléricale, le démocrate d'un autre dominateur de conscience.

D'ici trois jours, que d'insultes vont m'être prodiguées ! Que de mensonges vont être propagés !

Aujourd'hui, six à huit mille numéros de la *Dépêche* de Besançon, chariant des paniers d'ordures, ont été, par les soins de Milcent, distribués dans l'arrondissement.

Des perfidies sans pudeur, des bêtises à faire pleurer, des calomnies incroyables sont lancées par des feuilles sans nom.

En même temps, le *Petit Jurassien* publie une affiche odieuse.

Je suis vendu aux Juifs. Voilà ce que est être de lucre et de vanité qui a nom Milcent veut insinuer.

D'ici deux ou trois jours, je le retrouverai.

J'ai demandé ce soir à mes 4,000 auditeurs du théâtre de Salins si je devais calotter Milcent ?

Nous verrons.

L'être sans cœur qui écarte même le ministère en inondant chaque jour les bureaux de dénonciations contre des instituteurs, des facteurs, des cantonniers; le capitaine à la suite qui veut incarner l'armée française et prétend monopoliser et exploiter le patriotisme. Voilà qui ose parler de République, de libéralisme, de progrès !

Une clameur d'indignation s'élève qui le chassera de ce département où, quand il sera vaincu, après que le suffrage universel m'aura vengé, on le montrera du doigt, on le huera à Poligny.

Après les articles de la *Dépêche* d'aujourd'hui, l'excitation était vive. M. Milcent ne sait pas l'énergie qu'il a fallu à quelques-uns de nos amis pour empêcher la jeunesse de Poligny de prendre la route de Vaux.

Mais que M. Milcent n'abuse pas de notre patience à tous.

CH. DUMONT.

Document 17 c

La Démocratie jurassienne
22 mai 1898

Document 18 a

La Coix du Jura, 8 mai 1898

A SAINT-CLAUDE

A Saint-Claude, M. Jobez termine ainsi sa proclamation :

« Je n'ai rien à changer à ma profession de foi de l'an dernier. Je vous y renvoie, mes chers concitoyens. »

Or, dans sa profession de foi de l'an dernier, M. Jobez disait :

« Si vous me faites l'honneur de me charger de vous représenter au Parlement, mon dévouement sera tout acquis au maintien des lois républicaines et particulièrement des lois militaire et scolaire, appliquées, bien entendu, avec la fermeté intelligente, mais, en même temps, avec la modération et le calme qui conviennent à un parti victorieux. »

Ce que nous avons écrit de M. Léculier s'applique donc à M. Jobez. Et les Catholiques seront d'autant plus disposés à lui refuser leurs suffrages, que, pendant son court séjour à la Chambre, M. Jobez a émis une série de votes malheureux, particulièrement en s'abstenant lors de la proposition d'affichage du discours Bourgeois, et en soutenant les juifs en général, et Yousouf Reinach en particulier. M. Jobez a été le plat valet du ministère. Il avait promis de l'être. Il a tenu sa promesse.

S'ils ne votent pas pour M. Jobez, nos amis de l'arrondissement de Saint-Claude ne voteront pas davantage pour MM. Cère, candidat officiel de la loge, et Marpaux, socialiste.

AUX PATRIOTES

L'affaire Dreyfus

M. Cère, dans une affiche revêtue de son visa, a osé mettre en doute l'attitude de M. Jobez dans l'affaire Dreyfus.

C'est tout simplement odieux.

Le vote de M. Jobez répondra pour lui.

A la séance de la Chambre du 4 Décembre 1897 (page 2748 de *l'Officiel*) M. Jobez ayant le courage de ses opinions a voté l'ordre du jour suivant :

« ~~La Chambre flétrit les meneurs de la campagne odieuse entreprise~~
« pour troubler la conscience publique, et passe à l'ordre du jour. »

148 députés seulement ont voté cet ordre du jour, patriotique. M. Jobez était de ceux-là.

Pendant ce temps, que faisaient les amis de M. Cère, les Bourgeois, les Poupin, les Trouillot ?... Ils avaient le courage de s'abstenir.

Qu'aurait fait M. Cère ?... Il se serait abstenu, ou aurait voté CONTRE.

Electeurs patriotes, vous que la campagne anti-française entreprise par des juifs cosmopolites a écœurés vous voterez tous en masse pour :

HENRI JOBEZ.

Document 19 a
La Croix du Jura, 2 octobre 1898

LE RÔLE DE M. TROUILLOT

Lorsque M. Trouillot quitta son siège à la gauche radicale pour s'asseoir au banc des ministres, nous fûmes de ceux qui ne s'étonnèrent point.

A nos amis qui déclaraient de rire en s'écriant : « Trouillot ministre, non, c'est d'un comique intense !... Auriez-vous jamais imaginé cela... Trouillot ministre ? »

Nous répondions : « Il vaut certainement les coquins ou ganaches qui depuis vingt ans se succèdent au pouvoir... Autant lui qu'un autre !... »

Et nous ajoutions à part nous : « Espérons qu'il profitera de son séjour — vraisemblablement peu prolongé — au ministère des Colonies, pour doter le Jura, son pays, et en particulier l'arrondissement de Lons-le-Saunier, dont il est le représentant, de nombreuses institutions utiles et d'une foule d'améliorations appréciables.

Nous voyions déjà nos moindres bourgades reliées par des fils téléphoniques et télégraphiques, et la fumée des express Paris-Genève gravissant les escarpements de Montaigne, et roulant avec une vitesse moyenne de soixante kilomètres à l'heure à travers les pâturages de Hornay.

Nous voyions mieux encore : les fontaines, pompes et robinets du chef-lieu donnant de l'eau — de belle et bonne eau bien authentique, ne tirant qu'une épaisseur dérisoire des microbes inoffensifs.

Voilà plus de trois mois que M. Trouillot est ministre, et son entourage s'accorde à pronostiquer qu'il ne l'est pas pour longtemps encore.

Qu'a-t-il fait jusqu'ici pour le Jura ? Je n'en sais rien au juste. Mais je crains fort qu'il ne lui fasse pas honneur, tantôt.

Savez-vous qu'il est fort peu honorable, pour un département patriote comme le nôtre, d'entendre les Allemands dire :

« Trouillot, qui a juré de nous rendre Dreyfus ; Trouillot, qui aide de toutes ses forces Brisson dans sa besogne antifrançaise ; Trouillot, qui, avec Brisson, Bourgeois et Delcassé, a forcé la main aux autres ministres pour décider la révision ; Trouillot est du Jura ! »

Ce nom de « Jura » rappellera peut-être à quelque Teuton grisonnant de lointains souvenirs de joyeuses ripailles, de tonneaux éventrés, de bouteilles de vieux vin bouché volées à « ces chiens de Français » :

« Le Jura ?... Mais je l'ai habité six mois... en 70 !... »

Et, en allumant sa longue pipe de faïence, l'ancien sous-off du trizième Poméranien pensera que, pour produire du vin comme celui de Châteaue-Chalen et un ministre comme Trouillot, le Jura décidément a du bon...

« En mon âme et conscience de soldat et de chef de l'armée, avait déclaré le général Billot, Dreyfus est coupable, Dreyfus est un traître. Si jamais, dans l'affolement des passions, oubliant les intérêts sacrés de la Patrie, on voulait imposer au gouvernement la révision du procès, vous pourriez chercher un autre ministre de la Guerre : je ne resterais pas vingt-quatre heures au pouvoir. »

Avant de se séparer, la Chambre donnait au nouveau ministre mission de « s'opposer résolument à toute révision du procès Dreyfus ».

Le successeur du général Billot, M. Cavaignac, affirmait à son tour : « Je demeure convaincu de la culpabilité de Dreyfus et aussi résolu que précédemment à combattre la révision. »

En se retirant, lui aussi, quelques

jours plus tard, le général Zurlinden proclamait :

« L'étude approfondie du dossier judiciaire de Dreyfus m'a trop convaincu de sa culpabilité pour que je puisse accepter, comme chef de l'armée, toute autre solution que celle du maintien intégral du jugement. »

Brisson veut à tout prix la révision, et Trouillot la veut aussi : ils confient l'examen de l'affaire Dreyfus à la commission de révision, en disant : « Il n'y aura qu'à s'incliner devant la décision de cette commission. »

Les deux compères ne perdent pas leur temps : ils font exercer et exercent eux-mêmes une pression exaspérée sur les membres de la commission.

La commission — cette commission devant la décision de laquelle « il n'y aura qu'à s'incliner » — repousse la révision.

M. Peytral, Viger, Maruéjouls, le juif Lockroy et le garde des sceaux Sarrien, eux-mêmes, sont ébranlés. Ils hésitent, peu soucieux d'engager leur responsabilité dans une affaire aussi délicate.

Mais Brisson se fâche. Le grand convent maçonnique, tenu ces jours derniers, a, sous forme de vœu, intimé au gouvernement l'ordre de faire procéder à la révision. Brisson esquisse devant ses collègues le « signe de détresse » :

« Obéissons ! » crient avec un touchant accord Bourgeois, Delcassé et Trouillot. Ils entraînent les trembleurs ; et, en simple Conseil de cabinet, pendant que M. Félix Faure classe — comme toujours — ils décident de porter la question de révision du procès Dreyfus devant la Cour de cassation.

« Se sont-ils laissé graisser la patte par le Syndicat ? » demande Rochefort.

Nous ne disons point cela.

Mais nous nous rappelons qu'au cours d'un des procès qu'il plaïda contre la Croix du Jura, M. Trouillot fit une profession de foi nettement israélite, et dit avec émotion l'admiration très vive que lui inspire ce qu'Israël Levallant appelle « la première aristocratie du monde ».

Il faut croire, sans chercher trop à approfondir, qu'il y a entre M. le ministre des Colonies et la race hébraïque de mystérieuses affinités.

Et que la franc-maçonnerie ayant parlé, et Dreyfus étant juif, la cause du traître ne pouvait pas ne pas avoir toutes les sympathies de M. Trouillot.

Paul Déroulède a été sévère pour vous, monsieur le ministre, quand, au meeting patriotique de Dimanche dernier, il a dit ces paroles solennelles, qui ont trouvé de l'écho dans toutes les âmes françaises, et qui vous atteignent presque autant que Brisson :

« Jo le déclare hautement, per-
« sonne n'aura plus contribué à
« troubler le pays, personne n'aura
« fait plus de mal à la France, en la
« jetant de propos délibéré dans
« l'anarchie actuelle, que le sectaire
« Brisson.

« Non, jamais homme d'Etat, si
« tant est que Brisson en soit un,
« n'aura fait un tort pareil à la
« France. Que les Reinach, les Tra-
« rieux, les Jaurès, les Clémenceau,
« les Yves Guyot et les Labori pac-
« tissent avec l'étranger et aillent
« chercher leur mot d'ordre à Ber-
« lin, c'est leur affaire. Mais qu'un
« ministre qui avait reçu le mandat
« impérial de couper court à l'af-
« faire Dreyfus avec le concours de
« M. Cavaignac (car c'est Cavaignac
« qui était la raison d'être du minis-
« tère), ait répudié celui-ci et dé-
« fendu l'autre, c'est là un crime
« public dont il devra rendre compte
« un jour.

« En poursuivant la révision mal-
« gré l'avis intégral et sincère, de

Document 19 b
La Croix jurassienne, 30 octobre 1898

« quatre magistrats, Brisson tourne
« le dos à la France et trahit le
« drapeau ! »

Vous vous entendez dire par votre ancien collègue, le général Billot, que vous « oubliez les intérêts sacrés de la patrie » ; par Paul Déroulède, que vous êtes coupable d'un « crime public » ; que vous « tournez le dos à la France » et « trahissez le drapeau ».

Voilà, monsieur le ministre, où vous a conduit cette ambition à laquelle vous aviez sacrifié déjà vos croyances et les souvenirs de votre passé.

Êtes-vous plus heureux que le rhétoricien-congréganiste Georges Trouillot, qui composait en l'honneur de la Sainte Vierge de si jolis vers ?

Alphonse LORAIN.

Les 13 Brissonniennes et Trouillotades

Brisson tu aimeras
Et Trouillot également
Les francs-maçons tu serviras
Et les juifs parfaitement
La révision tu demanderas
Et la laïcisation en tout temps
Socialiste tu seras
Ou gréviste simplement
De Lemni tu seras
Le disciple humblement
Dreyfus tu protégeras
Pour faire plaisir à l'Allemand
La France tu haïras
Et les cléricaux pareillement
L'armée tu déshonoreras
En la calomniant impudemment
Le peuple tu tromperas
En mentant constamment
Les cléricaux tu menaceras
De la truelle carrément
Brisson tu honoreras
Afin qu'il soit ministre longtemps
La Chambre le déménagera
Ainsi que Trouillot prestement
Mais la France n'en portera
Pas le deuil certainement.

Un jeune

Document 20 a et b

Document 20 a

L'Union républicaine, 16 janvier 1898
Manifestations antisémites

Le 13 janvier vers 2 h de l'après-midi, un individu a allumé boulevard Montmartre un petit feu de joie avec une cinquantaine d'exemplaires du journal l'Aurore qui contient une lettre de Zola au président de la République.

Un rassemblement s'est produit, la police l'a dispersé.

Le cours de Monsieur Izoulet au Collège de France a été troublé par une vingtaine de perturbateurs qui ont été expulsés.

Les mêmes étudiants se sont rendus à l'Intransigeant en manifestant contre les amis du traître Dreyfus.

Document 20 b

L'Union républicaine, 26 janvier 1898

LE BOUT DE L'OREILLE

Pendant que la France entière divague autour de l'affaire Dreyfus, tandis que de part et d'autre on commet cette faute d'en faire le point de départ de querelles de race et de disputes religieuses, le cléricalisme va son train, le même train d'ailleurs que le péril juif.

Je ne sais pas si les haines confessionnelles entrèrent pour quelque chose dans l'attitude de ceux qui condamnèrent Dreyfus, s'il y a du fanatisme dans les violentes polémiques, dans les violentes polémiques de ceux qui le défendent, mais j'incline à penser que l'on confond ici l'effet avec la cause. Ramenée à ses éléments essentiels, l'histoire du procès Dreyfus est une histoire bien simple : c'est l'histoire d'un procès dont on demande la revision et d'une soi-disant erreur judiciaire dont on n'a pas encore fourni des preuves très palpables. Voilà tout ! Si donc sur cette affaire venaient, comme on peut le craindre, se greffer des guerres de religion ou de race, il faudrait en chercher ailleurs la cause véritable. Le danger de la juiverie n'a pas attendu, pour naître, la constitution du syndicat Dreyfus ; il a pu se manifester en cette circonstance, mais il est né le jour où on laissa les coudées franches à cette oligarchie financière dont les hauts barons se recrutent aux tribus d'Israël. Le péril clérical n'a pas attendu pour naître qu'un officier d'état-major eût vendu les secrets de la Défense ; il a pu, en cette occasion, s'affirmer plus visiblement, mais il est né le jour où nous avons eu en France des gouvernements assez dupes ou assez complices pour laisser à l'Eglise la bride sur le cou.

J'admire les gens qui nous disent : « Le péril clérical ! Peuh ! L'antienne est bien vieille. C'était usé déjà du temps de M. Spuller. Et Gambetta, s'il vivait encore, serait le premier à reconnaître que les temps ont marché, que Léon XIII est un grand pape et que les sacristies, revenues de leurs intrigues, ont abdicqué sur son ordre leurs prétentions de jadis. Le clergé est devenu obéissant et sage ; et il faut avoir l'âme de M. Homais ou dater d'Eugène Sue pour croire encore aux empiètements de l'Eglise. »

Ainsi raisonnent M. Méline et ses amis. Ainsi raisonnaient autrefois M. de Broglie et les gens du 16 Mai. Eh bien ! je ne sais pas si c'est nous qui retardons, mais ce que je sais bien, c'est que le péril clérical ne doit pas être un anachronisme, puisque, en ce moment même, les cléricaux ne se gênent pas pour afficher et très ouvertement des espérances qu'ils n'avaient pas affichées depuis le Septennat.

Et ces espérances qui donc les a ravivées, si ce n'est le ministère actuel ? Qui donc a soufflé aux cléricaux l'espoir d'une prochaine revanche, coïncidant avec les élections prochaines, sous les auspices et la protection de MM. Méline et Barthou ?

Document 21 a
La République du Jura, 5 mars 1898

JÉSUITES !

Un article intitulé : *Amour et haine* et paru dans la *Croix Jurassienne* de dimanche dernier donne à entendre que la *République du Jura*, va sans doute inonder ses lecteurs de larmes et de gémissements, à propos de la condamnation d'Emile Zola.

Partant de cette hypothèse, d'ailleurs toute gratuite, car nos lecteurs sont témoins que nous n'avons ni pleuré sur le sort de Zola, ni même discuté le verdict rendu par le jury de la Seine, la *Croix Jurassienne* passe tout de suite du langage dubitatif au langage affirmatif et elle arrive à cette conclusion : *qu'il est instructif de constater une fois de plus l'amour insensé des sectaires pour tout ce qui est amoné et leur haine féroce contre l'armée, qui représente l'ordre, l'autorité, le respect de la Patrie.*

Ce que nous constatons sans aucun doute, c'est que dans les écrits de la *Croix*, c'est toujours de l'esprit jésuitique qui les inspire.

La différence entre elle et nous, c'est qu'elle hurle avec les cercles catholiques : « *Mort aux Juifs !* », c'est qu'elle approuve les violences et les pillages qui ont désolé l'Algérie et voudrait voir renaitre les guerres de religion ; c'est que lorsqu'elle crie : « *Vive l'armée !* » elle donne à ces acclamations un sens déterminé, qui résume ses idées de violence réactionnaires et de coups d'Etat dirigés contre la République.

Nous, au contraire, nous ne voulons pas plus la mort des juifs que la mort des jésuites.

Nous demandons que la justice protège également tous les citoyens, sans distinction de confession, et qu'elle réprime aussi bien l'attentat contre la sécurité des personnes

que l'attentat contre la propriété, l'attentat contre la loi que l'attentat contre la patrie.

Et quand nous acclamons l'armée pour laquelle nous avons autant d'affection que qui que ce soit, ce n'est pas l'autorité au sens de la *Croix*, c'est-à-dire le sabre oppresseur rêvé par elle que nous saluons ; ce n'est pas l'armée des prononciamientos, ce n'est pas l'armée césarienne des coups d'Etat, c'est l'armée nationale, issue des entrailles du pays, gardienne attentive de nos frontières, mais aussi gardienne obéissante, sous l'autorité du gouvernement, des lois fondamentales de la République.

Ajoutons que, dans notre pensée, la *Croix Jurassienne* et toutes ses congénères perdent absolument leur temps lorsqu'elles s'imaginent qu'il suffira de désigner quelques chefs militaires pour décider l'un d'eux à renouveler l'aventure du Boulangisme, à défaut de celle de Drumaire ou de celle du 2 Décembre.

Nos généraux aiment mieux regarder du côté des Vosges ou du côté des Alpes que de tenter la hasardeuse entreprise contre la France à laquelle les convient avec plus ou moins de discrétion les feuilles de la réaction cléricale.

Et nous estimons que ceux-là seuls méritent de respect envers l'armée, qui jugent les chefs de cette armée, capables de servir le bouleversement des conspirateurs monarchistes cachés sous le faux masque des jésuites soit-disant ralliés.

X.

Document 21 b
La République du Jura, 24 décembre 1898

LA POLITIQUE

Une souscription a été ouverte par la *Libre Parole* en faveur de la veuve et du fils du lieutenant-colonel Henry, qui s'est suicidé après la découverte du faux commis par lui en vue de corser le dossier de l'affaire Dreyfus.

On peut penser ce qu'on voudra de la souscription elle-même. Ce qui est curieux et instructif, c'est l'état d'esprit des souscripteurs.

Les commentaires dont ils accompagnent leur offrande n'attestent pas seulement de leur part un mépris déclaré de la morale consacrée par le code pénal, en matière de faux, mais ils ont cet avantage de laisser apparaître, d'une façon plus claire qu'on ne l'avait vu jusqu'à ce jour, la pensée de derrière la tête des « patriotes » nouveau genre qui conduisent la campagne.

Nous extrayons, à cette fin, pour l'édification de nos lecteurs, des derniers numéros de la *Libre Parole*, quelques-unes des souscriptions qui y sont mentionnées.

Un capitaine du train des équipages exécutant les juifs et maudissant la haute magistrature.

Un ancien postillon de l'empereur contre les lâches qui nous vendent.

Un prêtre infirme qui voudrait pouvoir manier l'épée aussi bien que le goupillon.

La haine de la Cour de Cassation, de Reinach et de tous les traitres.

Un capitaine de cavalerie qui supplie le général X..., seul sauveur possible, de mettre fin à l'agonie de la France.

Les bûchers du moyen-âge avaient du bon.

Le fils d'un magistrat du temps où la magistrature était honnête.

Afin d'essayer de désinfecter les robes des conseillers de la chambre criminelle prostituée aux juifs.

Un bouapartiste qui se demande ce que le prince Victor Napoléon attend pour agir.

22 lieutenants d'un régiment de dragons dont les sabres sont prêts..... 100 fr.

Un groupe de lieutenants de dragons prêts à agir..... 140 fr.

La haine des vendus de la Cour de cassation. Un patriote qui attend le sabre vengeur..... 5 fr.

L'ennemi d'un régime qui baisse le drapeau devant les sommations de l'étranger..... 5 fr.

Un prêtre qui espère que bientôt Dieu vengera la France..... 5 fr.

Vive l'empire !..... 1 fr.

Vive l'empereur..... 25 fr.

Il semble que tout cela soit bien clair.

Il y a de tout, là dedans, des excitations à la haine des citoyens, des injures envers la magistrature, des appels à la rébellion ; mais ce qu'il y a par-dessus tout, bien plus que les préoccupations relatives à Henry ou à Dreyfus, c'est la haine de la République.

Ces officiers à la recherche d'un coup d'Etat, ces monarchistes en appât de restauration, ces bouapartistes qui jettent le masque, tout cela nous montre ce qui se cachait en réalité derrière la campagne dont l'affaire Dreyfus n'est que le prétexte.

C'est à la République que l'on en veut ; c'est la liberté même que l'on veut détruire, le jour où on le pourra, par un coup de force.

Et pour y arriver, on compte que le pays, le suffrage universel, le peuple français seront assez sots pour se laisser prendre à cette parade.

Remercions la *Libre Parole*.

(Union Républicaine)

L'HEURE DE LA JUSTICE

« L'heure de la justice a sonné, et je suis plein de confiance, j'attends votre arrêt. J'attends, ce nouvel et éclatant témoignage de votre haute et impartiale justice ; je l'attends, votre arrêt, comme la parole de délivrance pour le loyal soldat qui, poursuivi jusque dans sa prison par des haines implacables, a subi dans ses faiblesses les pires tortures pour sauver l'honneur de son nom et pour lever de la tache d'infamie ces malheureux enfants qu'à travers ses cris d'innocence il appelle des parias.

« Je l'attends, votre arrêt, comme une parole de délivrance pour cette pauvre et noble femme aux vêtements de deuil, qui a épuisé toutes les douleurs, et dont les yeux desséchés ne trouvent même plus de larmes à pleurer.

« Je l'attends, votre arrêt, comme une parole de paix pour tous les citoyens qui, sortis enfin de leurs angoissantes inimitiés d'hier, communieront demain dans l'air pur de notre France généreuse, et pour tout dire enfin, Messieurs, je l'attends. Votre arrêt, comme l'aurore du jour béni qui fera luire sur la patrie la grande lumière de la conscience et de la vérité ! »

C'est par les impressionnantes paroles que nous venons de citer que M^r Morhard, avocat de Madame Dreyfus, terminait, jeudi dernier, son admirable plaidoirie.

Au véhément appel du défenseur de Dreyfus, la Cour de cassation a répondu par un arrêt très fortement motivé, qui constate implicitement l'innocence du condamné de l'île du Diable, casse et annule le jugement rendu contre lui en Décembre 1894, et renvoie l'accusé devant le conseil de guerre de Rennes.

Cet arrêt mémorable, qui prouve, comme le dit un de nos confrères, qu'on trouve encore des juges ailleurs qu'à Berlin, va être affiché dans toutes les communes de France ; ainsi l'a décidé la Chambre, sur la proposition du député socialiste Marcel Sembat, dont on ne saurait trop approuver l'initiative.

Et maintenant, quelques réflexions s'imposent :

On se souvient que les défenseurs de l'Etat Major, redoutant les décisions de la Chambre criminelle, avait réussi à

faire planer la suspicion sur celle-ci et obtenu que l'enquête fut renvoyée devant la Cour de cassation « toutes chambres réunies » qui, à les entendre, pouvait seule offrir aux Français les garanties nécessaires d'impartialité.

En réalité, les adversaires irréductibles de la révision, qui savaient que la Cour de cassation renferme de nombreux magistrats hostiles à la République, espéraient que ceux-ci n'écouteront que leur passion politique et se refuseraient à voter la révision.

Pour l'honneur de notre magistrature, ces prévisions ne se sont point réalisées, et c'est en écoutant la seule voix de leur conscience que les quarante-huit magistrats de la Cour de cassation ont, à l'unanimité, voté l'annulation de l'arrêt.

Maintenant que les événements ont tourné à leur confusion, et que l'heure de la justice a enfin sonné pour le malheureux qui depuis cinq années subit le martyre sur un îlot de l'Atlantique, que vont dire les Etats-Majoristes ? Quelles nouvelles manœuvres vont-ils perpétrer ? Quelles nouvelles calomnies inventer ? Attaquer la Cour ? Ce serait peine perdue. N'a-t-on pas vu M. Ballot-Beaupré, l'homme qui, par sa science, sa conscience et son autorité en impose à tous les partis, terminer son magistral rapport, le visage baigné de larmes et s'écrier, en un rauque sanglot, que l'honneur de l'armée n'exigeait pas qu'on maintienne un innocent en prison. Quand de pareils hommes font entendre de semblables paroles toutes les protestations deviennent inutiles et vaines, il n'y a plus qu'à s'incliner.

Le capitaine Dreyfus — car l'arrêt de la Cour, en le remplaçant dans la situation antérieure au jugement de Décembre 1894, lui restitue son grade — va donc enfin comparaître devant les juges que sans se lasser jamais il n'a cessé de demander depuis sa condamnation. Nous sommes bien tranquille : Justice lui sera rendue par ses pairs.

Mais quelles vides batailles d'idées il a fallu livrer pour arriver au triomphe de la vérité et quelle ne doit pas être notre admiration et notre reconnaissance éternelle pour les hommes courageux qui, sans crainte des passions déchainées et sans faiblir sous les outrages, ont accompli la périlleuse mission d'honneur qui arrache un innocent au martyre physique et à l'ignominie morale, et refait la France grande devant le monde.

Ces hommes — les Scheurer-Kesner, les Zola, les Picquart, les Brisson, les de Pressenssé, les Jaurès, les Clémenceau, pour citer les principaux — ont, avec un courage surhumain et une abnégation héroïque, entrepris une lutte titanique non seulement contre les ennemis nombreux et puissants de la vérité, qui avaient tout à redouter de la justice, mais encore contre presque tout un peuple trompé, qui se refusait à admettre que tant de bassesses et d'infamies aient pu être accumulées pour perdre un innocent.

La lutte a été longue, terrible, atroce même, puisque, hélas ! tous les coups frappaient des Français ; mais enfin le but a été atteint et aujourd'hui le Droit triomphe.

Que ces hommes vaillants soient bénis, car ils ont travaillé pour le Droit et la Justice c'est-à-dire pour l'Humanité et cette sainte mission doit rester l'idéal de notre chère Patrie, si nous voulons que la France redevienne le flambeau qui a si longtemps éclairé le monde.

A. M.

La République du Jura
10 juin 1899

L'AFFAIRE ZOLA

Dès le troisième jour de ma campagne électorale, le 18 janvier, à Auzeroy, on me demanda mon opinion sur l'affaire Dreyfus-Zola. Je répondis en toute franchise que Zola faisait à mon avis œuvre néfaste, mais que je ne parlerais ni dans *la Démocratie*, ni dans mes conférences, de la question Dreyfus. J'ai dit, dimanche, à Champagnole, aux applaudissements unanimes de sept cents auditeurs, qu'il était indigné d'un homme de cœur de se servir des passions surexcitées par l'affaire Zola comme d'une arme électorale contre ses adversaires politiques.

Dans cette attitude, je persiste et je persisterai. Je laisse aux cléricaux et à M. Milcent ce rôle abaissé de combattre la loi scolaire, la loi militaire et l'impôt sur le revenu en cherchant à monopoliser le patriotisme. Nous croyons que c'est être jaloux de la France, savoir l'aimer, savoir la respecter, que de ne pas faire de chacune de nos conférences et de chacun des articles de ce journal l'écho complaisant de tous les scandales qui tout à la fois déshonorent la presse de Paris et risquent de compromettre la sécurité comme la dignité de la Patrie.

Cependant, après ces deux mois d'agitation, après l'arrêt rendu par la Cour de cassation, je crois de mon devoir de donner une fois pour toutes (ailleurs que dans les sous-tols du *Petit Jurassien*) dans ce libre journal, une opinion qui est la mienne et qui n'engage que moi.

Le scandale va continuer parce que la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine. Zola avait demandé lui-même à être traduit en Cour d'assises. Il n'a apporté aucune des preuves qu'il promettait de l'innocence de Dreyfus. Il n'a pas prouvé non plus que les Conseils de guerre avaient condamné Dreyfus par ordre et acquitté Esterhazy par ordre. Zola a donc été justement condamné par le jury dont il avait réclamé la juridiction.

De plus, Zola ayant été condamné par les juges qu'il avait réclamés, avait le devoir d'accepter et de subir sa peine.

Zola n'a pas agi ainsi. Il s'est pourvu en cassation et il a obtenu que l'arrêt de la Cour d'assises fut révisé pour *vice de forme*.

Ce que vaut juridiquement l'arrêt de la Cour de cassation, je laisse à de plus compétents le soin de le discuter.

Mais ce qui domine tout le débat, c'est l'attitude de Zola acceptant d'être *déchargé, pour vice de forme, des conséquences d'un acte pour lequel il avait réclamé les juges qu'il a eus, les juges qui l'ont condamné, les juges dont il refuse maintenant d'accepter la sentence.*

Les deux chefs les plus autorisés du parti démocratique, MM. Godefroy Cavaignac et Léon Bourgeois, ont, à quelques jours de distance, caractérisé en termes singulièrement précis ce scandaleux épisode de la vie politique du pays qu'est l'affaire Dreyfus-Zola.

A Rennes, M. Cavaignac s'étonnait « qu'on ait pu arriver à suspendre, pendant six mois, la vie normale du pays pour tenter d'infirmer, sans un élément de preuve, les jugements des Conseils de guerre et de réhabiliter un homme qui avait livré les secrets de son pays. »

« N'a-t-il pas été facile, ajoute M. Godefroy Cavaignac, derrière quelques hommes de bonne foi que les fausses apparences d'une tentative généreuse avaient égarés, de saisir l'action latente d'une puissance insaisissable (la puissance financière des grandes banques) qui imposait à la démocratie française une agitation qu'elle repoussait et qui retenait sur les lèvres des ministres des paroles décisives. »

Dimanche dernier, 3 avril, à Lyon, M. Léon Bourgeois exprimait la même opinion : « D'un autre côté, nous, républicains, n'avons-nous pas le droit de nous étonner quand nous entendons opposer ces deux cris de : « Vive l'armée ! » et « Vive la République ! » Comment un gouvernement qui se prétend fort a-t-il pu en arriver là ? Il fallait laisser à la question, qui a agité le pays, son caractère judiciaire. Il fallait parler quand il était temps pour ne pas jeter le doute dans les esprits.

L'armée doit être la grande silencieuse accomplissant son œuvre patriotique sous la subordination du pouvoir civil ; mais c'est un devoir impérieux pour ce dernier de la protéger contre les attaques et *cela le ministère actuel ne l'a pas fait.*

Ce que disent avec leur haute autorité MM. Godefroy Cavaignac et Léon Bourgeois, je le pense. Je l'ai dit et écrit plusieurs fois depuis le 16 janvier. Je le redirai quand on m'invitera à le redire. Mais, je le répète, nous avons assez de confiance dans la juste cause que nous défendons devant le suffrage universel pour ne pas aller chercher dans les passions aujourd'hui excitées des armes contre nos adversaires.

Laissons M. Milcent se faire le complice de tous ceux qui veulent agiter, énerver, discréditer la France en se faisant les échos irrités et complaisants de tous les scandales. Continuons notre campagne pour la vérité et pour la justice.

S'il plait à M. Milcent de choisir pour parrain et patron un transfuge, comme Waldeck-Rousseau, l'avocat millionnaire d'Eiffel qui fut le plus grandiose des panamistes, libre à lui... Pour nous, nous combattons sans répit la tyrannie cléricale et la tyrannie de l'argent. Pour briser la première, nous maintiendrons et nous développerons les lois scolaires. Pour affaiblir la seconde, nous voterons l'impôt progressif sur les successions et sur le revenu, la loi du cadenas, la suppression de la « coulisse », toutes les mesures propres à empêcher et à réprimer les spéculations sur les blés, les valeurs mobilières, les cuivres, les pétroles, les sucres, etc.

M. Milcent, appuyé par la puissance du clergé et par l'influence de l'argent, livre un dernier combat à la République démocratique dans ce noble arrondissement. Plus encore que nos traditions et nos intérêts, notre honneur exige que nous écrasions la candidature que patronnent, unis par une monstrueuse alliance, le pape et l'avocat d'Eiffel.

CH. DUMONT.

La Démocratie jurassienne
10 avril 1898

INFORMATIONS

L'affaire Dreyfus

Des paroles décisives ont été prononcées lundi à la Chambre, au sujet de la dramatique affaire qui tient la vie publique en suspens. La Vérité, qui ne s'avance qu'à petits pas ou par courts soubressauts vers la lumière, a rompu ses dernières entraves. Elle va désormais reprendre sa marche régulière sur un sol déblayé et affermi.

Nous assistons à une lutte mémorable entre le Droit et une sorte de féodalité militaire dont on a essayé, par une manœuvre perfide, de confondre l'esprit avec celui de l'Armée, de l'Armée sa victime.

Les vrais insulteurs de l'Armée sont ceux qui ont prétendu la solidariser avec les du Paty de Clam, les Henry et les Esterhazy ; voilà l'inoubliable outrage.

Ce n'est point l'erreur de quelques chefs qu'il faut déplorer le plus, c'est leur cruelle obstination dans l'erreur, leur persévérance diabolique, la rage qu'ils ont manifestée à l'approche des porteurs de torches dont la lumière illuminait des antres jusque-là fermés à toute clarté du dehors.

Voici l'heure de suprêmes résistances, des convulsions dernières ; déjà, il est aisé de prévoir le moment où, sous la parole des grands juges, justice sera faite à tous, avec bonne mesure.

SOUSCRIPTION

POUR PROPAGER LA VÉRITÉ

Un comité de 19 membres vient de se constituer à l'effet de publier, dès qu'il sera permis, les pièces de l'enquête et les débats devant la Cour de cassation dans l'instance en révision du procès Dreyfus.

Il importe que le plus grand nombre possible de Français soient mis à même de comprendre l'œuvre de Justice qui se prépare; et, comme il ne faut pas compter pour les instruire sur une partie de la presse, qui n'a cessé d'étouffer systématiquement la Vérité, c'est une tâche que doivent s'imposer tous les citoyens qui tiennent, en s'éclairant eux-mêmes, à éclairer les autres.

Ce comité fait appel aux souscriptions de tous ceux qui voudront bien l'aider dans son entreprise.

Que personne ne l'oublie : le seul moyen aujourd'hui de clore une trop longue crise est de répandre à flots la lumière, toute la lumière.

Les souscriptions sont reçues au siège de la Ligue française pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen, rue Jacob, 1, à Paris, qui se charge d'en verser le montant à M. Henri Fontaine, trésorier du comité.

Le Comité :

Maurice Bouchor, Georges Bourdon, hommes de lettres; Delpech, sénateur; Henri Fontaine, industriel; A. Giry, membre de l'Institut; docteur Gley, professeur agrégé à la Faculté de médecine; Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au collège de France; docteur J. Héricourt; Lucien Herr, docteur; Georges Hervé, professeur à l'école d'anthropologie; Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'école des Chartes, Thadée Natanson, rédacteur en chef de la *Revue Blanche*; Francis de Pressensé, publiciste; Jean Psichari, directeur d'études à l'École des Hautes-Études; docteur Paul Reclus, membre de l'Académie de médecine; Charles Richet, professeur agrégé à la Faculté de médecine; G. Seailles, maître de conférences à la Faculté des lettres; Seignobos, maître de conférences à la Faculté des lettres; L. Trarieux, sénateur, ancien ministre de la justice.

Les souscriptions qui seraient adressées à la Démocratie Jurassienne seront immédiatement transmises au Comité.

LUMIÈRE, VÉRITÉ, JUSTICE

La protestation suivante se signe dans la France entière :

Les soussignés protestent, au nom du droit méconnu, contre les poursuites et les persécutions qui frappent le colonel Picquart, l'héroïque artisan de la révision, à l'heure même où celle-ci s'accomplit.

Une liste, portant en tête cette même formule, est déposée dans nos bureaux. Nous sommes prêts à recueillir les signatures, qui seront ensuite transmises au *Radical*; les adhésions peuvent aussi nous

être adressées par écrit. Nous sommes avec les partisans de la pleine lumière, les fervents de l'entière vérité, les défenseurs de l'inviolable justice.

Victor POUPIN.

La Démocratie jurassienne
4 décembre 1898

LE PROCÈS DREYFUS

L'arrêt du conseil de guerre a été rendu samedi dernier dans l'après-midi.

Dans l'audience du matin, M^e Demange avait terminé son admirable plaidoirie qui restera comme un modèle du genre.

Avec un tact infini, une suprême courtoisie et aussi une saisissante clarté, le défenseur du capitaine Dreyfus avait sapé une à une toutes les bases de l'accusation et montré que le traître n'était pas; *ne pouvait pas être* son client et que toutes les apparences se liguèrent pour faire supposer que le vrai coupable était Esterhazy.

Après le lumineux plaidoyer de M^e Demange, on pouvait croire la cause de l'innocence gagnée; il n'en a rien été et par cinq voix contre deux, le Conseil de guerre a rendu un jugement condamnant le capitaine Alfred Dreyfus à la peine de dix ans de détention;

A la majorité, le Conseil accorde des circonstances atténuantes.

Ce jugement a comblé de joie les nationalistes et en thèse générale tous les ennemis de la République; il a par contre consterné, non pas seulement comme certains veulent le dire, les amis de Dreyfus, mais ce qui est bien différent, les amis de la Justice et de la Vérité.

Bien aveugles ceux qui s'imaginent qu'un tel verdict peut rasséréner la conscience nationale et que le dernier mot est dit sur cette lamentable affaire qui a déjà tant fait de mal à notre pays et menacé aujourd'hui de le déshonorer aux yeux du monde.

Les nationalistes ont eu beau illuminer le soir du jugement et la presse immonde peut se vautrer à son aise dans des élucubrations où l'odieux le dispute à la sauvagerie, on peut être assuré que le jugement du Conseil de guerre de Rennes ne sera point l'épilogue de ce sombre drame judiciaire.

Comment, d'ailleurs, en serait-il autrement, alors qu'on songe aux péripéties qui se sont déroulées au cours du procès et que l'on constate que sur sept officiers juges, deux ont conclu à l'innocence.

Et quel trouble de conscience a donc pénétré les cinq autres pour qu'ils aient

ou majorité voté des circonstances atténuantes?

Peut-on concevoir pareille aberration!

Des circonstances atténuantes à celui qu'on déclare avoir trahi sa patrie!

Ne voit-on pas que le bon sens crie que s'il est coupable, non seulement Dreyfus ne mérite pas des circonstances atténuantes, mais qu'au contraire tout chez lui, son intelligence, sa situation, sa fortune seraient au contraire des circonstances *aggravantes*.

Et puis encore: les juges ont fait un recours en grâce pour éviter au condamné la peine de la dégradation militaire; c'est là une mesure de clémence que ne saurait mériter, selon nous, l'horrible crime de trahison et pour que des juges militaires en soient arrivés à pareille initiative ne faut-il pas que le doute se soit emparé de leur âme?

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement?

Si Dreyfus est véritablement coupable, pourquoi donc cette accumulation de mensonges qui ont été démasqués à la barre?

Pourquoi ces nombreux faux fabriqués dans le but d'étayer une accusation qu'on a jusqu'au bout soutenu par une série de présomptions sans pouvoir produire une seule preuve.

Pourquoi? La réponse est facile et lamentablement triste. Il fallait sauver quelques généraux de l'infamie, dût la France elle-même être déshonorée.

Mais la Justice est éternelle et alors que l'élite intellectuelle, qui est la gloire de ce pays, s'est mise à son service, on peut être assuré que tôt ou tard elle luira radieuse aux yeux des plus aveugles.

Puisse ce moment ne pas se faire trop attendre.

A. M.

La France et le monde entier ont tressailli au jugement du Conseil de guerre de Rennes non point tant à cause de la personnalité du condamné, que pour celle de la vérité et de la justice si chères à toutes les nations civilisées.

Nous allons donner un résumé de la presse française et étrangère, nos lecteurs apprécieront ensuite la conclusion qu'il convient de dégager de cette manifestation de l'opinion.

Document 25 b

Les droits de l'homme et du citoyen, "Nous voyons fonder de toutes parts dans les départements, des comités pour la défense des "droits de l'homme et du citoyen" et nous ne saurions trop en féliciter les vaillants promoteurs "Celui qui ne défend pas son droit est un lâche" groupons nous donc, associons-nous organisons- nous pour combattre victorieusement les abus, les injustices, toutes les tentatives de réaction cléricale, d'oppression financière, de séditions militaristes. D'où vient que dans le Jura ce mouvement libérateur est si lent à se développer ? Notre proverbiale ardeur est-elle alonguie ? N'est-il pas temps que les jurassiens se réveillent et s'affirment ? Le Siège de la ligue des droits de l'homme et du citoyen est rue Jacob, 1 à Paris. Un comité correspondant avec la société mère devrait exister dans chacun de nos cantons, au grand honneur et au grand profit des institutions républicaines". Victor Poupin. (*La Démocratie jurassienne*, 10 décembre 1899).

Le Jura socialiste, 15 janvier 1899

La bonne Agitation

C'est au nom de la Justice odieusement dédaignée que tous les esprits loyaux ont clamé la révision du procès Dreyfus : c'est en vertu de considérations extérieures et très discutables : le respect de la chose jugée, l'intérêt de l'armée, de la patrie que la révision a été combattue. En somme, nous assistons à un nouvel épisode du duel antique entre la Force et le Droit ; et ne croyons pas que tout se soit borné à de violentes polémiques, à des rencontres entre journalistes, à des horions échangés dans la rue.

Ces événements sans doute ont été profitables à l'industrie du reportage, ils ont parfois excité la verve somnolente des chansonniers et des dessinateurs.

Mais c'est dans la conscience de chacun de nous que s'est livré le véritable combat, c'est en un mot par l'agitation intellectuelle et morale qu'elle a déterminée que l'affaire Dreyfus a été vraiment résolue.

Fallait-il se soumettre aux décisions antérieures, c'est-à-dire abandonner les principes de libre examen ? Fallait-il repousser les règles imposées du dehors, s'affranchir de l'autorité extérieure et ne chercher qu'en soi la règle de sa conduite ? Tous ceux qui comprennent que la dignité de l'homme consistait dans l'indépendance de sa pensée, que le libre examen seul peut engendrer les convictions sincères et les actes droits, ceux-là prirent le second parti et réclamèrent la Révision pour voir clair dans ce chaos de jugements, d'intrigues et de faux, puis en faire jaillir en même temps que la Vérité l'irrévocable arrêt de la Justice — de cette Justice supérieure aux décisions des tribunaux parce qu'elle ne connaît que celles de la Conscience.

C'est pourquoi cette agitation née autour de l'affaire Dreyfus, lui survivra, du moins dans ses résultats définitifs. Elle s'est manifestée un peu partout, à la Chambre et dans la rue, dans le monde des savants et des littérateurs, elle a clamé l'Université. N'imitons pas les naïfs qui le déplorent et qui prétendent qu'il eût mieux valu se tenir promptement, obtenir aussitôt la révision. Ne maudissons pas ses violences, ne méprisons pas ses puérilités : telle qu'elle est, elle nous a rendus meilleurs.

J'explique ma pensée. Il est des problèmes que l'on croit tout résolus et qui pourtant jettent le désarroi dans notre être intime quand il en faut transporter la solution de la sphère contemplative dans le domaine de l'action. Rochefort, Déroulède et Judet (il me faut un exemple et je le choisis misérable à dessein) vous diront certainement qu'ils sont pour le Droit contre la Force ; voyez leurs actes : ils se sont aplatis devant l'autorité de la chose jugée, ils n'ont pas voulu faire le libre examen auquel ils étaient conviés ; et sous prétexte de patriotisme ils se sont réduits à ce rôle honteux : repousser de toutes leurs forces l'œuvre de la Justice.

Mais pour ceux qui savent penser et veulent mettre en harmonie leur conduite et leur pensée pour ceux qui aspirent à cet état supérieur d'équilibre constituant la vraie moralité, de tels problèmes sont féconds : ils provoquent la réflexion et, par l'inflexible enchaînement de leurs conséquences, élargissent l'horizon de notre intellectualité. Surtout ils sont la source d'initiatives généreuses : ils nous ont donné Zola et Picquart qui ont fait ce que vous savez, au péril de leur liberté. Grâce à eux, des individus dont l'activité était spécialisée ou s'éparpillait capricieusement ; ouvriers, savants, littérateurs, bourgeois ont pris une conscience plus entière de leurs droits, se sont unis pour le triomphe de la Justice et se sont ainsi affirmés des hommes libres.

Donc quand les énergies individuelles atrophient dans l'indifférence ou se replient égoïstement sur elles-mêmes, il est bon que de tels problèmes se posent pour leur permettre de se déployer, de s'orienter vers un but haut placé et de se fortifier par leur expansion même.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées l'écllosion de la nouvelle Ligue de la Patrie française. Je ne comprends point que quelques centaines d'individus, presque tous appartenant à l'élite de la bourgeoisie, forment une ligue pour nous dire qu'ils n'ont pas pris parti dans la lutte récente et continueront de ne pas prendre parti. Ces messieurs sont restés à part de la grande agitation — indice certain du réveil des consciences et des énergies, ils la méconnaissent et la calomnient. Comme ils se sont inclinés devant les décisions des conseils de guerre, ils accepteront quel qu'il soit l'arrêt de la cour de cassation.

Faut-il donc les féliciter de n'avoir pas d'opinion et d'attendre docilement qu'on leur en impose une ? Faut-il ne voir dans les déclarations de la Ligue que le manifeste de la veulerie contemporaine ? Non pourtant, les membres de la Ligue en question entendent qu'on respecte l'armée. Cela doit peu nous émouvoir. On peut attaquer l'armée sans être un insulteur : on peut l'attaquer dans son essence en tant qu'institution, montrer qu'elle est un luxe inutile dans une démocratie ouvrière, montrer surtout que l'armée est immorale. On ne nous empêchera pas, je pense, de dire que l'armée est entretenue pour la guerre et de répéter la définition du docteur Letourneau : « la guerre à la vol pour but, le meurtre pour moyen. »

Enfin, les membres de la Ligue de la Patrie française déclarent qu'ils respectent également l'Armée et la Justice, car toutes deux sont nécessaires à la vie d'une nation, et qu'ils se refusent à les séparer l'une de l'autre. Pourtant, c'est par l'Armée que se manifeste le Droit. La pensée de la Ligue serait-elle d'établir une relation d'équilibre entre le Droit et la Force ? Ce serait original, à coup sûr ! Mais je me demande qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire et quelles relations légitimes peuvent s'établir entre que la subordination du Droit à la Force, de l'Armée à la Justice ?

Mais cette Ligue de la Patrie française, ligue de ceux qui se taisent, s'abstiennent et se soumettent par sagesse, n'échappera pas, je l'espère, aux sorts qu'ont souvent eu les neutres. Elle vivra d'une vie factice. Il est beau de prêcher l'apaisement en tâchant de contenter tous les partis, mais il est des luttes où n'existe pas de conciliation possible, et ceux qui n'ont pas le courage d'y prendre parti devraient rester cois. Et les membres de la Ligue feront bien de méditer certains lettres de M. Louis Havet, où, ils reçoivent tous, en la personne de Brunetière, une gifflée collective.

Et maintenant, il faut que le prolétariat socialiste, dont la conduite a été admirable, bombarde qu'il y a dans l'affaire Dreyfus quelque chose de supérieur à l'affaire même, qu'il ne s'agisse pas seulement de réparer une erreur lamentable, de franchir une nouvelle étape dans l'acheminement vers la ruine du militarisme, mais qu'il fallait, malgré les chauvins et les antisémites, maintenir la souveraineté de la Justice, qu'il fallait permettre au Droit de s'affirmer contre la Force, à la Pensée contre l'Autorité extérieure. Et pour tout cela, cette agitation, née à propos du capitaine juif, est devenue pour tous les esprits indépendants et loyaux l'occasion d'un relèvement intellectuel et moral.

Ch. G.-L.

La Croix du Jura, 10 avril 1898

L'EFFORT SOCIALISTE

Depuis un certain temps, le parti socialiste du Jura, dont le siège central est à Saint-Claude, mène une propagande effrénée à travers tout le département.

Tout d'abord, la sollicitude intéressée des chefs du parti se porta sur les ouvriers de la ville et de l'arrondissement de Saint-Claude, qui furent savamment embrigadés et « travaillés » par d'habiles meneurs.

De ce premier effort naquit la candidature du compagnon dijonnais Marpaux, lequel se prépara à se nouveau à disputer le terrain aux deux autres candidats.

Mais, comme « l'appétit vient en mangeant », l'ambition du parti ne devait pas se borner à l'arrondissement de Saint-Claude.

Voilà que le Jura Socialiste prêche une croisade d'un nouveau genre aux « camarades » éparpillés et relativement peu nombreux dans les trois autres arrondissements.

L'ardent désir du groupe Marpaux, Fonard, Secrétant et Cie serait de voir éclore, en ces premiers jours du printemps, dans chacun des arrondissements de Lons-le-Saunier, Poligny et Dole, une candidature socialiste, non pour faire échec, du moins cette fois, à la « bourgeoisie capitaliste ou clérical », mais « pour agiter pendant la bataille le drapeau de la révolution sociale, et permettre aux socialistes de se compter, de se grouper, de s'organiser, et de préparer ainsi le triomphe du parti pour les élections de 1903. »

Chaque semaine, les colonnes du journal communalard sont trop petites pour contenir la prose que ses correspondants ou agents lui expédient d'un peu partout. Ce sont ordinairement de violentes attaques portées, à tort ou à raison, contre des personnalités en vue, ou bien des injures grossières à l'adresse des candidats de nuance opposée au rouge écarlate.

Dependant il n'en reste pas moins exact que l'« apostolat » exercé par les socialistes auprès de la classe ouvrière, est plein d'enseignements pour les Catholiques.

Il n'en est pas moins vrai encore que nos plus acharnés adversaires nous donnent l'exemple de l'union et du courage de la conviction, sur le terrain des principes.

« Jamais avec vous ! » crient-ils aux bourgeois francs-maçons ou sectaires, radicaux, opportunistes ou libéraux, avec la même véhémence qu'ils nous le crient à nous-mêmes.

« Jamais avec vous ! » devrions-nous crier à notre tour aux mêmes hommes qui veulent bien se servir de nous à l'occasion, mais ne jamais nous servir ; à ceux qui convoitent nos suffrages et n'en continuent pas moins à fouler aux pieds les droits imprescriptibles de Dieu sur la société.

Les socialistes, qui n'étaient rien il y a quelques années, gagnent partout du terrain : c'est incontestable. Aujourd'hui, on est obligé de compter avec eux, on les craint et on se ligue contre eux « pour sauver le coffre-fort. »

Est-ce en se compromettant avec quelque autre parti qu'ils sont arrivés à prendre place sur le terrain électoral ?

Non. Ils sont demeurés eux. Avec leur organisation à eux, leurs agents à eux, leurs électeurs à eux, leurs candidats à eux, ils ont fini par avoir, à la Chambre, un groupe déjà important de représentants à eux.

Voilà où aboutissent la foi aux principes, l'entente, l'activité, le courage et la persévérance !

Le succès ne couronne pas, il est vrai, les premiers efforts, mais ceux-ci « préparent le triomphe de l'avenir. »

A nous donc, Catholiques, de ne pas nous laisser devancer par un parti qui, après tout, n'est composé en grande partie que de gens sans foi ni loi, bien souvent sans aveu.

A nous, qui possédons la Vérité et les promesses de Jésus-Christ-Roi, de nous rendre enfin dignes de la protection divine, en ne demeurant pas dans une coupable inaction, et surtout en ne pactisant pas avec les « pharisiens hypocrites » et les « sépulchres blanchis » dont fourmillent les rangs opportunistes.

A nous de faire bravement l'effort nécessaire qui nous posera une bonne fois en face de nos adversaires et les obligera à compter avec nous dans l'avenir...

AMÉDÉE CLERC.

L'ARMÉE CONTRE LE PEUPLE ALORS ?

Ce qu'on appelle la justice, ce qui constituait hier encore la dernière base de cette société bourgeoise qui s'écroule, n'existe plus.

Nous savions qu'il existait deux lois l'une pour les riches, l'autre pour les pauvres. Nous connaissions la déférence des applicateurs professionnels de la justice pour les grands coupables, leur sévérité hautaine et implacable pour les faibles, mais quand même, il était certains points du droit public qu'on n'avait encore osé violer.

Les juges de métiers étaient durs à reconnaître leurs erreurs, mais lorsque l'innocence était reconnue et proclamée, ils cédaient à la force des choses, ils s'inclinaient devant la conscience publique révoltée.

Ah ! c'était là notre suprême espérance, notre dernière ressource, aux heures tragiques des luttes sociales, alors que la générosité, la grandeur de la pensée humaine qui émane du cœur du peuple, était écrasée par la force brutale.

Les hommes pouvaient avoir leurs halles de classes, de partis, de sectes, de nationalités. Quand on les investissait du rôle de juges, ils obéissaient leurs rancunes, consultaient leur conscience, se disaient : qu'hommes appelés à juger un autre homme, ils prenaient une responsabilité tellement grave, qu'ils devaient plutôt absoudre un coupable que condamner un innocent.

Cela n'existe plus aujourd'hui.

Cinq membres du Conseil de guerre ont solennellement condamné Dreyfus, innocent, sentence inique, monstrueuse, inspirée par l'esprit de corps, après sans preuves ni raisons, tout simplement pour sauver de châtiment quelques hauts galonnés, enfoncés jusqu'au cou dans le crime.

On entend encore crier : vive l'armée ! C'est une honte ! Qu'est-ce donc que l'armée, une monstruosité humaine, que tout homme se prévalant d'humanité doit aspirer à voir disparaître.

Qu'on la juge à ses fruits. C'est pour qu'il en sorte des êtres comme les faussaires qui la commandent ou les juges qui appliquent ses lois, que le peuple se salue pour l'entretenir. Vraiment, c'est à se demander à quel degré d'avachissement notre nation est tombée, pour supporter plus longtemps l'oligarchie militaire qui, sous un faux prétexte de patriotisme, reste là comme une éternelle menace à nos libertés publiques.

Quoi ! c'est au nom de la foi militaire que l'on condamne, comme on condamnerait autrefois au nom de la foi religieuse.

Les Torquemadas au cablot de peau, tapèrent écraser la pensée et la vérité sous leurs talons de bœuf.

L'homme en sera rédebt en l'an 1000 à faire la preuve de son innocence, quand l'accusation ne pourra prouver la culpabilité.

Mais citoyens, c'est le retour à la barbarie moyenâgeuse, qu'on nous prépare, si demain, des ennemis du peuple, ne surgit une explosion de colère.

Se figure-t-on quelles tortures morales et physiques doit endurer un innocent, rédebt à l'impudence de convaincre des juges dont la conscience a disparu et dont la faculté d'appréciation est remplacée par la haine de caste !

Ah ! les quelques imbéciles que la presse infâme des Drumont, des Rochefort, des Judet, maintient dans une telle aberration peuvent bougier : vive l'armée ! ce n'est pas ce qui la consolidera ! De tout temps, les prétorians militaires ont manifesté leur haine contre le peuple, les généraux de Metz et de Sedan se sont abreuvés du sang des travailleurs avec une âpre satisfaction, chaque fois que le prolétariat a voulu conquérir sa liberté. Tout a nos fins, si ces gens-là savaient ce que leur dolérisme ignominieux a soulevé de haines, si ne s'étaient pas placés hors l'humanité ils pourraient encore entendre la voix de la conscience populaire, ils seraient épouvantés de leur situation.

Il n'y a plus de justice. Soit. Dans leur colossale imbécillité les hauts gradés militaires se sont précipités à l'Etat de brutes, chez lesquels l'enfant du peuple qui leur est confié ne trouve plus rien d'humain, qu'on y prenne garde, car ici se pose un terrible alors !

L'institution des conseils de guerre a fini de vivre, les juges de Rennes lui ont porté le dernier coup.

Quoi ! sans aucune preuve, des officiers ont condamné un des leurs parce qu'il est juif, parce qu'il est intelligent et instruit !

Quel va être, qu'a dû être jusqu'ici le sort fait à l'enfant du peuple, tombant entre leurs mains, si l'on réfléchit que pour eux le soldat est de la chair à canon, entrant si peu en ligne de compte qu'un cheval malade est l'objet d'une plus grande sollicitude, puisque la conscience d'un juge militaire n'est plus accessible qu'à un acte d'obéissance reposant sur la foi en l'infaillibilité de galon, ou de la scie ! Au fond c'est tant mieux, il est préférable que les événements se soient produits de cette façon.

L'armée des prétorians est, avec la religion, le seul appel de la société bourgeoise ne se réalisant que par la force et l'abrutissement. Il y a des fatalités historiques et l'affaire Dreyfus est une de ces manifestations caractéristiques.

Dreyfus n'est plus rien dans l'affaire. Innocent, il faudra qu'il sorte des geôles militaires bien que ses juges n'aient pas voulu, en l'acquittant, provoquer l'arrestation des généraux faussaires. Mais le président de la République ou la Cour de cassation devra le rendre aux siens.

Puis le procès militaire va continuer, plus acharné que jamais, et ne se terminera que par la victoire du peuple sur les prétorians et les jésuites.

Il n'est pas fini, il commence et, par l'inconscience des professionnels du militarisme, c'est l'armée elle-même qui est livrée au jugement de la conscience publique.

Il n'est plus possible de lui éviter les critiques, j'ai le droit, citoyen Français appelé à servir, de demander si mon existence sera livrée à un flair d'artilleur ou à l'inscience d'un officier capable et instruit, ayant conscience que si un peuple s'entre-tient pour un service de défense, il n'a pas à s'immiscer dans la vie publique de ce peuple et vouloir user de son commandement pour m'imposer en dehors du service militaire son autoritarisme.

J'ai le droit de demander compte au gouvernement de la conduite d'un Mercier, d'un Roguet et de tous les faussaires dont les événements récents nous ont révélés l'état d'esprit.

J'ai le droit après cela de douter. La conscience ne s'impose pas, elle se gagne. Citoyen, avant d'être soldat, je prétends conserver, même sous l'uniforme, mon libre arbitre et, si c'est par la force que l'on veut m'imposer l'obéissance passive, j'ai le droit de considérer comme rompu le contrat social qui me liait et, en vertu de la loi naturelle des droits de l'homme, de reprendre possession de moi-même et de disposer de ma vie comme bon me semble.

Le temps est passé de nous imposer le patriotisme comme un acte de foi, l'armée comme un sacerdoce, que par des lois on veut soustraire aux critiques de la raison.

Si les juges militaires avaient appliqué la justice en acquittant l'innocent, si le lendemain on eût chassé de l'armée les faussaires qui, au vu de tout le monde, ont tenté de nous amener une dictature militaire, il eût été peut-être possible à la classe bourgeoise d'imposer le silence à la critique. Aujourd'hui ce n'est plus faisable.

Le procès Dreyfus est fini, le procès de militarisme commence. C'est une question de vie ou de mort et, chose monotone, c'est le peuple qui compose cette armée nationale, qui la pourrit et l'entre-tient, qui doit se soulever contre l'oligarchie des chefs. Terrible conflit social, d'où doit sortir la transformation de l'armée d'aujourd'hui en milices sédentaires, la disparition du militarisme professionnel, si l'on veut éviter le plus épouvantable cataclysme.

Puis enfin, il faut crier bien fort notre haine de la guerre. Nous n'avons pas à crier : à bas l'armée ! tant qu'elle sera jugée nécessaire. Mais au nom de l'humanité, nous devons poursuivre la disparition de cette nécessité en réalisant la fédération des peuples civilisés.

Vive la République sociale libératrice de tous les fœtus monarchiques et militaires !

Vive l'entente internationale des peuples !

Voilà notre cri d'espérance et de combats.

HENRI PONARD.

Le Jura socialiste, 16 septembre 1899

Document 28 a
La Croix du Jura, 9 octobre 1898

Une affiche

Lons-le-Saunier. — L'affiche qu'on va lire a été apposée à la devanture de la *Croix du Jura* hier jeudi, jour de la foire.

Toute la journée, citadins et ruraux, officiers et bourgeois, flâneurs et ouvriers, n'ont cessé de stationner devant les bureaux du journal. La plupart ont manifesté hautement leur satisfaction, tous paraissent contents, et volontiers eussent signé l'affiche.

Sur les quatre heures, un petit incident comique. Deux hébreux au profil outrageusement aquilin, venus à la foire « bourgouler leur bédide margeandisse », se sont approchés de l'affiche. Après en avoir pris connaissance, et seulement quand ils furent au coin de la place, nos prudents youpins préférèrent quelques paroles malsonnantes. Un de nos employés ayant avancé la tête, les deux youtres détalèrent prestement. Ils courent encore.

Voici l'affiche (1) qui a paru si fort chagriner ces excellents coreligionnaires du protégé de M. Trouillot :

REVISION, TRAHISON

Un dreyfusard de marque disait naguère :

*Nous ne reculerons devant rien !
Nous chambarderons tout !*

Document 28 b
La Croix du Jura, 20 novembre 1898

Les deux Françes

Samedi dernier, dans la matinée, ont été apposées sur nos murs les affiches patriotiques relatives à l'affaire Dreyfus et reproduisant les portraits biographiques des cinq derniers ministres de la Guerre.

L'affiche, qui portait en tête : Dreyfus est un traître, se terminait par ce cri devenu si populaire, si caractéristique : Vive la France ! A bas les traîtres !

A la vue des attestations si catégoriques de nos ministres affirmant avec la plus grande netteté l'infamie du juif, on était serré par l'émotion ; les vrais Dolois ont éprouvé comme un réveil du sentiment patriotique et tous disaient ou pensaient, après avoir lu : Ils ont raison.

Quand je dis tous, je me trompe, car à l'affiche placée près du Cours, vis à vis l'Hôtel de la Ville de Lyon, un youtre quelconque, misérable farceur, a eu soin de recouvrir les mots : Vive la France ! A bas les traîtres ! par une phrase injurieuse pour l'armée. Cette phrase, que ma plume se refuse à transcrire, était écrite en belle ronde, sur papier blanc, ce qui la fit remarquer d'un groupe d'ouvriers qui passait, lesquels s'empressèrent de l'arracher au milieu des applaudissements de l'assistance.

Ah ! certes, la secte *judeo-maçonnique* a eu beau jeu jusqu'à présent ; elle a eu pour ainsi dire tous les atouts en main ; semant tour à tour le désordre, la suspicion, la révolte et les écus de la finance cosmopolite qu'elle a jetés à pleine main pour exercer sa vengeance. Pour un traître dûment reconnu coupable par ceux qui avaient jugé « en leur âme et conscience », elle a remué ciel et terre afin d'en arriver à la réhabilitation.

Mais aujourd'hui, les Dreyfusards voient se dresser devant eux la masse de la nation toute prête à soutenir le droit et l'honneur qu'ils ont si outrageusement violés.

Il n'y a plus à le nier, la guerre est déclarée entre la *France Catholique* et la *France Judéo-Maçonnique*.

C'est une guerre à outrance. Nos adversaires le savent bien et c'est pourquoi ils déploient tant d'acharnement dans la lutte. Si c'est la France catholique qui triomphe, ce sera la confiance, la paix, le bonheur, la prospérité qui régneront dans le pays ; si c'est au contraire la France maçonnique, oh ! alors, pauvre patrie ! Ce sera le règne du plus fort, l'anéantissement du faible, l'exaltation du vice et de la barbarie dans ce qu'ils ont de plus dégoûtant et de plus sanguinaire. Mais, détournons nos regards de ce sombre tableau. Espérons en des jours meilleurs, ayons confiance en l'avenir, quoique l'horizon soit bien sombre. Ah ! si nous, catholiques, nous faisions notre devoir, tout notre devoir, comme les choses changeraient de face ; comme nous nous sentirions plus forts, plus hardis dans les moments critiques ; comme nous lutterions sans trêve ni repos pour conserver les libertés qui nous sont si chères ! Mais... à l'heure actuelle, combien de catholiques gémissent et se croisent les bras.

Allons, Dolois, sachons vouloir, sachons nous sacrifier pour le bien de la patrie catholique, souvenons-nous de ce mo célèbre qu'une vaillante Irlandaise adressait à son mari au moment du combat :

« Souviens-toi de ton âme et de ta liberté ! »

Un vieux grognard.

La Croix du Jura, 20 novembre 1898

Affiche antidreyfusarde

Lons-le-Saunier. — Dimanche matin, une affiche bleue contenant les attestations et les portraits des cinq ministres de la Guerre qui ont affirmé la culpabilité de Dreyfus, a été apposée à Lons-le-Saunier, à un nombre considérable d'exemplaires.

Elle a réjoui tous les patriotes, qui sont la presque unanimité de la population.
Vive l'armée ! Vive la France !

Pas dreyfusards

Fraisans. — On a placardé en plusieurs endroits dans nos rues l'affiche qui représente les cinq ministres de la Guerre qui ont déclaré Dreyfus traître. Les ouvriers lisent l'affiche avec sympathie, car ils sont de vrais Français et n'ont point vendu leur conscience aux juifs.

POLIGNY

Dreyfus est un traître

Poligny. — L'affiche: *Dreyfus est un traître* est beaucoup lue, très commentée et respectée. Une seule affiche a été maculée d'encre : y aurait-il des dreyfusards dans l'établissement d'en face ?

SAINT-CLAUDE

La culpabilité de Dreyfus

Saint-Claude. — Samedi, jour de la foire et les jours suivants, chacun a pu prendre connaissance de nombreuses affiches, donnant les portraits et biographies des cinq ministres de la Guerre qui ont affirmé la culpabilité de Dreyfus, et intitulées: DREYFUS EST UN TRAITRE.

Ces affiches, que la foule a lues et relues, ont été généralement respectées. Deux ou trois seulement, placardées rue de la Poyat et avenue de Belfort, ont été lacérées par des sans-patrie de la Sociale.

On peut dire que cette propagande patriotique rallie les suffrages de tous les vrais Français.

Document 29 a, b et c

Document 29 b, La République du Jura, 17 juin 1899

"Leur paix sociale"

"La semaine dernière une quantité de petits placards de couleur ont été clandestinement affichés durant la nuit sur les murs de la ville, les devantures des magasins et les parois des kiosques. Le texte de ces placards variait peu. Les uns s'adressaient aux femmes de France, les autres aux paysans tous signalaient les juifs comme des exploiters et les vouaient à la vindicte publique... Le pays est aujourd'hui édifié et sait ce qui se cache derrière l'antisémitisme. Les fauteurs de haine en seront donc pour leurs machinations idiotes et le seul résultat obtenu sera d'être rendus encore plus méprisables et plus odieux".

Document 29 a

Le Jura socialiste, 25 février 1899

Les juifs à Lons-le-Saunier. — Je
sais quel est l'individu balneux qui,
tous les jours, s'est promené dans Lons en

collant sur les murs, sur les devantures,
sur les vitrines, de petits carrés de papier
rouge où l'on pouvait lire : « N'achetez
rien aux juifs ! »

« J'ai été heureux d'entendre le fonde-
ment, dans un café, un Lédonien répondre
ainsi à cette ineptie : « Pourquoi n'achè-
« terais-je rien aux juifs, s'ils me font de
« meilleures conditions que les catholi-
« ques ? On ne vit pas que du pain à ca-
« cheter. Et qui, d'ailleurs, fera croire
« aux gens sensés que la patrie sera en
« danger parce que les consommateurs
« se fourniront chez cette veuve de la
« rue Saint-Désiré qui gagne comme elle
« peut sa vie et celle de ses enfants ? Ne
« baisez pas le beau-père aux Rothschild
« et aux millionnaires, quelle que soit
« leur religion, et vous serez ainsi autre-
« ment acte de patriotisme qu'en essayant
« de réduire à la famine une pauvre
« femme qui n'a de tort que d'avoir le nez
« en 6 ».

L'ouvrier qui parlait ainsi n'avait-il pas
raison ? Ce sont les doigts crochus qu'il
faut redouter, et non les nez crochus.
S'il n'y avait pas tant de doigts crochus
au bout des manches de soutanes, les ri-
chesses de la nation n'iraient pas sans
cease augmenter la terrifiante puissance
des hommes noirs. — C'est là qu'est le pé-
ril !

V. R.

Document 30 a, La Croix du Jura, 6 février 1898

Bief-du-Four, 27 janvier 1898. Fête patriotique

Monsieur le rédacteur

Nous avons recours à votre estimable journal pour publier le compte rendu d'une fête qui a eu lieu à Bief-du-Four le 27 janvier.

Le 27 janvier était jour du tirage au sort dans le canton de Nozeroy. La commune de Bief-du-Four comptait cinq conscrits. A huit heures, messe à laquelle assistaient tous les conscrits. Puis départ pour le tirage au sort. Le soir grand banquet auquel assistaient trois vieillards de 60 ans et 6 vieux conscrits de 40 ans, les conscrits de cette année, les conscrits de l'année prochaine et les pères des conscrits de cette année, en tout 20 personnes. La bonne harmonie n'a pas cessé un seul instant de régner dans cette belle réunion. A dix heures du soir, traite aux flambeaux. Les jeunes conscrits ouvraient la marche tous porteurs de lanternes tricolores, tambours, cymbales, trombones. Les 3 vieillards de 60 ans venaient ensuite marquant le pas comme de vrais conscrits. Les 6 conscrits de 40 ans fermaient la marche suivis des pères des jeunes. Le cortège a parcouru les rues du village aux cris vingt fois répétés de "Vive l'armée ! vive la France , A bas les Juifs !". Puisse l'accord régner toujours ainsi dans notre cher pays...

Les conscrits de Bief-du-Four tous abonnés et amis de *la Croix du Jura*.

Document 30 b

La Croix du Jura, 29 janvier 1899

Le tirage au sort à Morez

Morez. — Lundi dernier, c'était le tirage au sort, jour de liesse pour la ville. Les socios ont été laissés à leur sociologie, ils étaient une quinzaine sans drapeau et sans aucun emblème patriotique. On sait ce que ça vaut. Douze autres, bons Français et vrais Moréziens, sont allés tirer, drapeau en tête, aux acclamations de tous les braves... Quatre ou cinq « poules mouillées » sont allées à la mairie sans tambour ni trompette et les mains dans les poches : ils ont eu peur aussi d'accompagner le drapeau ; pensez donc, quel déshonneur !

Avec les « vingt ans » à Morez, tout le monde s'esbat dans la joie. Il s'agit de fêter l'anniversaire du grand jour où pour la première fois on s'est senti vraiment du cœur au ventre pour la patrie. Les trente ans, les quarante ans, les cinquante, les soixante, voire les soixante-dix banquettent en groupe ce jour-là pour rappeler l'heureux temps.

Chaque classe s'en est fort bien tirée ; mais, cette année, la palme revient à « la quarantaine », comme on dit. Quarante ans, c'est l'âge d'or ; l'âge des grandes pensées et des grandes choses. Ils étaient 37, et c'était vraiment spectacle imposant que ce groupe d'hommes aux traits vigoureux, à l'allure guerrière, parcourant la ville avec fierté à l'ombre d'un immense drapeau, et, précédés, s'il vous plaît, de la musique municipale, dont les organisateurs s'étaient assuré l'harmonieux concours.

Après avoir monté toute la Grande Rue — ils n'ont pas peur de se faire voir, ceux-là ! — ils ont donné, à l'hôtel de la Poste, un banquet fraternel où prirent place de nombreux invités, parmi lesquels M. le maire de Morez, soixante-dix convives. Jamais réunion plus franchement joyeuse. Tous ont bien ri, bien chanté, et bien bu aussi. Les vins fins et le champagne, dûs à la générosité des organisateurs, coulèrent à flots, jusqu'à 8 heures et demie.

A 3 heures, dans le jardin de l'hôtel, concert donné par la musique municipale. C'était princier ! On n'oublie pas non plus les frères malheureux, et une quête, faite pour le bureau de bienfaisance, produit immédiatement la somme de 58 francs. M. le maire remercie cordialement et félicite de cette charitable initiative les membres de la commission.

Les chansons patriotiques vont leur train, lorsque, vers la fin du repas, M. le sous-préfet, invité au dessert, entre dans la salle, accompagné de son père et du lieutenant de gendarmerie. M. le maire n'a pas encore présenté les visiteurs, que la *Marseillaise* est poussée avec un entrain sans pareil par soixante voix puissantes qui s'entendent comme artistes à l'Opéra. Puis ce sont des vivats à n'en plus finir. On porte des toasts à M. le sous-préfet et l'on trinque à la République. Un convive lève son verre et boit « à l'armée », représentée ici, dit-il, par M. le lieutenant de gendarmerie.

— Vive l'armée ! répète-t-on de toutes parts, tandis qu'une forte voix, qui fait en quelque sorte la basse dans ce joyeux concert, pousse des « A bas Dreyfus ! » qui font trembler la salle à manger.

Puis, soudain, coup de théâtre : le drapeau, qu'on avait suspendu à la fenêtre du premier étage, est introduit, tout déployé, au milieu des convives. « Au drapeau ! » Tambours et clairons sonnent au drapeau, tout le monde est debout. Les acclamations de : « Vive la France ! Vive la République ! Vive l'armée ! » s'entrecroisent pendant plusieurs minutes.

Ce sont là des scènes inoubliables. On viendra nous dire après cela que Morez s'endort. Non ! le feu sacré brûle encore dans nos cœurs et malgré les efforts des quelques socios qui nous coudoient dans la rue, nous nous sentons encore de l'amour pour la patrie. Ils ont voulu nous souffleter et se moquer de nous : l'insulte est leur arme unique. Mais, lundi, ils ont reçu le coup de pied qu'ils méritaient... ils en portent la marque quelque part.

Document 30 c

La Croix du Jura, 16 février 1899

A propos d'un dreyfusard

On nous écrit de Montmirey-le-Château :

Notre correspondant de Champagny ignore certainement que l'un des deux intellectuels, qui manifestaient si bruyamment leurs sympathies en faveur de Dreyfus et des juifs le soir du tirage au sort, n'en est pas à son premier coup de dreyfusisme. Le Maire de Mutigny, grand pontife et orateur des enterrements civils, manifeste volontiers sa sympathie pour les juifs et leurs défenseurs.

L'année dernière, ce saltimbanque politique provoquait déjà dans un établissement public, à Pesmes (Haute-Saône), une manifestation antipatriotique aux cris de : « Vive Zola ! Vive les juifs ! » manifestation suivie de bagarre au cours de laquelle un gros chaudronnier, défenseur et ami du provocateur, allait rouler dans le ruisseau d'où il sortait en assez piteux état. Ces faits, signalés à la gendarmerie, ont été l'objet d'une enquête assez laborieuse restée sans résultat. Détail à noter. Le fougueux démagogue sait rentrer dans l'ombre aussitôt que ses paroles ont provoqué le tumulte. Il laisse ses amis recevoir les coups et se tient prudemment à l'écart. Cette attitude vraiment courageuse aurait fait dire à un témoin du fait de Pesmes que ce citoyen vertueux méritait les épithètes peu flatteuses que nous nous dispensons de répéter ici.

X.

Document 31 a et b

Document 31 a, La Croix du Jura, 22 janvier 1899

Pauvre France ! on nous écrit de Morez

"Ils vont bien les jeunes socios. Nous savions depuis longtemps leur honteuse alliance avec les Dreyfusards : nous savons les tendres mamours qu'eux les ennemis du capitalisme font aux milliardaires juifs. C'était bien trop déjà. Nos jeunes socios de Morez jugent que la France n'est pas assez humiliée. D'eux d'entre eux, qui doivent tirer au sort ont refusé positivement le drapeau tricolore. Afin d'afficher plus ouvertement leur antipatriotisme, ils ont commis l'infamie de promener par dérision dans les rues de la ville un minuscule drapeau au bout d'une immense gaule. Nous Moréziens nous en sommes indignés. A l'heure où le chef du gouvernement nous prévient qu'il faut plus que jamais prêter une oreille attentive aux dangers d'outre manche, il est profondément écoeurant de voir de futurs soldats témoigner par avance de leur mépris pour le drapeau national. Nous chantions jadis : Mourir pour la patrie etc... que les temps sont changés ! et demain peut-être ils devront aller au feu..."

Document 31 b

Le Jura socialiste, 4 février 1899

Patriotisme... de cabotins. — La Croix est patriote ! Aux très fervents chrétiens qui sont les toutous fidèles de l'italien Léon XIII, elle recommande d'aimer la France et de la préserver des invasions terribles de l'Etranger menaçant. Par la plume de M. Amédée Clerc, en des phrases pompeusement vides, elle exalte la conscription, elle s'enthousiasme des paroles ridicules à travers les rues, qui donnent à cet acte prétendu grandiose un cachet de pudrilité grotesque. Elle a soin cependant de faire la leçon aux jeunes conscrits — j'allais dire victimes — avec une gravité ridicule, rappelant les sermons d'une radoteuse grand'mère à de petits-fils irrévérencieux.

Et c'est tout ? Oh ! que non pas ! Elle appelle sur les socialistes, sur ces arsouilles qui ne craignent pas d'étaler haut et ferme leur ignoble « loque rouge », les foudres vengeresses du Très Puissant Jéhovah, sous la forme banale de « pruneaux » éminemment prosaïques, issus des Lebels qu'on mettra demain entre les mains de ces ex-manouvriers que seront les « bleus. »

Croyez-vous que c'est tout ? Oh ! vous ne la connaissez pas, cette sainte Croix, organe officiel de la calomnie : elle publie une protestation « indignée » de Moréziens ratapolls visant la conduite très naturelle de deux de nos jeunes amis qui ont refusé de s'associer aux cavalcades ridicules dont je parlais plus haut et qui ont, paraît-il, arboré un minuscule drapeau à l'extrémité d'une très longue gaule. Elle fulmine également contre les révolutionnaires qui ne se plaisent pas au sein de la « Grande Famille ».

Pauvre Croix ! Malgré la sagacité proverbiale de ses rédacteurs, elle n'a pas compris que ces agissements sont simplement logiques. Nos amis antimilitaristes ne font qu'affirmer leur haine des abominables tueries que sont les guerres !

Je prends la liberté de demander au brave capucin Lorain et à l'héroïque Clerc si, en cas de guerre, ils ne prendraient pas le plus court chemin qui mène à Rome, à seule fin de se terrer à l'ombre tutélaire du Vatican... Que voulez-vous ? ces messieurs sont amis du noble marquis vascatoux Henri de Rochefort, dont la stoïque conduite en 70 est connue de tous !

CLAUDE GUEUX.

P. S. — Je viens de lire le dernier numéro de la Croix. A. Clerc écume et... gronde. Le socialisme est sa marotte, et hélas ! cette marotte lui fait écrire de savoureuses élucubrations. Si vous voulez rire, lisez son dernier article et dites-moi s'il est hydrophobe ou épileptique.

Décidément, M. Clerc se rendrait service en absorbant pour quelques francs de bromure de potassium.

C. G.

Document 32 a et b

Document 32 b

La Croix du Jura, 18 juin 1899

Anarchistes et intellectuels.

Lons-le-Saunier. Vendredi dernier, fête du sacré-coeur, vers 10 h du soir Jules Contet porteur de la Croix du Jura, était occupé seul à éteindre les illuminations et à dépendre les drapeaux du sacré-coeur qui ornaient la façade du journal. Une demi douzaine de voyoux s'approchèrent et tandis que les uns criaient "Vive Dreyfus ! Vive Loubet ! A bas la Croix !" les autres munis d'un crochet cherchaient à faire tomber de son échelle le brave Jules, qui sans s'émouvoir le moins du monde continuait son travail... Le lendemain samedi après avoir suivi la retraite aux flambeaux aux cris de "Vive Dreyfus" à la même heure, la même troupe revint devant nos bureaux, grossie de quelques intellectuels, élèves du Lycée pour la plupart. A la tête de la troupe marchait le très sympathique fils du non moins sympathique H. Constant Verpillat gérant de l'Union républicaine et chef incontesté du parti dreyfusard lédonien. Après avoir vociféré quelques injures et quelques "Vive Dreyfus" la bande s'éparilla, les fils de bourgeois dreyfusards s'en allant bras dessus bras dessous avec les voyoux anarchistes, client du journal à Ponard, unis par une commune sympathie pour le juif. Quand on a eu pour professeur des types comme Péchiné l'anarchiste et Dumont le philosophe, on a droit à quelques indulgences". A.L.

Document 32 a

La République du Jura, 28 janvier 1899

A PROPOS DU 21 JANVIER

Obéissant à une pieuse coutume, nos jeunes conscrits sont allés, le 22 janvier dernier, porter une couronne au monument de la défense nationale et on ne saurait trop les féliciter d'avoir suivi la tradition de leurs aïeux et montré qu'ils ont le culte de ceux qui sont morts pour la patrie.

Il n'y aurait donc que des louanges à faire si le Président de ces jeunes gens n'avait jugé bon de glisser dans la petite harangue qu'il a prononcée au nom de ses camarades, des paroles ayant l'apparence d'un blâme à l'adresse de la municipalité.

Nous savons bien que :

Chez les âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années

Mais nous n'en persistons pas moins à croire que le jeune citoyen-président eut été bien inspiré en restant dans son rôle et en ne se croyant pas obligé de se faire l'émule des Catons de l'Avenir.

Si le jeune et inexpérimenté président des conscrits se fut méfié de sa langue et avait bien voulu se donner la peine de réfléchir, il aurait été sans doute amené à se rappeler qu'en fait de patriotisme les représentants de la cité ne sauraient être suspects et que dès lors de valables et sérieuses raisons avaient dû dicter la conduite de la municipalité. Il se fut souvenu que notre pays traverse depuis de longs mois une crise dangereuse et qu'on ne saurait trop éviter les prétextes d'alimenter ou d'étaler nos fatales discordes.

Or, si nous en croyons les renseignements qui nous sont donnés, ces discordes se sont fait jour même parmi nos conscrits et au cri de : « Vive l'armée ! », poussé par leur président, certains d'entre eux ont répondu par celui de : « A bas les juifs ! », qui n'est pas autre chose qu'un sauvage cri de guerre sociale.

Cet appel à la haine contre une catégorie de citoyens, qui reporte notre pensée aux plus sombres temps de notre histoire n'a eu heureusement que peu d'écho, mais jugement de l'impression douloureuse qu'eut produite pareils cris, si une manifestation officielle eut amené autour du monument des milliers de spectateurs !

Et les petits jeunes gens qui rêvent de l'anéantissement de leurs compatriotes de religion juive et ont tenu à le faire savoir le 22 janvier ont ils seulement songé que parmi les vaillants dont la mémoire est glorifiée par le monument de la rue de la Gare, il en est, comme Travaillaut, par exemple, qui étaient des apôtres de l'Humanité et dont les mânes ont dû tressaillir d'indignation en entendant des cris qui étaient un véritable attentat aux principes qui avaient guidé leur vie.

Certes nous ne voulons rien pousser au tragique et sans les paroles maladroites et absolument déplacées du président des conscrits, nous nous fussions même abstenu de parler des cris séditieux poussés par certains conscrits.

Toutefois, puisque nous avons dû sortir de la réserve que nous aurions voulu garder, qu'il nous soit permis de remonter aux origines et de chercher les responsabilités. Eh ! bien, nous l'affirmons hautement, ce n'est point dans nos écoles publiques que nos conscrits présents ou futurs puiseront jamais des sentiments de haine contre leurs concitoyens.

Non, nos vaillants et dévoués instituteurs savent profiter des leçons de l'Histoire ; ils connaissent les malheurs irréparables qu'ont causés les luttes confessionnelles et ils apprennent à leurs élèves à aimer la Liberté et la Tolérance en leur rappelant sans cesse que tous les Français sont égaux devant la loi et que tous les hommes se valent pourvu qu'ils soient justes, bons et honnêtes.

Ce n'est point dans les écoles de la République qu'on enseigne la haine du Juif, du protestant ou du libre-penseur et pour trouver pareil enseignement, il faut franchir les murs de ces maisons où sont l'église de la Croix du bon Nazaréen, on sème dans les cœurs et les cerveaux la haine du libéralisme et l'aplatissement des âmes devant la suprématie de l'Eglise.

Et depuis vingt cinq ans, les dirigeants de la République n'ont rien fait pour enrayer la marche ascendante d'une situation, qui, si on n'y prend garde, prépare pour nos fils des heures bien troublées et sera pour la Patrie française le prologue de la décadence.

A. M.

Document 33 a, b, c et d

Document 33 a, La Croix du jura, 27 novembre 1898.

Mésaventure de deux dreyfusards. Bellefontaine. Dimanche dernier il y avait concert à l'hôtel du Jura. La salle était comble. Tout à coup après une chanson retentit le cri de "Vive Dreyfus" aussitôt couvert par ceux de Vive la France, Vive l'Armée. On reconnut bien vite deux étrangers à la commune. Déjà les poings se levaient menaçants sur les Dreyfusards, deux lecteurs sans doute de l'infect Jura anarchiste quand ses braves filèrent à l'anglaise..."

Document 33 b, La Croix du jura, 18 décembre 1898.

Orchamps.

"Lundi dernier, à la suite d'une violente discussion à propos de Dreyfus, deux voyageurs en virent aux mains en plein wagon, calmés pour un moment, ils promirent de recommencer la bataille à la sortie du train. Voilà qui est vraiment abominable ! Pour un traître justement condamné de véritables français finissent par s'entre-dévoré. Quand donc nous retournerons nous contre les juifs au nom de la vieille patrie française..."

Document 33 c, La Croix du jura, 9 avril 1899.

Saint-Claude. L'affaire vous savez bien l'éternelle affaire qui continue de jeter le trouble dans les esprits et achève la désorganisation du pays !.. Eh bien ! à cause d'elle mardi soir une rixe qui aurait pu devenir grave a éclaté dans un établissement public et n'a pris fin assez promptement que grâce à l'énergie d'un consommateur. Si ça continue, les autres dreyfusards atteindront leur but diviser les citoyens d'une même patrie pour régner ensuite en maîtres absolus.

Document 33 d, La Croix jurassienne, 11 juin 1899.

La réunion des fédérés Soldats injuriés et frappés

Dimanche a eu lieu au théâtre, la réunion des franc-maçons fédérés.

Leur président-vénérable M. Mollard avait appelé un commis-voyageur en drogues du Grand-Orient de Paris pour rappeler aux naïfs et aux gogos disposés à seconder son ambition et à lui procurer une autre situation, les théories sectaires chères aux vieilles barbes révolutionnaires.

Dans tous les assauts livrés à la République, a dit le fils de la veuve ambulante, on trouve toujours la main de l'Eglise catholique romaine. Aussi lorsqu'en 1848 le vieux Camille Pelletan retenu chez lui par la maladie, lisez par la peur, entendait la fusillade, il demandait combien on avait guillotiné de curés.

Bien que l'orateur ait pris la précaution de dire qu'il ne voulait pas qu'on guillotinat qui que ce soit, les auditeurs ont dû comprendre que pour rendre la révolution efficace, il fallait nécessairement fusiller un grand nombre de curés.

C'est à de tels excès que poussent les FF.

Que le peuple égorge ou se fasse égorger et à nous les marrons tirés du feu, pensent-ils. Mais si les loges déchainent la guerre civile vous ne trouverez pas parmi les morts ou les blessés, ni les habitués des tréteaux ni les barbouilleurs d'articles à l'usage des citoyens domestiqués. Les coups sont pour le peuple, le profit, pour les sinistres exploités de la secte. C'est l'usage.

Mais passons. Après l'excitation contre l'Eglise est venue l'excitation contre l'Armée, dont l'un des chefs, a dit l'orateur, suivait dernièrement avec complaisance les phases d'une manifestation factieuse et qui n'a pas osé commettre son attentat parce qu'il a douté du succès.

Ces paroles devaient produire l'effet voulu, le jour même, à Dole. Dans la soirée une rixe éclata entre civils et militaires et ces derniers injuriés et frappés durent se servir de leurs armes pour se protéger contre les polissons qui avaient probablement applaudi au théâtre, lorsqu'il était question de quelques individus tarés de l'état-major.

Nous laissons le reste de la conférence, breuvage siroteux, anodin, sans portée qui devait servir à faire avaler la dose haineuse contre l'Eglise et l'Armée.

Est-ce que cette abominable campagne se fait avec l'approbation du gouvernement ?

Est-ce que chez nous elle a lieu avec la complicité de la municipalité puisque M. le maire assistait M. Mollard au bureau de la réunion ?

Quoi qu'il en soit le public saura apprécier le rôle antireligieux et antipatriotique des personnalités qui ont pris part à la manifestation-conférence de dimanche dernier et une fois de plus il pourra se rendre compte du caractère antisocial des doctrines sanguinaires et anarchiques de la franc-maçonnerie.

Document 34 a, La Croix du jura, 30 avril 1899.

La réunion de Lons-le-Saunier

Préliminaires

Dimanche dernier, au théâtre de Lons-le-Saunier, a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, une réunion générale des patrons et chefs d'industrie du Jura, justement émus de la situation à eux faite par la nouvelle loi sur les accidents du travail, qui, si elle n'est ajournée, entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain.

La salle se remplit très rapidement. On peut évaluer à un millier le nombre des personnes présentes. On est venu de tous les points du département.

Les membres de la Commission d'initiative prennent place sur la scène. Ils y sont rejoints bientôt par MM. Vuillod, sénateur; Trouillot et Dumont, députés. Auprès d'eux, une table a été disposée pour MM. Verpillat, rédacteur de l'*Union républicaine*, et Monnet, rédacteur de l'*Echo de la Montagne*. Les autres journalistes, perdus dans la salle, écriront sur leurs genoux.

A deux heures trois quarts, un coup de sonnette vigoureux interrompt les conversations: M. Marcel Jacquemin, avocat, président de la Commission d'initiative, ouvre la séance en proposant à l'assemblée les noms qui vont composer le bureau. La présidence au Vén. Frère Chapis, que son titre de médecin désigne, en effet, très spécialement pour présider une réunion d'industriels.

Deux saltimbanques

Trouillot pâlit.

Le petit Dumont essaie de sourire, mais ses grosses lèvres de nègre blond ne dessinent qu'une grimace.

Il s'avance sur la scène. Il veut parler. Il la main gauche dans sa poche; de la droite, il esquisse un geste vague. Mon voisin murmure:

— Comme il ressemble à Poupin!

Dumont n'est pas sûr de son auditoire. Il commence doucereux, presque timide:

— Je remercie du fond de mon cœur M. Jacquemin...

Mais il paraît que le public ne se soucie guère de voir Dumont étaler devant lui: « fond de son cœur »: des cris, des huées s'élèvent.

On crie: « Fachoda! A bas les juifs! »

Le président agite désespérément sa sonnette; sa bouche s'ouvre jusqu'aux oreilles, mais, au milieu du vacarme, aucun son ne parvient dans la salle.

Enfin Dumont réussit à placer quelques paroles. A ce moment, un honorable négociant de Lons-le-Saunier reproche au député reffusard sa campagne antipatriotique en faveur des juifs; il est frappé au visage par

un industriel israélite de Saint-Claude, qui se croit déjà en pays conquis. Mais notre compatriote se retourne et proteste si énergiquement contre ces procédés de discussion, que le youtre s'enfuit avec un œil poché et la figure en sang.

Cet incident rend le tumulte plus aigu. Le petit Dumont passe là un mauvais quart d'heure.

— Pourquoi m'empêchez-vous de parler? crie-t-il. Je n'ai pas voté la loi, puisque, quand elle a passé à la Chambre, je n'étais pas encore député.

Le bruit ne cesse pas. Dumont ajoute:

— Je ne viens pas vous parler dans un but électoral. Maintenant que je suis élu, je m'en moque pas mal! (sic.)

Cet aveu cynique désarme les opposants par la naïveté même de son cynisme et la candeur de son effronterie. La salle éclate de rire. Et content de ce tour de paillasse, Drumont-le-pitre continue sa représentation:

La responsabilité de la loi du 9 avril incombe, dit-il, aux membres réactionnaires du Sénat comme M. Lelièvre, qui ont voulu jouer un tour aux députés démocrates de la Chambre.

Aurélien Zed, qui s'épanchait dans le sein de son ami Camille Prost, fait une seconde apparition sur le bord de la loge et tente une interruption; mais, ne rencontrant que des visages gouailleurs et des regards méprisants, il disparaît immédiatement.

Dumont préconise une caisse nationale des accidents, avec une juridiction arbitrale.

L'homme-canon demande la parole. Son « ami » Dumont a attaqué le Sénat; lui, Vuillod, vient défendre le Sénat.

— Farceur! lui répond Dumont. Quand je dis du mal du Sénat, il est bien entendu que je fais exception pour vous. D'ailleurs, vous comprenez bien que ce que je dis devant ces bonzes-là et rien, c'est absolument la même chose... Allons! gros bêta, tope là et va t'asseoir!

LA LOI

SUR LES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Parlement va être saisi à la rentrée de graves questions concernant la loi sur les Accidents du Travail votée le 9 avril 1898 et exécutoire à partir du 1^{er} Juin.

Cette loi a le mérite de faire entrer enfin dans la législation française le risque professionnel de l'ouvrier. C'est là une réforme impérieusement réclamée par les ouvriers depuis vingt ans et que la création du machinisme moderne a rendu indispensable. 6 e o

CH. DUMONT.

N — L'ordre du jour voté par l'assemblée de Lons-le-Saunier est conforme aux principes du parti démocratique. Le fait est assez intéressant à noter, car les réactionnaires étaient venus en masses compactes, et à deux ou trois reprises, au commencement de mon discours, ils ont même essayé de m'empêcher de parler... Je crois avoir fait rire l'auditoire à leurs dépens et, comme à Lons comme partout, l'immense majorité d'un auditoire est composé d'hommes de bon sens, désireux de s'éclairer et de discuter avec des raisons et non avec des cris, la séance, après dix minutes de demi-tumulte, s'est continuée pendant deux heures dans un calme parfait.

Leur esprit de tolérance... A
la noce

Document 35

Chamblay. — Lorsque l'un de mes nombreux cousins ou l'une de mes charmantes cousines, vient m'inviter à sa noce, je me demande habituellement : tient-on vrai-

ment à ma présence ? Et sur l'affirmative, je constate avec plaisir que mes occupations me permettent ce petit divertissement, et je pars à la noce, sac à papier !

Car jusqu'à maintenant, je ne m'étais jamais, au grand jamais ! inquiété des susceptibilités politiques du marieur ! J'avais tort pourtant, et s'il est vrai qu'on ne va généralement pas à la noce pour faire de la politique, mieux vaut encore rester chez soi que d'aller se faire mettre en marmelade par de trop irascibles amphytrions.

Voyez plutôt.

Un des chauds partisans du F. Gros et du député Dumont, mariait son fils aîné ; et dans une société heureusement choisie, les parents de la femme fraternisaient avec ceux du mari. Pourquoi diable la politique vint-elle troubler cette joie paisible ? D. père et fils, fils aîné et fils cadet, ne purent dans leur bouillante ardeur, s'empêcher de faire l'éloge du F. Gros, celui de Dumont, celui de Dreyfus peut-être, le martyr ! et d'envoyer au diable le testament du maire Cantaux avec ses sœurs de charité, les généraux avec les curés, le sabre avec le goupillon et la jésuitière.

C'était fort bien raisonné : il y a d'honnêtes gens qui croient encore à l'innocence de Dreyfus et au désintéressement des descendants de Judas, et s'imaginent qu'Anglais et Allemands sont nos bons amis ; je crois moi-même que le F. Gros est un fort aimable et intègre citoyen, et que le député Dumont, ex-professeur de philosophie est passé maître en l'art des mensonges ; je crois même que la question d'établir des religieuses garde-malades à Chamblay n'a pas mis en danger la République et je pousse l'indulgence à conseiller aux personnes que la vue d'une sœur de charité chiffonne, de s'abstenir de leurs services ; et avec ça, lorsque je me suis marié (il y a déjà longtemps), je n'ai pas arraché son nez à mon garçon d'honneur, parce qu'il était anglo-man.

La famille D. père et fils, fils aîné et fils cadet, ne connaissait sans doute pas ce raisonnement, et trouvant parmi ses invités quelques contradicteurs, n'a pas hésité, malgré l'heure avancée (1 h. du matin), à les mettre à la porte avec force horions, qui firent couler le sang.

Et le tumulte effroyable de la mêlée, grossi des gémissements des femmes et des cris des enfants, réveilla les échos de la plaine, et vint me trouver jusque dans le bois où j'affûtais les sangliers.

Il n'y a pas eu mort d'homme, mais je plains néanmoins les convives de ces trop irascibles amphytrions ; car c'est déjà bien assez pour les malheureux contribuables, d'être pressurés jusqu'à leur dernier écu par des gouvernants sans pudeur, sans leur refuser le droit de souhaiter en France un gouvernement plus Français, plus avare des deniers publics et surtout plus tolérant que la république idéale de MM. D.

L'Union jurassienne
26 août 1899

Hebdomadaire : 5 Centimes

DIMANCHE 3 JUIN 1900

LA CROIX JURASSIENNE

Journal populaire de l'Arrondissement de Dole

ABONNEMENTS

6 Mois 3 fr. 50
1 An 6 fr. 50
2 Ans 12 fr. 50
3 Ans 18 fr. 50
4 Ans 24 fr. 50
5 Ans 30 fr. 50
6 Ans 36 fr. 50
7 Ans 42 fr. 50
8 Ans 48 fr. 50
9 Ans 54 fr. 50
10 Ans 60 fr. 50

REDACTION ET ADMINISTRATION

27, Grande-Rue, 27
DOLE-du-JURA
Directeur-Gérant, A. JACQUES

ANNONCES & RECLAMES

1ère ligne 10 centimes
2ème ligne 8 centimes
3ème ligne 6 centimes
4ème ligne 4 centimes
5ème ligne 3 centimes
6ème ligne 2 centimes
7ème ligne 1 centime
8ème ligne 1 centime
9ème ligne 1 centime
10ème ligne 1 centime

AUX URNES! TOUS AUX URNES!

Pas d'abstentions! Pas une seule!

Au scrutin de ballottage du 3 juin, qu'il n'y ait pas une seule abstention!
Nous sommes 9.000 citoyens libres contre 7.000 sectaires domestiques.
Nous sommes une écrasante majorité et nous infligerons la plus humiliante des défaites à M. Mollard le PORTE-ETENDARD

du socialisme allemand,
du fanatisme huguenot,
du despotisme maçonnique
et du dreyfusisme cosmopolite.

Nous débarrasserons notre arrondissement de M. Mollard, l'AGENT

du votre Reinald,
des socialistes allemands Bebel et Liebknecht,
du franc-maçon italien Lemni,
des disciples dégénérés du réfugié genevois, le farouche Calvin.

Ouvriers, brisez vos chaînes!
Travailleurs, secouez le joug!
Citoyens de toutes conditions, rouvrez une ère nouvelle de Liberté, d'Egalité et de Fraternité!

Electeurs,

Souvenez-vous que Dreyfus voulait vous livrer, avec vos frères, vos fils, vos familles
Souvenez-vous que M. Mollard est le soutien de Dreyfus.
Souvenez-vous que les étrangers, pour nous asservir, vomissent chez nous les ulcères
Souvenez-vous que M. Mollard incarne leurs haines et leurs doctrines antisociales

Allez tous au scrutin pour
La Liberté dans la République,
La Paix dans la Patrie,
La Délivrance de Tous.

Honte à l'électeur, complice du traître juif, qui ne remplirait pas, même au prix du plus grand sacrifice, son devoir de citoyen.
Il porterait au front, toute sa vie, une tache d'infamie.

Allez tous aux urnes pour écarter M. Mollard,
le sectaire,
le dreyfusard,
le franc-maçon.

Catholiques,

L'ennemi c'est la Franc-Maçonnerie et son porte-drapeau M. MOLLARD.
Encore une fois, M. BOLLE-BESSON n'est pas notre homme et son programme n'est pas le nôtre. Mais en présence du péril suscité par la secte, le devoir des catholiques est d'apporter un patriotique concours au RÉPUBLICAIN qui demande la Liberté pour tous et de voter pour lui.

Tous aux Urnes! Pas d'abstentions!

Dimanche soir, un cri immense retentira dans le pays.
Ce sera le cri de la délivrance.
Ce sera le chant du triomphe.

9.000 voix diront avec enthousiasme :
Vive la circonscription de Dole délivrée !
Vive l'arrondissement patriote !
Vive la République affranchie !

Le Comité « Justice-Egalité » de l'arrondissement de Dole.

L'AFFAIRE DREYFUS

La demande en revision

La Cour de cassation, toutes Chambres réunies sous la présidence de M. Ballot-Beaupré, a entendu les débats de la deuxième revision du procès Dreyfus.

On sait à la suite de quels faits l'affaire est venue à la Cour.

Saisie à la fois d'une demande du garde des sceaux et d'une requête d'Alfred Dreyfus, en revision de l'arrêt du Conseil de guerre de Rennes, qui déclarait « le capitaine Dreyfus coupable d'avoir entretenu des intelligences avec un agent d'une puissance étrangère », la chambre criminelle, en mars 1904, concluait à ne enquête.

Cette enquête dura deux ans, et l'on sait — ce serait-ce que par les tragiques aventures du commandant Cuignet — avec quelle passion elle fut menée.

Quel en sera maintenant le résultat? Nous ignorons.

Pour nous, l'affaire a été régulièrement et définitivement jugée par le Conseil de guerre de Rennes, le 9 septembre 1892.

Les débats sont clos!

Ce qui s'est passé depuis cette date, ce qui a se passer la semaine prochaine n'est plus qu'une affaire politique, entreprise par le général André, obéissant aux ordres de la juiverie et de certains amis inconscients du condamné.

Aussi, que les débats se terminent par une cassation sans renvoi ou par une sentence prononçant la prescription, tout cela nous laisse indifférents. On ne fera croire à personne qu'un monsieur deux fois condamné par ses pairs, pour la réhabilitation duquel on a agencé les criminelles machinations que l'on connaît (procès Dautriche), n'est pas coupable.

Encore une fois, quel que soit le résultat de ces débats, l'affaire est classée, et bien classée!

La seconde lettre de Zola.

Zola a publié dans *l'Aurore* de samedi matin, une nouvelle lettre, adressée non pas au président de la République, mais au ministre de la guerre, dans laquelle il déclare qu'il maintient les accusations qu'il a formulées dans sa première lettre contre certains chefs de l'armée, et que, quoi qu'on

fasse, quoi qu'on décide contre lui, il entend revendiquer la pleine liberté de la défense devant la cour d'assises, la pleine liberté de la preuve. Qu'il dise plutôt : la pleine liberté de la diffamation.

Zola a osé écrire ceci :

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique.

L'accusation ici n'est plus qu'une vilénie de plume, dont Zola seul était capable. Car il est le St-Jean-Bouche d'Egout des temps modernes.

EMILE ZOLA

Une mort prématurée, terrifiante, enlève ce grand écrivain qui paraissait destiné à une vieillesse robuste et féconde.

Aussitôt, les commérages vont leur train. Chacun émet son avis sur le littérateur et particulièrement sur l'homme. On se presse d'écrire des panégyriques ou des imprécations, et l'on n'émet que des pensées frelatées ou faussées par l'esprit de parti, par la passion politique, par le ressentiment des crises récentes.

On devrait toujours éviter de porter des jugements absolus quand un homme vient de disparaître, et je me défie des investigations opérées dans un cercueil à demi clos.

Et cette précaution, qui doit être nécessaire constamment, l'est plus encore lorsqu'il s'agit d'un homme comme Zola, dont la large envergure intellectuelle a embrassé la plupart des événements contemporains.

C'est pourquoi certains articles d'une partie de la presse parisienne sont en tous points regrettables. Ils le sont d'autant plus que l'irrespect dont ils sont animés émane de personnes qui, à l'heure actuelle, se targuent d'honnêteté, de tolérance et de droiture morale.

Je sais qu'on ne sera jamais d'accord sur Emile Zola. Mais, de grâce, attendons un peu pour le diviniser ou pour le maudire, et laissons s'opérer l'influence adoucissante du temps.

Si Victor Hugo était mort après la publication des *Châtiments*, les impérialistes se seraient détournés, avec horreur, de son catafalque.

Vingt ans plus tard, ils s'inclinèrent devant les restes du poète de *Stella*.

Qui sait si, dans un jour peut-être assez proche, ses ennemis n'accorderont pas à Zola de larges circonstances atténuantes? N'a-t-on pas déjà pressenti que certaines de ses théories ou affirmations ne furent qu'exagérées? Ne s'est-on pas déjà rendu compte que, dans son rôle civique aussi bien que dans son rôle littéraire, la seule erreur de Zola fut de grossir les choses?

Car la caractéristique de Zola fut, avant tout et par dessus tout, d'agrandir, d'amplifier démesurément les objets et les êtres, les vices et les vertus. Son imagination voyait tout avec des verres grossissants. Une erreur réparable ou une inégalité sociale évitable prenaient dans son esprit des dimensions phénoménales, et faisaient vibrer avec une violence inouïe son verbe sonore et truculent.

C'est pourquoi il prit l'attitude que l'on sait lors de l'affaire Dreyfus. Son tempérament littéraire s'affirmait nettement alors dans son rôle de citoyen.

Je reparlerai de son œuvre. Elle est immense. Elle durera. Elle grandira.

M. François Coppée a salué Zola comme un « maître ». Cela m'incite à croire que les hommes de bonne foi salueront le grand disparu avec le respect qu'on doit aux intelligences d'élite, et cet exemple fera peut-être taire les polémistes baineux, dont je parlais tout à l'heure.

PAUL AUDEBERT.

CHAMPAGNOLE

Dimanche a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, l'assemblée générale Champagnole de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

M. Benoit, président, a invité l'Assemblée à nommer trois membres de la Commission en remplacement des membres dont les pouvoirs sont expirés.

Sont réélus : MM. Joray, Baudron, Ravier.

Un deuxième vote a lieu pour remplacer trois membres de la commission démissionnaires.

Ont été élus : MM. Ferretti fils, Reignier et Lavigne.

A l'issue de la réunion, une conférence fut faite par M. Benoit, à laquelle avaient été invités les membres de la Libre-Pensée et du Groupe socialiste; le jeune conférencier s'est efforcé, dans une causerie très goûtée et appréciée, de faire ressortir, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du grand penseur Zola, pourquoi la Ligue se fait un devoir de célébrer la mémoire de l'illustre citoyen.

Il exposa dans ce but, après un court historique de l'Affaire Dreyfus :

1° Le rôle admirable de Zola dans l'Affaire, rôle qui eut pour conséquence la création de notre Ligue et qui, en dénonçant « le faux et la forfaiture », permit à la République d'apercevoir les dangers qui la menaçaient;

2° Comment la Ligue doit, dans son action collective, à l'instar de Zola et grâce « au mouvement d'équité sociale » qu'il a suscité, suivant l'heureuse expression d'Anatole France, tendre la main aux faibles et aux opprimés, et s'efforcer de faire respecter leurs droits.

Le conférencier insista sur cet immense mouvement des esprits, pour lequel surtout la Ligue et le pays entier doivent leur reconnaissance envers le courageux auteur de « J'accuse ».

Nous regrettons, vu l'espace restreint qui nous est réservé, de ne pouvoir donner en entier la teneur de cette causerie, qui a été fréquemment interrompue par les applaudissements de l'assistance.

Sur la proposition de M. Benoit, président, l'adresse ci-après a été votée à l'unanimité :

« Les Républicains de Champagnole, membres de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Libre-Pensée et du Cercle socialiste, réunis à une conférence en l'honneur de l'anniversaire de la mort du Grand Zola, adressent leurs remerciements et leurs encouragements au Gouvernement pour sa défense énergique de la République contre la congrégation, et émettent des vœux :

1° En faveur de la suppression des conseils de guerre en temps de paix;

2° En faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat. »

En somme, très bonne journée pour la République, et qui, nous en sommes convaincus, amènera de nombreux adhérents grossir notre Section, qui compte déjà 250 membres.

Loos-le-Sauvage, le 25 Décembre 1900.

LA LETTRE ZOLA

M. Emile Zola vient d'adresser au Président de la République, sous forme de lettre, un long mémoire sur l'affaire Dreyfus.

Il est très clair que c'est au Sénat que ce discours s'adresse, bien plus qu'à M. Loubet, qui est au dessus et en dehors de débats de cette nature et des polémiques individuelles que la fameuse affaire suscite de nouveau.

M. Zola proteste contre l'amnistie. Votée par la Chambre, elle ne devrait pas l'être par le Sénat, à son estime. Il ne consent pas à passer l'éponge sur le passé : il le fait revivre avec l'énergie d'une conviction irréductible. Il réédite les accusations portées contre les auteurs responsables du procès Dreyfus. Loin d'accepter le bénéfice de l'amnistie pour lui-même, il va au devant de poursuites nouvelles, il les cherche, il les sollicite, il les attend.

C'est sans doute très courageux et M. Zola use de son droit, à ses risques et périls, en homme qui sait la valeur des mots et connaît le poids des responsabilités personnelles qu'il encourt.

Mais un gouvernement a des devoirs autres qu'un simple particulier, si éminent soit-il. Il a la charge de maintenir l'ordre public et de ramener le calme dans les esprits, autant qu'il en a le pouvoir.

Le moins qu'on puisse exiger de lui, c'est de ne pas encourager par son attitude les tentatives de ceux qui ont intérêt à entretenir l'agitation dans le pays. A l'encontre de M. Zola, le cabinet actuel a pensé que l'affaire Dreyfus a causé bien des maux à la France. Nombre de braves gens, — ce sont évidemment des naïfs — pensent comme le Cabinet et disent tout haut qu'ils ne sauront aucun gré aux politiciens qui essaient si visiblement de faire revivre l'agitation des années passées.

M. Zola a le sentiment contraire : il croit servir les intérêts de la France, en évoquant de nouveau l'Affaire devant le tribunal anonyme de l'opinion publique.

Nous croyons, quant à nous, que M. Zola s'est trompé et que son intervention inopportune réjouira beaucoup moins les amis de la justice que les ennemis de la République.

Notre sentiment est connu, aussi bien sur le fond de l'affaire, sur les responsabilités qui y sont encourues, sur les pratiques qu'elle a mises au jour, que sur l'attitude qui s'impose aujourd'hui à tous les citoyens respectueux de la paix publique.

Le député de Loos-le-Sauvage, M. Georges Trouillot, l'a répété l'autre jour à Besançon, nous ne pouvons à propos de la lettre de M. Zola, que redire avec notre directeur politique : la chose jugée est une fiction légale nécessaire à la paix publique, et si elle ne peut avoir la prétention de s'imposer au for intérieur, à l'intime conviction de la conscience, il appartient au bon citoyen, soucieux de la paix publique, de faire, en présence de la chose jugée, comme si la conscience était apaisée.

Toute réserve faite des droits individuels, exercés dans la limite des lois, il n'est aucun cas particulier, si intéressant qu'il soit, qui puisse prétendre à faire tourner indéfiniment autour de lui la vie nationale. On ne peut que laisser agir cette force souveraine, qui est la chambre de révision définitive, qui contrôle tous les arrêts, pour laquelle toutes les questions sont à jamais en question, celle qui dépend du temps de la postérité.

Cette révision-là, elle se fait dans le calme, au milieu des passions amorties, avec les lentes réflexions de l'histoire. La génération à laquelle nous appartenons a rempli le devoir que lui commandaient une justice élémentaire et les plus pressantes raisons d'humanité. C'est maintenant au temps et à la postérité à faire leur œuvre.

Et si la vérité légale ne saurait avoir la prétention trop injustifiée de démontrer la vérité historique, on peut avec d'autant moins d'inquiétude confier aujourd'hui cette quiétude confier aujourd'hui cette révision à l'histoire, que l'histoire aura sous les yeux, grâce à nous, et contrairement à ce qui se passe trop souvent, tous les éléments nécessaires pour faire la justice définitive.

U. R.

L'Union républicaine
26 décembre 1900

Les Conclusions

de l'Affaire Dreyfus

L'histoire n'a rarement vu un écroulement dans la honte comparable à celui de la bande du général Mercier. Il faut, pour comprendre le spectacle auquel nous venons d'assister, se rappeler quelle était, il y a quelques années, l'insolente arrogance de ceux qui ont aujourd'hui le front si bas. Ils représentaient la patrie; ils représentaient l'armée; ils incarnaient l'honneur français; ils étaient insultants et menaçants; ils allaient, au nom de la conscience publique, balayer la République par une coup de force. Mais voilà que la Cour suprême fouille la montagne d'or, et découvre qu'ils ont entassé, et voilà qu'on aperçoit plus qu'un ramassis de menteurs, de faux témoins, de faussaires.

Chose inouïe! Ils ne peuvent même pas essayer de se défendre! leur parti n'a même pas un sophisme à balbutier en leur faveur! Au Palais-Bourbon, il a laissé passer, sans souffler mot, le vote de la loi nommant au grade supérieur le capitaine Dreyfus; et si, ensuite, il a engagé le débat à propos de M. Picquart, c'est sur la sorte de mise en demeure qui lui venait des bancs républicains. Mais même quand quelques orateurs de la droite se sont décidés à parler, ils n'ont pas essayé de justifier leur thèse par une apparence d'argument. Ils ont déclaré qu'ils tenaient pour bon l'arrêt de la Cour de cassation.

Et le principal criminel! Voilà un homme qui porte encore l'uniforme de général. Il a eu l'honneur d'être ministre de la guerre, dans le pays de Turanne, de Hoche et de Napoléon. La Cour suprême du pays le proclame coupable de faux et de forfaiture. Et c'est à peine si, pour dissimuler qu'il n'ose même plus se défendre, il écrit de loin en loin une petite lettre, ou prononce quelques petits mots vagues et à côté! Lui, le condamné, il n'a même pas tenté cette défense désespérée, cette discussion des charges qui l'accablent, que l'accusé le plus solidement convaincu de son crime peut toujours tenter!

Pressensé, dans son admirable discours, a été la voix de la France, mieux encore, la voix de la conscience humaine, quand il a flétri la bande tout entière. Mais il y a, je le suppose, une sanction à l'indignation publique... La seule amnistie sans excuses que je connaisse dans l'histoire les couvre devant les châtiements dus à leurs crimes. Et voyez comme les évènements mettent en lumière la faute sans égale commise par le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau! Voilà des hommes sur lesquels la lumière complète est faite aujourd'hui. On découvre qu'ils ont commis les crimes qui sont, à la fois, les plus grands et les plus bas; ceux devant lesquels se détournent avec dégoût l'indulgence parfois acquise des crimes plus violents. On découvre qu'ils ont menti, qu'ils ont fabriqué

ou fait fabriquer des faux pour perdre un innocents, pour assassiner d'un assassinat mille fois plus cruel que les coups de couteau ou de revolver, que toutes les tortures inventées par l'imagination féroce des vieilles barbares. Et ils n'ont pas expié, un jour, ni une minute. Et ils n'expieront pas un jour ni une minute. Ah! l'on cite un beau mouvement oratoire de Waldeck-Rousseau, montrant à côté des peines matérielles, les châtiements moraux, la honte, la réprobation publique. C'est fort beau; mais ces peines n'existent pas pour ceux qui se trouvent dans la honte, comme un poisson dans l'eau. Voyez le calme du général Mercier! Il est blindé contre vos châtiements moraux. Ils n'ont prise que sur ceux à qui il reste une parcelle de pudeur.

Mais il y aurait quelque chose de plus exorbitant que l'amnistie. Ce serait que les amnistiés pussent encore commander à une partie, si minime qu'elle soit, de l'armée française. Or les uns sont encore officiers de réserve; les autres sont encore en activité.

Imaginez-vous la situation d'un officier, d'un sous-officier, d'un soldat homme de cœur placé sous les ordres de ces criminels! Imaginez le scandale que serait la condamnation d'un subordonné qui aurait laissé éclater son mépris ou son indignation contre l'un d'eux! Quelle serait la prostitution de la discipline militaire; si elle obligeait à subir la loi d'un faussaire ou d'un faux témoin dont le crime a été établi par la Cour suprême? Et quelle zone étendue d'indignation stupéfaite de l'espèce d'hésitation manifestée par le ministre de la guerre, devant l'idée des sanctions indispensables. On a parlé de conseil d'enquête. Il y a là, je le suppose, un conseil d'enquête dont l'autorité suffit. C'est la Cour de cassation.

Et la Légion d'honneur! Oh! pas plus que Pressensé, je n'ai la superstition de ce petit bout de ruban rouge, qui jure dans une démocratie. Il date de la même époque que le Concordat avec l'Eglise; sa création a été reçue de la même façon par les républicains que le pacte conclu avec l'Eglise.

Mais tant qu'il durera, il ne faudra pas trop le désabouger, n'est-ce pas? Il y a déjà quelque part, à côté de la gare d'Orsay, un grand Conseil de la Légion d'honneur qui joue dans cette affaire un rôle honteux. On se rappelle qu'il a attaché le ruban rouge à la boutonnière de Zola. Il se trompait lourdement: il croyait flétrir Zola, et c'est lui qui en restera flétri devant l'histoire. Quelle peut être la notion de l'honneur chez des hommes qui considèrent qu'un grand écrivain se déshonore en plaçant la cause d'un condamné, fût-ce à tort, dans le pays où Voltaire a défendu Calas; dans le pays dont c'est une des moilleures gloires que son génie littéraire a été une arme de défense du malheur contre l'injustice! L'Empire après les Châtiments, où les hauts dignitaires de la Légion d'honneur, où l'armée elle-même étaient traités comme vous savez, ne s'était pas donné l'odieuse et le ridicule d'ôter la rosette d'officier à la boutonnière de Victor Hugo. Notre grand Conseil de la Légion d'honneur est descendu au-dessous du guet-apens du 2 Décembre.

On sera très indulgent pour lui, en lui permettant de réparer sa faute, dans la mesure où il peut la réparer. Il est, dans tous les cas, nécessaire de voir si ce grand Conseil a appris et compris quelque chose. Ce doit ou se souvenir, c'est qu'il a ôté à Zola le ruban qu'il a laissé à M. Eiffel. Pour ceux qui tiennent encore à ce que l'honneur soit l'honneur en France, il faut donner à cet étrange Conseil le moyen d'effacer son passé.

La conscience publique attend, le gouvernement à l'œuvre. Il ne serait pas bon de la faire trop attendre.

GABRIEL PERRETTAN.